

- Un éditorial de Claude Ryan: les questions qu'il faudra poser au parti de M. Drapeau (page 4)
- Après la sortie du juge Irénée Lagarde, la Fraternité des policiers envisage des poursuites (page 3)
- René Lévesque s'interroge sur sa "rentabilité" comme chef du Parti québécois (page 3)

la météo

Quelques averses ou orages. Devenant ensoleillé. Maximum 80.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Saint Bernard

VOL. LXI - NO 193

Montréal, jeudi 20 août 1970

10 CENTS

Le conflit postal entre dans sa deuxième année

Un second médiateur s'attelle à la tâche

OTTAWA (d'après PC) — M. Thomas O'Connor, désigné, hier, comme médiateur, s'attelle aujourd'hui à la lourde tâche de trouver une solution au conflit postal qui entre bientôt dans sa deuxième année.

La nomination de M. O'Connor, un expert en relations industrielles de Toronto, a été annoncée, hier après-midi, par le président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, M. Jacob Finkelman.

C'est M. Finkelman lui-même qui a suggéré aux parties l'intervention de M. O'Connor à une séance de négociations dans l'avant-midi. L'impasse persistant dans les pourparlers, les représentants du gouvernement et des syndicats ont donné leur accord.

M. O'Connor est le deuxième médiateur à se mêler du conflit. En juin, le président de l'université de l'Alberta, M. A.W.R. Carrothers, a vainement tenté de concilier les vues des deux par-

ties. M. Carrothers a de nouveau été invité à se replonger dans le dossier postal. Cependant, ses occupations universitaires ne lui permettent pas de se consacrer à la solution du conflit.

En annonçant la nomination du médiateur, M. Finkelman a souligné sa vaste expérience dans le domaine des relations de travail. Bien que M. O'Connor n'ait pas une réputation nationale, il a réglé un nombre impressionnant de

conflits, surtout en Ontario.

Il a notamment été médiateur ou conciliateur dans des différends à Air Canada, à Radio-Canada, à la Polymer Corporation, à l'Énergie atomique du Canada et, plus récemment, dans un conflit qui opposait les propriétaires d'élevateurs à grain de la côte du Pacifique aux travailleurs.

M. O'Connor, qui est âgé de 43 ans, ne promet pas une solution rapide au conflit postal mais il reconnaît volontiers ses

succès passés comme médiateur. Il aurait participé au règlement d'environ 900 conflits postaux et son pourcentage de réussite serait de 85 p.c.

L'intervention de M. O'Connor survient au moment où les parties viennent de changer leurs positions et où elles reconnaissent qu'elles sont prêtes à se donner mutuellement une certaine liberté de manœuvre.

Si la tentative de médiation échoue, il ne fait pratiquement aucun doute que le

premier ministre Trudeau convoquera le Parlement soit pour faire adopter une loi d'exception forçant le retour au travail des 27.000 postiers, soit encore pour forcer les parties à recourir à l'arbitrage obligatoire.

Une lueur d'espoir était apparue la semaine dernière quand le gouvernement a augmenté son offre salariale, offrant 47 cents par heure pour un contrat de 32 mois. Le syndicat a de son côté diminué

Voir page 2: Les postes

Trois actes de piraterie en moins de 24 heures

d'après l'AFP

La journée d'hier a été fertile en détonnements d'avions. De La Havane on rapporte qu'un DC-8 de la Trans-Caribbean, a été détourné sur Cuba hier matin avec 146 passagers et 8 membres d'équipage à bord. Il s'est posé à l'aéroport Jose Martí de Cuba. L'appareil, parti de Newark (New Jersey) se dirigeait vers San Juan de Porto Rico quand trois individus, munis de grenades à main et d'un pistolet de calibre 32, ont obligé le pilote à prendre la route de Cuba.

De Tokyo, la police japonaise communique qu'un jeune homme de 24 ans, Sachio Inagaki, a détourné un Boeing de la compagnie All Nippon Airlines "dans l'intention de se suicider". Le pirate de l'air a été arrêté à l'aéroport d'Hanamoto. Le pistolet dont il menaçait le pilote et les passagers était un jouet. Le jeune pirate avait autorisé 51 passagers à descendre, mais il avait gardé les six membres de l'équipage et 17 passagers comme otages, jusqu'à ce qu'on lui apporte le fusil et les cent cartouches qu'il avait demandés en échange de leur libération. Il comptait, une fois en possession de l'arme, libérer les 23 otages et attendre que les policiers ouvrent le feu sur lui, se suicidant ainsi, en quelque sorte, par personnes interposées. Un policier déjoua ses plans en se précipitant sur lui.

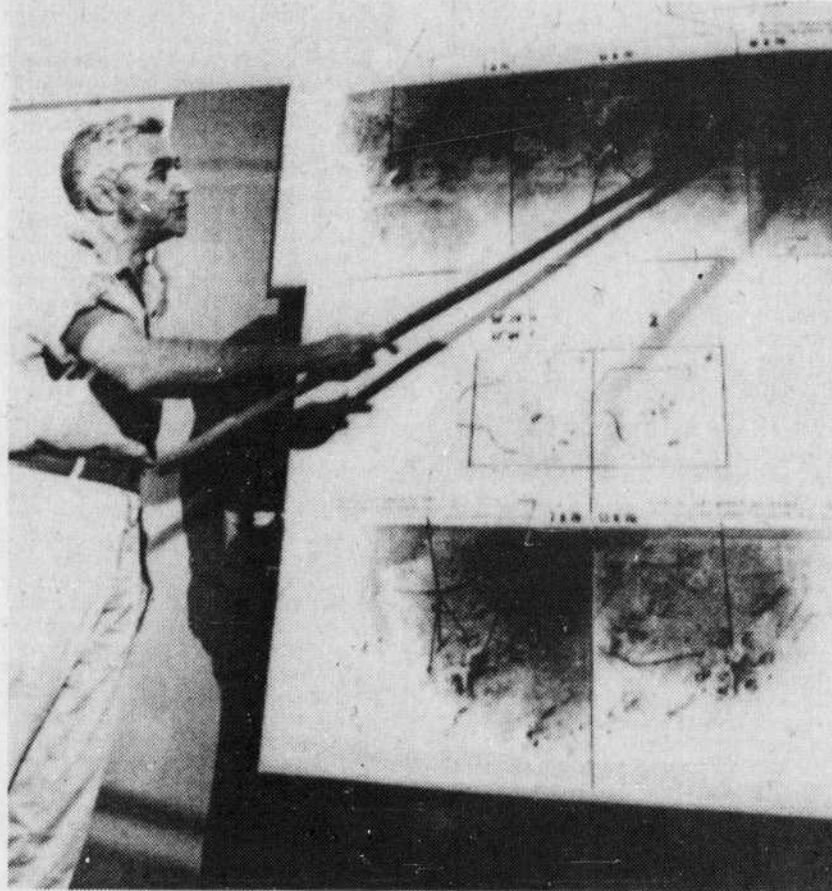
De Copenhague, on mandate qu'un jeune Polonais a contraint un avion de la compagnie de transports aériens LOT à atterrir hier sur l'aéroport danois de Roskilde, dans l'île de Bornholm, située dans le sud de la Baltique.

L'avion, du type Ilyouchine avait quitté Danzig (Dantzig) à destination de Varsovie. Il avait à son bord 25 passagers et membres d'équipage.

Dès qu'il se fut assuré qu'il était bien en territoire danois, le pirate de l'air a accepté de remettre à la police de l'aéroport, sans opposer la moindre résistance, la grenade sous la menace de laquelle il avait tenu le pilote pendant le voyage. Il a immédiatement demandé à bénéficier du droit d'asile politique, en même temps que quatre autres passagers, un couple et deux fiancés.

L'avion polonais a été autorisé à décoller de l'aéroport de Roskilde et il est immédiatement reparti en direction de la Pologne.

Une demi-heure plus tard, environ, un avion privé a atterri sur le même aéroport, amenant le consul de Pologne à Copenhague et un représentant de la compagnie aérienne polonaise. Mais les cinq réfugiés polonais avaient déjà quitté les lieux et avaient été emmenés dans les locaux de la police de l'île de Bornholm, pour interrogatoire.



Israël, par son porte-parole militaire, le colonel Joseph Caleff, est revenu, hier, à la charge quant aux violations du cessez-le-feu par la RAU. Le colonel Caleff indique ici sur une carte l'emplacement présumé de batteries de missiles à l'intérieur de la zone de 50 kilomètres à l'est du canal de Suez) comprise dans le gel des opérations militaires, en vertu du plan de paix Rogers. (Téléphoto AP via Londres)

Un expert dénonce l'hypocrisie de l'aide au tiers monde

par Robert G. Scully

Il existe "un appauvrissement continu du tiers monde" qui est imputable en partie à la "fausseté et à l'hypocrisie sur le plan de l'aide" des pays développés, fausseté que l'on retrouve aussi bien au Canada qu'ailleurs.

Telle est la position adoptée par M. André Tremblay, membre du service extérieur de l'organisation "Développement et paix".

De retour d'un voyage au Pérou, où il a participé à une évaluation des besoins de secours d'urgence, le conférencier s'adressait à un auditoire d'environ soixante étudiants et organisateurs, réunis cette semaine au Collège Jean-de-Brébeuf à l'occasion du 9e séminaire bilingue sur les Nations unies, sous les auspices de l'Association canadienne pour les Nations unies.

Dans un exposé rendu très concret par la citation d'abondantes statistiques sur l'aide canadienne aux pays en voie de développement, M. Tremblay en est venu à la même conclusion qu'un économiste de renom, M. John Pincus:

"Notre programme d'aide à l'étranger (pour l'année 1967) ne nous aura pratiquement rien coûté". Même le rapport Pearson, selon le conférencier, admet grosso modo ce fait, dans des termes plus voilés. On sait que le rapport Pearson, sous la présidence de l'ancien premier ministre canadien, a été préparé par un comité d'experts pour la Banque Mondiale. Le rapport déclare: "Le fardeau réel de l'aide à l'étranger... est évidemment bien inférieur à la valeur monétaire des biens distribués".

A quel niveau se situent donc la "fausseté" et l'"hypocrisie" de nos programmes d'aide au tiers monde? M. Tremblay en a donné les exemples suivants:

● Ce qui serait considéré un "bon placement" si on investissait en Europe, devient de "l'aide" au tiers monde.

● Les "crédits à l'exportation", (l'argent donné par le gouvernement canadien à une compagnie pour payer des biens destinés au tiers monde) constituent une

Voir page 2: Tiers monde

La violation du cessez-le-feu

Washington n'a pas de preuve concluante

d'après l'AFP

Rompant un mutisme de huit jours, les Etats-Unis ont annoncé hier qu'ils transmettraient à l'Égypte et à l'URSS les plaintes israéliennes concernant le déplacement, après le cessez-le-feu, de fusées égyptiennes sol-air dans la zone de Suez, mais que leurs propres observations au sujet de la première violation dénoncée par Israël n'étaient pas concluantes.

Quant aux autres accusations israéliennes, elles font toujours l'objet d'un examen attentif au Département d'Etat.

La prudente réponse américaine, qui vise à accélérer la reprise de la mission Jarring en donnant des assurances à Israël sans endosser toutes ses déclarations, n'a pas entièrement satisfait les dirigeants de Tel-Aviv. Ceux-ci ont décidé d'alerter l'opinion internationale en convoquant hier une conférence de presse au cours de laquelle un officier supérieur a présenté des documents photographiques à l'appui des thèses israéliennes. L'exactitude des dates auxquelles ont été prises les photos, a cependant reconnu le porte-parole, est impossible à prouver.

Washington donne donc satisfaction à Israël dans la mesure où elle reconnaît la matérialité des faits, tout au moins d'une partie des faits: les Égyptiens ont effectivement déplacé des batteries de missiles sol-air en direction du canal dans la zone "gelée" juste avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

Pour ce qui est des autres violations du cessez-le-feu présentées par Israël, l'administration américaine ne peut s'en remettre qu'aux preuves fournies par le gouvernement de Tel-Aviv, les Etats-Unis qui, pourtant, exercent pour leur part une surveillance du secteur par des avions U-2 et par le satellite Cosmos, n'en ayant pas obtenu. Cela dit, Washington va faire une démarche auprès du gouvernement soviétique et du gouvernement de la R.A.U. en apportant les preuves de source américaine et les preuves de source israélienne.

Le souci principal de l'administration américaine est de ne rien faire qui puisse compromettre les pourparlers qui doivent s'engager sous les auspices de M. Gunnar Jarring. Il lui faut donc ménager toutes les parties intéressées et se réserver d'agir dans le cas où il y aurait une rupture flagrante de l'équilibre des forces au Moyen-Orient, ce qui, souligne la déclaration du Département d'Etat, n'est pas le cas actuellement.

Les Etats-Unis n'ont toutefois pas demandé à la République arabe unie de déplacer des missiles anti-aériens dans la zone du canal de Suez, a révélé M. Ashraf Ghorbal, chargé des intérêts égyptiens à Washington.

M. Ghorbal, qui s'est entretenu avec M. Joseph Sisco, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires du Moyen-Orient, au moment même où le Département

d'Etat publiait sa déclaration, a réaffirmé que la RAU n'avait pas violé le cessez-le-feu.

Les "preuves" israéliennes

Les documents photographiques montrés hier portent sur des batteries situées au nord du lac Amer, entre Ismailia et Suez, à des distances du canal portant entre douze et quinze milles, c'est-à-dire bien en deçà de la zone de trente milles spécifiée par le cessez-le-feu.

"Certaines de ces batteries, placées à 12 milles à l'ouest du canal de Suez peuvent donc atteindre des objectifs situés profondément au-dessus des lignes israéliennes", a déclaré l'officier supérieur qui donnait la conférence de presse.

Ces documents photographiques constituent "une preuve irréfutable" de la rupture du cessez-le-feu par la RAU. La supériorité israélienne au-dessus du canal de Suez est mise au défi, a-t-il ajouté. "Il sera désormais très difficile de s'attaquer à des objectifs égyptiens comme par le passé".

Satisfaction à l'ONU

Les Etats-Unis ont donné à Israël des satisfactions aussi restreintes que possible et, en tout cas, ont refusé de donner au gouvernement de Madame Golda Meir le moindre prétexte à persister dans ses hésitations profondes à entrer dans le processus de négociations que la mission Jarring doit mettre en marche.

Voir page 6: Washington

La CECM tiendra tête à Québec (F. Daoust)

Les commissaires de la CECM semblent résolus à tenir tête au gouvernement et à ne pas élire au poste de président le nouveau commissaire "parachuté" par le gouvernement. Telle est en tout cas l'opinion du commissaire Fernand Daoust.

M. Daoust a en effet déclaré au Devoir hier que ni les téléphones du premier ministre, ni les deux rencontres passées avec M. Bourassa et M. Saint-Pierre ni la rencontre de lundi prochain ne le feront changer d'idée et abandonner les principes qu'il a soutenus.

C'est pourquoi M. Daoust a affirmé son intention de faire élire Mme Lavoie-Roux au poste de président si elle ne retire pas sa candidature. Quant à la vice-présidence, il est beaucoup plus flexible, n'ayant

pas encore fait de choix définitif. Les commissaires voulaient d'abord élire M. Pierre Carignan à la vice-présidence mais la démission forcée de ce dernier les en a empêchés.

Selon M. Daoust, au moins trois commissaires feront la lutte pour la vice-présidence, soit M. Poirier (s'il n'est pas président), M. Jos Pagé et M. André Gagnon.

M. Daoust s'est aussi dit confiant que les quatre commissaires qui ont protesté contre l'ingérence du gouvernement seront logiques avec eux-mêmes et inébranlables dans leur décision première.

Le but du gouvernement, pense M. Daoust, est de modifier l'équilibre des forces à la CECM pour pouvoir réaliser une restructuration scolaire plus favorable aux

Voir page 2: La CECM

L'Alliance dénonce une "idée fixe" de Québec

par Gilles Provost

L'Alliance des professeurs de Montréal a dénoncé hier l'"idée fixe" du gouvernement qui cherche depuis toujours à imposer sa tutelle sur la Commission des écoles catholiques de Montréal.

L'intervention du gouvernement, a affirmé le président de l'Alliance, M. Mathias Rioux, est manifestement contraire à l'esprit et à la lettre de la loi. Elle risque aussi de mettre la "pagaille" à la CECM juste avant la restructuration scolaire de l'île de Montréal. "C'est un geste stérile et maladroite", a-t-il conclu.

En effet, le président de l'Alliance a rappelé la paralysie qui a immobilisé la CECM pendant deux ans alors que le gouvernement de l'Union nationale avait nommé M. Pagé vice-président. "Le président en titre était M. Gagnon alors que le président réel était M. Pagé" a dit M. Rioux.

Décision stérile, a dit M. Rioux, parce que le gouvernement a choisi de réduire la compétence de la CECM au lieu de l'accroître. "Le gouvernement aurait eu l'embarras entre trois ou même quatre des sept commissaires s'il voulait créer une vacance".

"Quels que soient le prestige, la compétence et la liberté d'esprit de M. Poirier, a dit M. Rioux, il sera perçu comme une marionnette. Or, pour diriger un organisme comme la CECM dans les jours qui viennent, il faudra un minimum de confiance et de respect".

Après avoir loué hautement les mérites et qualités de M. Carignan et de Mme Rioux, l'Alliance a encouragé les commissaires à faire preuve de "logique implacable" et à ne pas se laisser influencer par les pressions dont ils seront l'objet. "J'espère qu'ils vont se tenir debout et donner au gouvernement la gifle qu'il mérite", a déclaré M. Rioux.

Enfin, l'Alliance a affirmé sa confiance en Mme Rioux comme présidente. L'expérience passée a prouvé sa largeur d'esprit, son efficacité et sa fermeté, dit-on. "Le fait qu'elle soit une femme ne change rien à l'affaire."

Confirmé, mais non annoncé...

Le gouvernement a à la fois confirmé et refusé d'annoncer officiellement la nomination de M. Gilles Poirier au poste de commissaire de la CECM hier. M. Poirier doit remplacer le président démissionnaire, M. Carignan, que l'on a aussi contraint à abandonner même son siège de commissaire.

En effet, la presse avait été avisée que M. Poirier serait nommé lors de la réunion du conseil des ministres et que l'annonce officielle aurait lieu à 17 heures.

C'était tellement certain que les postes de radio ont annoncé dans l'après-midi que la nomination était maintenant officielle. Se fiant à ces informations, la CECM a émis un curriculum vitae de M. Poirier en le qualifiant de "nouveau commissaire".

À 17h30, coup de théâtre: la décision du gouvernement, apprenant-ou à Québec, ne sera rendue publique qu'aujourd'hui par M. Bourassa. La CECM informe

Voir page 2: Confirmé

La Gaspésie brûle-t-elle?...

un reportage de CLAUDE LEMELIN

Tandis qu'à Cabano les citoyens rangeaient temporairement leurs brûlots afin de laisser à un comité le temps de décider qui prendra la relève de la D'Auteuil Lumber pour exploiter les forêts de la région, le ministre québécois des terres et forêts recevait lundi dernier un télégramme de Bridgeville et Barachois le sommant d'aller entendre sur place les griefs de la population, sans quoi celle-ci menaçait de mettre le feu aux forêts.

Pourquoi Barachois? Parce que devant les deux villages, deux bancs de sable se referment sur la mer. Pourquoi Bridgeville? tout bêtement parce que le CN a déroulé ses rails sur les bancs et construit un pont métallique sur le goulet qui les sépare.

Deux villages jalonnant la route sinueuse qui va de Gaspé à Percé, comme il s'en trouve tant d'autres en Gaspésie. Deux magasins généraux, deux pompes à essence, quelques comptoirs à hot-dogs et trois églises — car la population est à moitié anglophone et protestante, les descendants de ces loyalistes américains qui, pour leur

malheur, ont émigré en Gaspésie plutôt qu'en Ontario: les Landry y cassent leur français et les Francis leur anglais. Un peu moins de trois mille âmes, comme disaient les anciens. Et une scierie qui, le printemps dernier, a montré portes closes aux hommes revenus des chantiers forestiers.

Jeudi dernier, une centaine de ces hommes réduits au chômage, ont interdit au propriétaire de la scierie, la compagnie Charles H. Nadeau et Fils, l'accès aux boisés de l'arrière-pays. Il s'y trouve environ un million et demi de pieds de bois de coupe que la compagnie voulait acheminer vers sa scierie de Fort-Daniel, sur la Baie des Chaleurs, pour le faire ouvrir.

Les citoyens de Bridgeville et de Barachois soutiennent que la famille Nadeau s'est vu concéder l'exploitation des forêts de Bridgeville, au début des années soixante, à la condition expresse que le bois soit ouvert à la scierie construite à Barachois. La fermeture de la scierie cette année (ou plutôt sa non-ouverture puis-que, règle générale, elle ne fonctionne

que sept à huit mois par année, depuis le printemps jusqu'à l'automne) pouvait être imputée jusqu'à lors au ralentissement de l'économie et à la stagnation de la demande sur le marché du bois d'œuvre qui en résulte. La population continuait d'espérer que la scierie rouvre ses portes à l'automne, ou du moins le printemps prochain. C'est ainsi que, depuis toujours, les Gaspésiens vivent des lambeaux d'espoir que leur laissent les événements.

Mais dès l'instant où le bois coupé dans les forêts de Bridgeville était transporté vers Fort-Daniel, l'affaire prenait une autre tournure. Il devenait évident que la fermeture de la scierie était quasi définitive, que la jeunesse des deux villages n'avait d'autre choix que de se résigner à l'assistance sociale, comme l'ont fait leurs aînés, ou d'aller chômer ailleurs, à Montréal, par exemple...

Accepter que le bois coupé dans la région de Bridgeville alimente l'autre scierie des Nadeau à Port-Daniel, c'était condamner à la mort subite deux villages qui sont déjà à l'agonie. "Ce sont déjà presque des villages fantômes", rappelle Anthony Francis, le maire de

Bridgeville: nous avons déjà près de 400 hommes sur l'assistance sociale. Si ça ne change pas bientôt, s'il ne vient pas de nouvelles industries dans le comté de Gaspé-Sud, nous serons tous obligés de quitter la Gaspésie".

Le président de Nadeau: les temps sont durs

Rejoint par Le Devoir à Port-Daniel, le président de la compagnie Nadeau a été d'une réticence exemplaire. Parce que, dit-il, étant directement en cause, il n'est pas dans son intérêt de jeter de l'huile sur le feu. En effet, M. Nadeau souhaite d'autant plus que le million et demi de pieds de bois qui dorment dans les forêts de Bridgeville soient transportés le plus tôt possible à Port-Daniel que, si le bois n'est pas scié cette année, il perdra considérablement de sa valeur.

Interrogé sur les raisons qui l'ont incité à fermer la scierie de Barachois, M. Nadeau a fait d'abord état des difficultés qu'éprouve à l'heure actuelle l'in-

Voir page 2: La Gaspésie

suites
de la première
page

LES POSTES

ses demandes de 60 à 58 cents pour 24 mois.

Les positions se sont toutefois graduellement durcies, et la rencontre d'hier entre les négociateurs n'a fait que consacrer l'impasse des pourparlers.

Dans un rapport de conciliation, en mai, le juge René Lippé a recommandé une hausse de 50 cents pour 30 mois.

La sécurité d'emploi constitue également un point litigieux. Le gouvernement qualifie ses propositions de très généreuses mais les postiers estiment n'être pas assez protégés. Le gouvernement offre, par exemple, un avis de 90 jours dans le cas où un employé serait déplacé. La partie syndicale exige par contre la garantie qu'un postier déplacé sera recyclé et embauché dans un autre service postal.

Le gouvernement ne veut pas acquiescer à la demande du Conseil postal d'une prime pour longues années de service en raison des incidences qu'une telle offre pourrait avoir sur les 250.000 employés de la fonction publique.

Entre-temps, la grève tournante et les lock-out, se poursuivent. Hier, plus de 1.500 postiers n'ont pas travaillé, dont ceux de Québec, en grève pour la troisième journée consécutive.

TIERS MONDE

subvention à notre propre économie en créant des emplois et en subventionnant nos industries, beaucoup plus qu'une aide au développement à l'étranger.

• Plusieurs prêts exigent que le pays "aide" en dépense la majorité ici. Donc, encore une fois, on subventionne notre économie plus que la leur. De ces prêts, d'autre part, la grande partie nous revient en intérêts accumulés. Ainsi, les prêts consentis par le Canada en 1967 valaient nominalement \$53 millions. Mais il faut soustraire de cela un remboursement d'intérêts de \$18 millions sur des prêts antérieurs; un calcul selon la formule Pearson établit l'élément net de ce \$35 millions à 35%, l'autre 65% étant automatiquement remboursé à l'avance. On dégringole donc de \$53 millions à \$12 millions, la "réalité brutale" de nos "dons" à l'étranger. Or cette proportion de don, au dire de M. Tremblay est souvent comparable à "l'échantillon qu'un bon vendeur consent pour réussir à ven-

dre son produit". Le produit, dans ce cas, serait notre propre économie.

• par le même raisonnement, les dons de surplus de denrées, par exemple le blé que le gouvernement rembourse aux fermiers producteurs de l'Ouest, puisque le consommateur canadien ne pouvait en bénéficier de toute façon, constituent "un simple virement de fonds souscrits par le contribuable canadien en faveur de l'économie rurale".

Il ne faudrait pas oublier certains bénéfices marginaux et non déclarés que nous rapporte notre aide. Toujours pour l'année-exemple 1967, on calcule que nos programmes, ayant créé 30.000 emplois, "en plus de procurer à des milliers de Canadiens un emploi décent, ont réduit les déboursés de prestations d'assurance-chômage de quelque \$30 millions, augmentant d'autant le fonds de réserve de cet organisme". Ceci s'ajoute à certaines considérations théoriques, à savoir, l'aide technique militaire est-elle une aide? etc.

Se fondant sur les statistiques établies par l'OCDE pour l'année 1967, qui chiffrent le montant total de notre aide théorique à \$254 millions, M. Tremblay soustrait, pour ses auditeurs, toutes les rubriques mentionnées plus haut, (crédits à l'exportation et investissements privés à profit, dons de surplus alimentaire inutilisable ici, remboursements de prêts) et obtient le chiffre de 115 millions, soit 45% du premier montant officiel! D'ailleurs, il avait intitulé sa conférence: "Le coût réel de l'aide".

Le conférencier, dont l'organisme s'est donné comme tâche de renseigner les Canadiens sur les problèmes du monde sous-développé, a ensuite expliqué aux étudiants l'attitude idéale face à cette situation, soulignant cependant qu'il ne s'agit pas "d'une tâche spéciale pour la jeunesse, mais pour tous". "Il faut faire oeuvre de démythification. L'Amérique latine a reçu l'an passé un montant global de 3 1/2 milliards du monde développé, en fonds et ressources. Nous lui avons repris 11 1/2 milliards. N'est-il pas évident que ce que nous donnons d'une main, nous le reprenons à deux mains?"

Dans son projet de solution, M. Tremblay se fonde, a priori, sur trois prémisses. Premièrement, une formule d'échanges justes n'existera que si on transforme nos systèmes économiques de manière "à favoriser ceux qui produisent là-bas, et non ceux qui consomment ici. Les vrais travailleurs du développement ont été eux et pas nous", ajoute-t-il. Deuxièmement, la planification économique ne sera possible dans ces pays que si nous savons planifier notre propre économie. Selon le spécialiste, notre système de consommation effrénée gêne plus qu'on ne le croit le climat économique du tiers monde. Enfin, une pression suffisante sur l'opinion publique ne pourra être exercée que si le public peut acquérir certaines connaissances économiques qui sont présentement la chasse gardée d'économistes professionnels. Tant que nous monterons en tabou la science économique, nous serons à la merci de tous nos planifica-

teurs, ou non-planificateurs, de conclure M. Tremblay. Il qualifie en outre cette situation d'une "aliénation des gens qui savent de ceux qui veulent apprendre".

Développement et Paix, organisation subventionnée par les évêques du Canada et par les Rallyes du tiers monde, cherche précisément à combattre cette ignorance du sous-développement ici. Toutefois, des onze permanents qui parcourent le pays pour informer le grand public, trois voyagent fréquemment et évaluent l'état des besoins à travers le monde. M. Tremblay, spécialiste de l'Amérique latine, est de ceux-ci. Il repart pour l'hémisphère sud dès l'automne. Le séminaire bilingue sur les Nations unies se poursuit jusqu'au samedi 22 août.

LA GASPÉSIE

dustrie du bois dans son ensemble. (Faut-il évoquer la récession économique provoquée par les mesures d'austérité du gouvernement Trudeau? Faut-il même effleurer du bout de la pensée la taxe de 11 pour cent sur les matériaux de construction?)

Mais ce n'est là que la toile de fond. Plus immédiatement, la scierie de Barachois n'est tout simplement pas rentable — "pour diverses raisons", ajoute-t-il, sans préciser d'abord lesquelles. A Bridgeville, on avance le chiffre de quinze à vingt mille dollars, sans que l'on ait pu établir s'il s'agissait du déficit d'exploitation à combler ou des frais qu'occasionnerait la remise en marche de la scierie.

Mais une fois partant...

Il se pourrait, glisse sournement M. Nadeau, que la productivité de la main-d'oeuvre soit plus élevée à Port-Daniel qu'à Bridgeville et Barachois, où l'aptitude au travail de la population aurait subi l'érosion de l'assistance sociale, si bien que les hommes ne seraient pas intéressés plus qu'il ne le faudrait à trimer dur pour \$1.50 l'heure et parfois moins.

Et puis, il se pourrait que les gouvernements soient également en cause, d'insinuer M. Nadeau plus qu'il ne le dit.

"Nous le voyons venir, répliquent-on au ministère des terres et forêts. Sans doute fait-il allusion au droit de coupe, dont la réduction (de \$2.25 à \$1.50 la corde, par exemple), améliorerait incontestablement la rentabilité de la scierie. Mais ce serait là un précédent dangereux, puisqu'il nous rendrait vulnérable au chantage de toutes les scieries marginales de la région".

Quoi qu'il advienne, il n'est pas question pour M. Nadeau que la scierie de Barachois rouvre cette année. Il n'ose toutefois se prononcer pour l'an prochain et se déclare prêt à céder son bien à qui voudra l'exploiter; mais il doute qu'après les événements de la semaine dernière, il se trouve beaucoup de capitalistes pour s'installer à Barachois.

À Québec, les événements de Bridgeville et Barachois ont suscité une vive

inquiétude. Le ministre des terres et forêts, M. Kevin Drummond, craindrait que Cabano ne fasse tache d'huile et que les Gaspésiens ne s'insurgent désormais chaque fois qu'ils se sentiront lésés par une décision de l'entreprise locale, ou par quelque décision administrative, quand ce ne serait tout simplement par l'inaction mille fois vérifiée des gouvernements après les promesses de mille campagnes électorales. Il faut dire que les motifs de mécontentement surabondent: les Gaspésiens ne sont pas loin de considérer le plan de développement, cette "réalisation Canada-Québec", comme le proclamation très politiquement les affiches qui jalonnent la Gaspésie, un autre de ces leurreurs dont on appâte le poisson en période électorale; en tout cas, ils en cherchent encore les premiers résultats sonnants au fond de leurs goussets.

Le premier ministre Bourassa, plus que tout autre, partagerait les inquiétudes de M. Drummond. On n'en verra pour preuve que l'empressement qu'il a mis à donner satisfaction aux citoyens en mal de relocalisation du comté de Matane, laissés pour compte par leur député, Jean Bienvenue.

Le gouvernement Bourassa se trouverait certes dans une fort mauvaise politique si vraiment les Gaspésiens arrivaient au bout de leur patience avant qu'il n'ait pu mettre en oeuvre les mesures de relèvement économique promises par lui lors de la dernière campagne électorale. Plus que toute autre région — et pour cause — la Gaspésie a été séduite par les 100.000 emplois de M. Bourassa. Survenant après dix années d'animation sociale, au cours de laquelle les équipes du Bureau d'aménagement de l'est du Québec et des organismes qui lui ont succédé ont tenté par tous les moyens de secouer la léthargie de la population, les slogans économiques des libéraux pourraient fort bien être la goutte qui aura fait déborder le calice des récriminations gaspésiennes.

"Nous avons donné une grosse majorité au docteur Fortier, le député de Gaspé-Sud", de rappeler le maire de Bridgeville; "c'est maintenant à lui de se grouiller pour nous donner quelques-uns des 100.000 emplois qu'on nous a promis. Comme c'est là, on a moins d'emplois que jamais".

On comprend donc que M. Drummond n'ait guère pris le télégramme de menaces à peine voilées qui lui est parvenu de Bridgeville. Le ministre des terres et forêts est conscient qu'en intervenant aussi rapidement et aussi efficacement à Cabano, le gouvernement a attisé les braises péninsulaires. Aussi prévoit-on qu'il réagira avec moins d'empressement aux incidents de Bridgeville et Barachois. Rien n'est moins certain, par exemple, qu'il accepte de se rendre sur place, comme le souhaite la population des deux villages.

"Le ministre ne peut tout de même pas tout laisser tomber chaque fois qu'une usine ferme dans un village", rappelle-t-on hier dans l'entourage du ministre. "Il est évident que nous ne souhaitons pas avoir dix, vingt, trente Cabano

Pots-de-vin

Dix fonctionnaires du ministère des transports seront congédiés

par Pierre-L. O'Neill

QUÉBEC — Le gouvernement congédiera une dizaine de fonctionnaires du ministère des transports, impliqués dans un système organisé de pots-de-vin. C'est le premier ministre, M. Robert Bourassa lui-même, qui annoncera aujourd'hui au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, la décision prise hier par le conseil des ministres.

Les résultats d'une enquête débutée sous le régime de l'Union nationale, révèlent que des employés du bureau d'émission des permis de conduire de la rue Crémazie à Montréal, exigeaient d'une certaine catégorie de candidats, de fortes sommes en échange des permis accordés.

La semaine dernière, M. Philipp Edmonston, président de l'Associa-

tion pour la protection des automobilistes, avait dénoncé le "racket" qui aurait rapporté à certains fonctionnaires et autres intéressés, jusqu'à \$1.000 par jour. Mais le gouvernement connaissait depuis plusieurs mois, la situation qui prévalait au bureau de Montréal et l'ancien ministre de la justice, M. Rémi Paul, lors de l'étude des crédits de ce ministère, avait soulevé la question auprès du nouveau titulaire, Me Jérôme Choquette.

Le système fonctionnait surtout aux dépens des immigrants, qui ont grand besoin d'un permis de chauffeur pour obtenir un emploi et qui, par l'entremise d'écoles de conduite automobile italiennes, grecques ou autres, devaient fournir un pots-de-vin aux examinateurs, pour obtenir leur permis.

sur les bras. Après tout, nous sommes jusqu'à nouvel ordre en régime capitaliste, et il faut bien respecter les exigences de l'entreprise privée".

Que voilà des paroles empreintes de sagesse. Car au rythme où vont les choses, la colère des Gaspésiens pourrait entraîner le gouvernement Bourassa dans une escalade interventionniste qui pourrait aller fort loin.

La Gaspésie brûle-t-elle? Suite au prochain numéro. En fin d'après-midi peut-être, ou demain matin, après avoir reçu le rapport du chef de district de son ministère sur les droits et obligations de la compagnie Charles H. Nadeau et Fils en ce qui a trait aux forêts de Bridgeville, M. Kevin Drummond doit faire une déclaration. Suite au prochain numéro.

LA CECM

anglophones sans risquer d'opposition.

Comme beaucoup d'autres, M. Daoust a aussi reconnu la grande compétence de M. Gilles Poirier. Il s'est cependant dit étonné que ce dernier ait accepté le poste qu'on lui offrait étant donné les circonstances. Les réticences des commissaires étaient connues depuis un certain temps, semble-t-il, dans la maison.

Que penser du tandem Poirier (président) - Roux (vice-président)? M. Daoust ne peut dire si Mme Roux l'accepterait et pour sa part, il est opposé à plier devant le gouverne-

ment. Toutefois, "si cela n'avait pas été fait de cette façon", cela aurait été tout autre chose, admet-il.

D'ailleurs, tout en prônant son attachement indéfectible aux principes, M. Daoust a précisé que cela ne voulait pas être de l'entêtement et qu'il faudra étudier froidement la situation et la réaction du milieu. L'appui du comité conjoint des parents de Montréal, de l'Association des principaux et de l'Alliance des professeurs de Montréal n'affaiblit certainement pas sa position, conclut-il.

CONFIRMÉ

alors les médias d'information que son communiqué n'est aucunement une annonce officielle.

Au même moment, cependant, tous les commissaires de la CECM recevaient un télégramme qui les informait officiellement de la nomination de M. Poirier. Cette nomination, leur précisait-on devait être rendue publique à 17h. Expédié à 13h de Québec, le télégramme précisait aussi que M. Poirier serait nommé par le conseil des ministres.

Le même télégramme informait aussi les commissaires que le ministre de l'éducation voulait les rencontrer lundi prochain au siège social de la CECM à 17h. Cette rencontre ne devrait cependant pas avoir pour but de forcer la main des commissaires puisque M. Bourassa a clairement affirmé leur entière liberté.

Décès du juge J.-P. Charbonneau

L'honorable Jean-Pierre Charbonneau, juge de la Cour supérieure de 1952 jusqu'à sa retraite en 1969.

Né à Pointe-Claire le 13 octobre 1893, il était le fils de feu le juge Napoléon Charbonneau, également juge de la Cour supérieure. Il fit ses études aux collèges de Montréal et Ste-Maire, puis ses études de droit à l'université McGill. Il fut reçu au barreau du Québec en 1916. Il fut d'abord membre de l'étude Greenshields et Languedoc de 1916 à 1918, et fit successivement partie des études Lamothe, Gadois, Nantel et Charbonneau, puis Lamothe et Charbonneau, et Charbonneau, Charbonneau et Charlebois. Recordier de la ville de Ste-Rose durant 21 ans, il fut nommé par acclamation bâtonnier du barreau de Montréal en 1952. Il fut l'un des derniers avocats

canadiens à plaider au Conseil privé de Londres.

Amateur de bateaux à voiles, il fut membre du Pointe Claire Yacht Club et le commodore de ce club en 1951. Il était membre du Royal St. Lawrence Yacht Club.

Il laisse dans le deuil outre son épouse, née Amanda LaBadie, ses enfants: Mme Claude-Panet-Beaubien (Jeanne), M. Jean-Paul Charbonneau, de Québec, et Mme M. Bienvenu (Mireille); une soeur, Juliette Charbonneau, et un frère, le Dr Jules-Henri Charbonneau, Directeur médical de l'Hôpital Pasteur. Il laisse dans la peine douze petits-enfants.

Le défunt est exposé à sa résidence privée; les funérailles auront lieu le samedi, 22 août à onze heures, en l'église St-Léon de Westmount.

Décès de la mère de Gérard Turcotte

Mme Albert Turcotte (Rose-Anna Beaudette), mère de M. Gérard Turcotte, secrétaire exécutif de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ancien président de la Fédération des SSJB du Québec et ancien secrétaire des Amis du Devoir, est décédée hier à l'âge de 78 ans, à l'hôpital St-Joseph de Trois-Rivières.

La défunte laisse dans le deuil son époux M. Albert Turcotte, de Gentilly, Cte de Nicolet, ses enfants: Marie-Rose, religieuse chez les Soeurs de l'Assomption, de Nicolet, Benoît, de Gentilly, Gérard, de St-Hyacinthe, Georges, de Gentilly, André, de Grand-Mère, Vincent (Père Gentil Turcotte, o.f.m.), curé à Châteauguay, François, de Gentilly, Madeleine, de Gentilly, et Suzanne (Mme Bernard Arsenault), de St-Georges de Champlain.

Elle laisse également 5 bruns, plusieurs frères et soeurs et de nombreux petits-enfants.

La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire Gaston Gaudet, de Gentilly. Les funérailles auront lieu le samedi 22 août, à 15 heures, en l'église paroissiale de Gentilly.

P. Jasienica meurt à Varsovie

VARSOVIE (AFP) — L'historien polonais Pawel Jasienica est mort hier à Varsovie à l'âge de 61 ans après une longue maladie.

Il était l'auteur d'oeuvres très populaires telles que "La Pologne des Piasts" et "La Pologne des Jagellons".

Considéré comme l'un des instigateurs, avec l'écrivain Kisielewski, des troubles étudiants de mars 1968, il avait été violemment attaqué à l'époque par la presse polonaise. M. Wladislaw Gornulka avait longuement dénoncé son action dans un discours devant les activistes du parti.

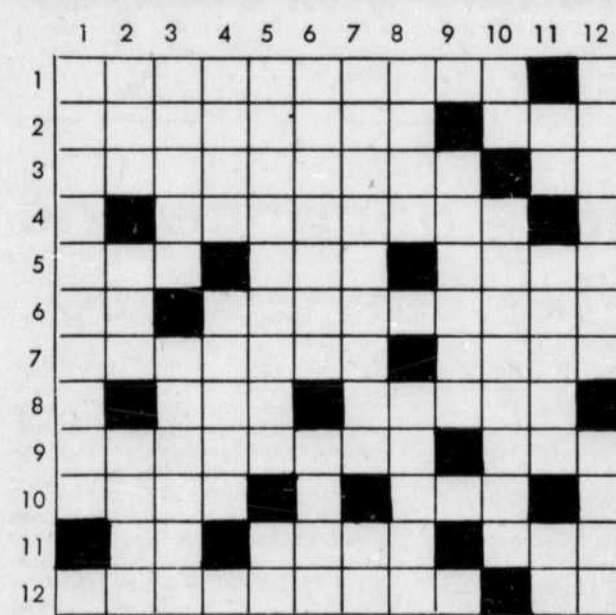
Depuis lors, Pawel Jasienica n'avait plus été autorisé à publier ses oeuvres et il en avait été profondément affecté.

Le Liban ouvre un Consulat général à Montréal

Le consulat général du Liban à Montréal vient d'être inauguré au 40, Chemin de la Côte Ste-Catherine. Il n'existait à ce jour à Montréal qu'un consul honoraire du Liban mais le Dr P. Ziade est le titulaire de ce nouveau poste dont la création a été décidée récemment par le gouvernement libanais.

Les services de légalisation, de visas et autres documents fonctionnent à compter d'aujourd'hui (tél. 276-2638 et 276-2639). Tous les Libanais résidant à Montréal et au Québec sont invités à s'enregistrer auprès du consulat général et à lui communiquer immédiatement leur adresse et numéros de téléphone.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Epoque où paraissent les feuilles.
- 2—Où l'on peut loger commodément. — Indubitable.
- 3—Fait de répéter machinalement les paroles entendues, au lieu d'y répondre. — A lui.
- 4—Verset qui se chante avant et après un psaume.
- 5—Patrie d'Einstein. — Au Moyen Age, armée. — Vague.
- 6—Marque l'alternative. — Former l'esprit de quelqu'un par des leçons, des connaissances.
- 7—Ouvrier qui fabrique des selles. — Qui a les qualités du feu.
- 8—Personne sotte. — Prononce en criant.
- 9—Chercher en tâtant. — Belle-fille.
- 10—Irlande. — Sorte d'oignon.
- 11—Molybdène. — Pièce du jeu de dames. — Ancien bouclier.
- 12—Pièce métallique qui reçoit le bout libre du loquet et maintient la porte fermée. — Charpente du corps humain.

Verticalement

- 1—Etat de ce qui est flexueux.
- 2—Masse de pierre dure. — Parcourue des yeux. —

- 3—La plus ancienne écriture celtique connue. — Action de répandre un liquide sur une partie du corps.
- 4—Gaz rare de l'atmosphère. — L'un des trois éléments de l'os iliaque.
- 5—Qui est affecté de daltonisme. — Fleuve de France.
- 6—Pâte amincie par le rouleau à pâtisserie. — Très petit.
- 7—Qui ne sait ni lire ni écrire. — Pronom indéfini.
- 8—Poitrine d'une femme. — Tête.
- 9—Fuir de quelque lieu (s').
- 10—Notre-Seigneur. — Qui peut être élu.
- 11—Usages. — Parer. — Cobalt.
- 12—Petite feuille située près d'une fleur. — Nom donné parfois à l'aurochs.

Solution d'hier

1 ESPERANTO 2 CO 3 FRAUDERAI 4 VUE 5 LIGI ELARGIR 6 LIRA 7 PIPE 8 CAP 9 OEUILLER 10 MULE 11 CREVET 12 COLLE 13 HELEN 14 SANTAL 15 COTONNIERE 16 POLES 17 ELUS 18 HIDE 19 USSE 20 IRLIS 21 ANE 22 RUMBA 23 NU

Bell Canada

s'il vous plaît...

CONSULTEZ L'ANNUAIRE

s'il vous plaît...

CONSULTEZ L'ANNUAIRE

Maxi

Le mini se porte bien. Il recrute de plus en plus d'adeptes parmi les fervents usagers du téléphone. Leur préférence va, avant tout, au mini-annuaire: le Carnet Personnel!

Il se porte bien... dans la poche du veston ou dans le sac à main.

Cette année, vous le recevrez avec votre maxi-annuaire téléphonique.

Tous deux sont pratiques. Et c'est facile de retrouver dans le mini les numéros et adresses qu'on a pris soin d'y inscrire.

Mini

Carnet Personnel

s'il vous plaît...

CONSULTEZ L'ANNUAIRE

Après la violente sortie du juge Lagarde

La Fraternité des policiers envisage des poursuites

par Guy Deshaies

Les policiers de Montréal, par l'entremise de leur syndicat, (la Fraternité des policiers de Montréal) ont mandé leurs avocats et conseillers juridiques pour voir s'il n'y a pas lieu d'intenter des poursuites judiciaires au juge Irénée Lagarde qui aurait tenu des propos très peu élogieux à leur égard en cour lundi.

Le juge Lagarde, qui n'a pas la réputation d'être très sympathique aux policiers, aurait déclaré, avant de donner sa sentence à trois ex-employés de G.

Lapalme accusés d'avoir commis des actes de vandalisme, que les policiers de Montréal avaient posé des gestes "absolument criminels" lors de leur grève le 7 octobre 69 mais qu'aucun d'entre eux n'avait été poursuivi en justice.

Le président de la Fraternité des policiers, M. Guy Marcl, présentement à Kitchener, a fait savoir, par le vice-président, M. André Guillolette, qu'il n'avait aucun commentaire à faire pour le moment sur les propos de l'auteur du code pénal "Lagarde".

En revanche, M. Guillolette a dit que la Fraternité avait remis entre les mains de ses procureurs cette affaire pour voir si l'immunité du juge est totale et s'il n'y a pas matière à poursuite.

M. Guillolette a dit néanmoins que selon lui les propos du juge Lagarde visaient beaucoup plus loin que la police de Montréal et n'a pas caché sa déception face à cette déclaration qui, a-t-il dit, s'ajoute à toutes les autres qui cherchent à discréditer la police de Montréal.

Du côté de l'administration de la police de Montréal, le directeur Marcel Saint-Aubin a fait tenir pour sa part un communiqué pour qualifier "d'inconséquents et malheureux" les propos du juge Lagarde.

M. Saint-Aubin fait allusion de plus au fait que le juge, sur le Banc, a émis un jugement de valeur sur les policiers en référant à la grève du 7 octobre dernier alors qu'il y a présentement enquête sur les circonstances de cette grève et les multiples crimes qui ont été commis à

sa faveur.

En somme la question qui pourrait se poser serait celle du sub judice, c'est-à-dire l'obligation de ne pas condamner ou acquitter quiconque tant que l'enquête ou le procès n'est pas terminé. Or un juge sur le Banc est-il au-dessus de ces règles?

Mais comme le juge Lagarde n'a à juger d'aucune façon les policiers en procès il ne peut être question de bref de prohibition ou de "mistrial".

Outre ces dispositions reste à savoir

en définitive de quoi un juge sur le Banc peut-il être coupable et quelle serait précisément l'offense dans ce cas.

M. Saint-Aubin conclut en tout cas: "La hargne qu'affiche le juge Lagarde à l'endroit des policiers de Montréal ne réduira en rien, j'en suis sûr, et ce malgré les événements malheureux du 7 octobre dernier, le prestige dont jouit la police de Montréal auprès du public en général qui reconnaît la tâche exceptionnellement ingrate et difficile qui lui incombe".

Lévesque s'interroge sur la 'rentabilité' comme chef de parti

René Lévesque, chef du Parti québécois, ne serait pas encore fixé au sujet de son avenir politique et envisagerait même de laisser sa place à un autre.

Dans une interview accordée à la Presse canadienne, M. Lévesque affirme qu'il se demande si le moment n'est pas venu pour lui de "songer à autre chose" et pose même la question: "Je me demande si je suis encore rentable".

Le chef du Parti québécois se donne toutefois jusqu'à la fin de l'année pour prendre une décision définitive.

Pour le moment M. Lévesque demeure le chef élu de sa formation politique dont le congrès devrait avoir lieu vers le début de 1971.

M. Lévesque a déclaré que ses réflexions au sujet de la direction du parti sont naturelles pour un homme qui a passé dix années ardues en politique.

Il est d'avis que la dure campagne électorale du printemps dernier, à la suite de laquelle son parti a pu faire élire sept députés à l'Assemblée nationale qui compte 108 sièges, mais qui a vu la défaite de son chef et de ses principales personnalités, l'a laissé épuisé.

Il a précisé que c'était là la principale de ses présentes réflexions au sujet de sa position et de son parti, bien que sa décision ne sera pas prise vraisemblablement avant la fin de l'année.

Assurance-chômage

OTTAWA (CP) — Le gouvernement a versé en mai \$74.4 millions au titre de l'assurance-chômage comparative à \$52.8 millions en mai 1969, a révélé le Bureau fédéral de la statistique. En mai, la moyenne des prestations hebdomadaires se chiffrait par \$35.13, comparativement à \$31.20 en mai 1969. Une moyenne de 529,600 individus par semaine ont reçu les prestations d'assurance-chômage, soit 25 p.c. de plus qu'un an auparavant.

La réforme constitutionnelle

Les villes réclament voix au chapitre

WINNIPEG (PC) — Les autorités municipales devraient avoir voix au chapitre dans les pourparlers fédéraux-provinciaux sur la réforme constitutionnelle, a affirmé, hier, la Fédération canadienne des Maires et Municipalités.

Dans un mémoire soumis aux ministres provinciaux des affaires municipales, la Fédération réclame aussi, pour les gouvernements municipaux, le droit à des négociations en direct avec les autorités fédérales et ce, sur tout un éventail de problèmes.

Les municipalités soutiennent d'autre part qu'il faudra qu'on en vienne à adop-

ter l'une des deux solutions en matière d'éducation, soit leur retirer ce lourd fardeau financier, soit leur donner des pouvoirs de taxation plus étendus pour parvenir à en assumer les charges.

La veille, le ministre des affaires municipales du Québec, Me Maurice Tessier, avait rappelé devant ses collègues que le gouvernement Bourassa entend créer onze nouvelles communautés urbaines au cours de l'année qui vient et que l'Assemblée nationale sera saisie, à la rentrée, d'un bill donnant au cabinet le pouvoir de décréter la création de tels gouvernements régionaux.

Il a fallu, pour faire naître les trois communautés urbaines qui existent actuellement dans la province, celles de Montréal, Québec et Hull, que l'Assemblée nationale adopte une loi spécifique. La législation envisagée devrait permettre d'accélérer la mise en place des communautés urbaines.

Sans préciser exactement quelles seraient les onze communautés, Me Tessier a réitéré que la Rive Sud de la région métropolitaine de même que la région de Sherbrooke auraient sans doute priorité.

Le ministre a par contre affirmé que la Colombie-Britannique était incon-

testablement la province la plus avancée dans le domaine des communautés urbaines.

Pour sa part, la Fédération rappelle que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord fut rédigé, il y a cent ans, pour répondre aux conditions qui existaient à cette époque et qui prévoyaient que les municipalités seraient créées par les gouvernements provinciaux. Depuis lors, de nouveaux problèmes ont surgi qui doivent être résolus à travers un effort conjoint des trois juridictions gouvernementales.

Or, selon le mémoire, la situation aux États-Unis, qui est à peu près la même qu'au Canada, a atteint dans bien des domaines l'état de crise, alors que des dédoublements et des recouvrements de juridiction compliquent toute action destinée à résoudre les problèmes.

La FCMC rappelle que les municipalités doivent compter surtout sur les impôts fonciers, les taxes sur les entreprises commerciales et les impôts personnels, de sorte que leurs revenus n'augmentent pas en proportion de la croissance économique. Politiquement, leurs pouvoirs de taxation ont atteint la limite pratique du possible, laissant les municipalités de plus en plus à la merci des octrois provinciaux.

Les municipalités sont d'avis qu'elles pourraient obtenir des revenus additionnels en taxant plus lourdement les véhicules divers, plusieurs considérant qu'ils ne sont pas suffisamment taxés. Par contre, les domaines de l'impôt sur le revenu des individus ou des sociétés et de la taxe de vente ont été, dans l'ensemble, envahis par les gouvernements fédéral et provinciaux qui se montrent peu enclins à partager ces sources de revenus avec les municipalités.

La Fédération précise que, dans bien des villes, 40 pour cent du revenu municipal total est consacré à l'éducation, un domaine qui, selon l'organisme, devrait être pris en main par les paliers supérieurs de gouvernement.

Les municipalités affirment également que les rôles de conseillers ou d'observateurs qui ont été accordés à certaines associations municipales par les gouvernements provinciaux lors des conférences constitutionnelles ne sauraient suffire.

Selon la FCMC, les pouvoirs constitutionnels devraient être répartis sur trois paliers et donner ainsi aux gouvernements municipaux une position clairement définie sur le plan constitutionnel.

Les enseignants du Nouveau-Québec

Massé nie les accusations de la CEQ

QUÉBEC (Par G.L.) — La direction générale du Nouveau-Québec (ministère des richesses naturelles) continuera d'assurer l'enseignement dans les écoles qu'elle a fondées en attendant que la commission scolaire du Nouveau-Québec puisse en prendre charge, soit le premier juillet 1971.

C'est de cette façon que le ministre des richesses naturelles, M. Gilles Massé, a répondu hier à la demande de la Corporation des enseignants. Par la voix de son président, M. Raymond Laliberté, la CEQ a demandé lundi que la nouvelle commission scolaire prenne charge de l'enseignement dès septembre prochain, de telle sorte que l'engagement des enseignants se fasse par les voies normales prévues par la loi de l'instruction publique.

Le CEQ a soulevé ce problème à l'occasion du non-réengagement de M. et de Mme Claude Fortin, qui enseignaient à la fin de l'année à Fort-Chimo.

Dans des communiqués transmis hier à la presse, le ministre rappelle que les enseignants à l'emploi de la direction générale du Nouveau-Québec sont, depuis 1964, engagés en vertu d'un contrat, renouvelable mais limité à douze mois.

M. Massé ajoute qu'un nouvel examen des dossiers de M. et de Mme Fortin indique que leur contrat n'a pas été renouvelé "pour des raisons qui ne touchent, ni de près ni de loin, à leur activité syndicale au Nouveau-Québec". Il ne dit pas lesquelles.

M. et Mme Fortin, dit-il, n'appartenaient en fait à aucune unité syndicale accréditée. "Mais rien ne s'oppose à ce qu'ils aient recours, à titre de travailleurs salariés, aux dispositions du code du travail pour faire réexaminer leur dossier s'ils croient vraiment avoir été lésés dans leurs droits et privilèges."

M. Fortin était président de l'Association des enseignants du Nouveau-Québec. Cette association, fondée il y a un an, a aussitôt demandé son accréditation à la commission des relations de travail, elle retirait toutefois sa requête en juin dernier. Les enseignants ne sont donc pas syndiqués à l'heure actuelle au Nouveau-Québec.

Au cours des mois à venir, indique M. Massé, la commission scolaire du Nouveau-Québec, dont l'unique administrateur nommé en avril dernier est M. Jean Durand, devra se préoccuper activement de la question du statut des enseignants qui seront placés sous sa juridiction à l'été de 1971.

Contestation dans cinq comtés

Le PQ réclame que les témoins puissent être visités chez eux

par Guy Deshaies

Le Parti québécois désire contester le résultat du scrutin du 29 avril dernier dans cinq comtés montréalais mais sans qu'il soit nécessaire d'assigner les milliers de témoins qui, selon le PQ, auraient voté sans avoir la citoyenneté canadienne.

Les comtés visés sont Fabre, Ahuntic, Mercier, Laurier et Bourassa.

Hier Me Pothier Ferland, procureur d'une électricité de Fabre, Mlle Aline Hamelin, a présenté au juge Jacques Casgrain de la cour provinciale (division de pratique) une requête pour modifier la

procédure ordinaire prévue par la loi de la contestation des élections provinciales (bill 49) afin que les témoins soient interrogés hors cour et que toute la procédure soit ainsi simplifiée et surtout plus rapide.

Selon Me Pothier, si le juge Casgrain accepte la requête qui est refusée par les avocats de la partie adverse (en l'occurrence les députés élus dans ces comtés) il est possible que la contestation dans les cinq comtés connaisse son dénouement d'ici la fin de l'année.

Normalement trois juges devraient être nommés dans chacune des causes et devraient entendre tous les témoins selon les règles ordinaires de la preuve en matière civile. Or, puisqu'il y a contestation des résultats, les demandeurs doivent assigner comme témoins au moins un nombre de personnes égal aux majorités obtenues dans chacun des comtés. Ce qui signifie plusieurs milliers. Le PQ a déjà fourni une liste de 20,000 noms d'électeurs qui ne seraient pas habilités à voter en raison, dans la plupart des cas, de leur citoyenneté.

Me Pothier Ferland a tenté de démontrer à la cour que l'article 404 du Code de procédure civile s'applique pour la loi des élections contestées. En vertu de cet article "les parties peuvent convenir ou le tribunal peut permettre, s'il le juge à propos, qu'un témoin soit entendu hors de cour devant une personne autorisée à recevoir le serment, toutes parties présentes ou dûment appelées".

La suggestion de Me Ferland, étant donné que les parties n'ont pu s'entendre à ce sujet, est que le juge désigne parmi des personnes choisies de part et d'autre par les deux parties un certain nombre de vérificateurs qui iraient frapper aux adresses des témoins du PQ pour vérifier l'authenticité de leur domicile, pour établir surtout leur citoyenneté et pour vérifier s'ils ne sont pas des électeurs fictifs frauduleusement inscrits sur les listes électorales.

A l'appui de son argumentation Me Ferland a insisté auprès du tribunal pour dire que le législateur avait certes voulu que l'intérêt public soit préservé avant toute chose et les demandeurs font valoir que l'intérêt public est menacé si certaines personnes usent des sièges au parlement.

Les procureurs de M. Gilles Houde, député libéral de Fabre, ont d'abord demandé à la cour une remise de la cause, ce qui a tout de suite été refusé par le juge Casgrain puis ont tenté de démontrer que l'article 404 ne s'appliquait pas. D'après le bill 49 (loi de la contestation d'élections) les règles de la preuve sont celles du droit anglais en vigueur le 1er juillet 1867 (l'ordonnance de Carleton) Or, selon Me Pothier, cette précision est une sorte de fantaisie du législateur puisque l'ordonnance définit exactement les procédures du droit civil et que 404 s'applique.

Le juge Casgrain décidera d'ici vendredi s'il accorde la requête.

Dans chacun des comtés contestés les demandeurs sont soit le président ou le vice-président de l'Association péquiste du comté, le parti estimant que ces personnes sont plus représentatives que les candidats.

Quelle que soit la décision du juge Casgrain et par conséquent quelle que soit la procédure suivie (audition des témoins devant trois juges, ou vérificateurs assermentés travaillant hors cour) s'il était avéré que dans tel ou tel comté le nombre de faux électeurs a été plus grand que la majorité obtenue par le député élu cela signifierait une nouvelle élection.

Pour que le candidat péquiste soit porté automatiquement au pouvoir il faudrait qu'il prouve que son adversaire s'est rendu coupable de fraude et a usurpé illégalement et volontairement le siège.

L'Évangéline

Nouveau nom et nouvelle presse

MONCTON (PC) — Le quotidien français des Maritimes, L'Évangéline, est publié depuis quelques jours dans de nouveaux ateliers, avec une nouvelle presse et un nouveau nom: Le Progrès l'Évangéline.

Le directeur de la rédaction, M. Pierre Roy, a déclaré, hier, que le changement de nom reflète l'amélioration qui a été apportée au journal. Celle-ci a été rendue possible grâce à un nouvel équipement offset, aménagé avec l'aide financière du gouvernement français.

La presse rotative offset a été fabriquée en France.

Dans une note à ses lecteurs à l'occasion de la publication de la première édition imprimée à l'offset, la direction du journal souligne:

"Ce numéro représente un acte de foi en l'avenir. Nous souhaitons qu'il rencontre auprès de chacun l'accueil indulgent et favorable qu'il nous semble

Mario Beaulieu

L'UN a plus besoin d'une doctrine que d'un chef

M. Mario Beaulieu, ancien ministre des finances dans le cabinet Bertrand, dit ne pas avoir encore décidé s'il se portera candidat au prochain congrès à la direction de l'Union nationale.

Personnellement porté vers le thème de l'association du Québec aux États-Unis, M. Beaulieu est d'avis que "l'Union nationale se cherche une doctrine bien plus qu'un chef" et espère que le Conseil national du parti, qui doit se réunir à la fin de septembre ou au début d'octobre, examinera toutes les options constitutionnelles.

M. Beaulieu, qui participait, hier, à l'émission "Le point du jour" à CKAC, souligne qu'il y a des hommes "d'une très grande valeur" dans l'UN et qu'il serait prématuré de dire s'il briguera la succession de M. Jean-Jacques Bertrand.

Le chef actuel de l'UN a déjà annoncé qu'il ne dirigerait plus son parti en 1974, date prévue des prochaines élections législatives. La date d'un congrès à la direction n'a pas encore été fixée.

M. Beaulieu estime que la thèse de l'association avec les États-Unis qu'il a lancée sur "le marché politique" la semaine dernière a le mérite de tenir compte des perspectives de l'an 2000, celles de gouvernements par continent ou par bloc.

Les États-Unis, dit-il, sont et seront encore la première nation du monde, que l'on aime ça ou non, et dans un sens les Québécois sont des francophones américains.

M. Beaulieu souligne qu'il est intéressé par une association négociée et non par une annexion pure et simple au géant américain. Dans son esprit, les Québécois jouiraient d'un "statut très particulier de francophones".

Cette association, remarque-t-il, pourrait se faire très rapidement parce qu'elle est dans l'intérêt des Américains qui cherchent depuis un certain temps déjà à créer des "zones culturelles" à l'intérieur de leur pays, afin de devenir "internationaux".

M. Beaulieu a le "sentiment profond" que les Américains sont plus ouverts à toutes les nationalités que les anglophones du Canada et rappelle que plus de 7 millions de nos voisins du sud parlent français.

Beaubien sera fermée

A compter de demain 9h30, la rue Beaubien sera fermée à la circulation entre la 14e avenue et le boulevard St-Laur, pour une période approximative de deux mois.

Le service de la circulation de la ville de Montréal prie les automobilistes d'emprunter, durant ce temps, les rues St-Zotique (en direction ouest) et Bellechasse (en direction est).

aujourd'hui

A 11h00, au grand salon du centre social de l'université de Montréal, conférence de presse de l'Union des étudiants universitaires ukrainiens, à l'occasion du congrès mondial de l'Union centrale des étudiants ukrainiens.

A 12h15, à la salle Sheraton de l'hôtel Mont-Royal, déjeuner du Lions Club de Montréal. M. Mike Stephens prononcera une causerie intitulée: "The Mouth tells the Tale".

A 13h00, Jean Manolesco et le père Marcel-Marie Desmarais, o.p., sont invités à l'émission "Le point du jour" à CKAC.

A 19h00, à la maison Montmorency, à Beauport, le ministre des richesses naturelles, M. Gilles Massé, prononcera une allocution devant les enseignants du service de l'éducation de la direction générale du Nouveau-Québec.

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) tient sa 23e assemblée générale annuelle à Moncton, N.B., aujourd'hui et demain.

Les questions qu'il faudra poser au parti de M. Drapeau

La stratégie que commence à laisser poindre le Parti civique de Montréal en vue de l'élection municipale de l'automne est tout à fait dans la ligne que n'ont cessé d'incarner M. Drapeau et ses collègues depuis 10 ans.

Action et discipline. Tels seront, à n'en pas douter, les thèmes majeurs de la campagne du Parti civique. Celle-ci sera menée, en outre, avec ce déploiement de "démocratie directe" dont M. Drapeau possède le secret et qu'il confond trop aisément avec la démocratie tout court. Le tout, espèrent les membres du PCM, devrait suffire à procurer à ce parti une victoire écrasante sur ses adversaires.

J'aime cette fougue totale avec laquelle M. Drapeau veut de nouveau se lancer dans la mêlée. Il promet à ses adversaires une lutte directe et sans quartier. Il réclamera, en retour, une victoire totale, c'est-à-dire, si possible, la mairie plus 52 sièges de conseiller.

Les électeurs jugeront du bien-fondé de ces ambitions. Je vois mal comment on pourrait reprocher à un chef de parti de les nourrir ouvertement. M. Drapeau aura la tâche de porter son parti au pouvoir, non de former une opposition. Tous les moyens honnêtes qu'il pourra déployer à cette fin s'inscrivent dans les règles du jeu démocratique. Il faudrait être naïf pour espérer que les contribuables voudront élire une opposition pour le seul plaisir de voir siéger à l'hôtel de ville des hommes qui diront professionnellement non aux projets de l'administration.

Cela étant dit, il serait déplorable, pour la santé de la démocratie municipale, que le PCM soit reporté au pouvoir sans avoir dû répondre de manière satisfaisante à des questions dont la pertinence est devenue plus évidente depuis quelque temps. Ses principales portent sur la pauvreté de ses structures démocratiques, sur la faiblesse de son programme en matière de développement économique et sur le manque de vigueur de ses politiques sociales.

Ainsi que l'écrivait avec justesse Paul Sauriol l'autre jour, le PCM est une oligarchie à tendance autoritaire plutôt qu'un véritable parti démocratique.

Un parti démocratique est un organisme dont les cadres sont largement ouverts à la participation active et responsable des citoyens. Il s'appuie, pour fonctionner, sur des règles objectives qui permettent à chacun de participer à son orientation. En plus de

participer au pouvoir, il possède une vie propre qui s'exprime par des études, des congrès ouverts au public, des structures, des services d'éducation à l'intention de ses membres et des citoyens, etc. C'est tout cela qui autorise normalement un parti à se présenter au peuple en estimant être le reflet honnête de celui-ci. C'est cela qui justifie le postulat voulant que notre régime politique favorise le gouvernement du peuple par le peuple.

Or, le PCM ne répond à aucun de ces traits. L'appartenance et la participation y sont restreintes à un nombre très limité de personnes. L'autorité y appartient en presque totalité au chef. Les réunions sont rares et fermées au public. Les finances échappent totalement à l'oeil scrutateur des citoyens.

Ces critiques ont été formulées à maintes reprises dans le passé. M. Drapeau a toujours répondu que les points mêmes qui faisaient l'objet des critiques étaient, en réalité, le secret de la force du PCM. Cette position du maire était aussi fautive, en principe, en 1962 et en 1966 qu'aujourd'hui. Elle put néanmoins trouver pendant de nombreuses années un semblant de justification dans le dossier de deux mandats incontestablement remarquables.

Depuis 10 ans, le PCM a cependant eu le temps de vieillir. M. Drapeau aussi. De l'un et de l'autre, on admire toujours les qualités mais on perçoit mieux, aussi, les limites. Le système incarné par M. Drapeau a sûrement produit des résultats multiples et suscité une admiration justifiée. Mais il a réduit au minimum la participation des citoyens. Il a aussi laissé en veilleuse des problèmes importants qui eussent dû retenir l'attention d'un gouvernement municipal vigilant.

Le PCM estime-t-il que sa formule actuelle doit être maintenue dans son intégrité? Est-il disposé, au contraire, à des élargissements inédits dans le sens d'une démocratie plus authentique? Que veulent, de leur côté, les citoyens: un gouvernement dirigé par une oligarchie issue des classes moyennes et incarnant les vertus de celles-ci mais peu ouverte à la participation, ou un gouvernement dirigé par un parti à caractère largement populaire? Si ces questions étaient posées aujourd'hui aux électeurs, elles ne seraient probablement pas comprises. Espérons que, d'ici trois mois, elles auront le temps de mûrir dans l'opinion publique.

Il serait stupide, après l'événement, de

vouloir remettre en question de grandes réalisations comme le métro et l'Expo, qui requèrent dans le temps l'appui unanime de la population et qui vaudront à leurs auteurs une place unique dans l'histoire du développement de Montréal.

Mais ces réalisations n'ont pas empêché de nouvelles questions de surgir. M. Drapeau et son équipe ont fondé leur action sur les effets d'entraînement que devait engendrer, dans tous les secteurs de la vie collective, une administration saine, dynamique et audacieuse. Après dix ans, il faut constater que pareille politique ne suffit pas à diminuer de façon sensible les inégalités flagrantes qui continuent d'exister d'un milieu à l'autre, d'un district de la ville à l'autre. Il faut également constater qu'elle n'a pas suffi à empêcher Toronto de prendre, au point de vue économique, une avance considérable sur Montréal.

De tout cela, on ne saurait tenir le PCM seul responsable. L'occasion se présente cependant de lui demander clairement où se situent ses priorités. M. Drapeau s'apprête, par exemple, à répéter avec les Jeux olympiques l'exploit de l'Expo. Est-ce vraiment là-dessus qu'il faut mettre l'accent au cours des prochaines années? Faudra-t-il recommencer à cacher avec des clôtures de circonstances des taudis délabrés, ou s'il ne faudrait pas enfin se résoudre à remplacer ces taudis par des logements convenables? Faudra-t-il continuer à voir des industries intéressantes s'éloigner de Montréal, ou s'il ne faudra pas songer à doter la métropole, voire la région métropolitaine, de services de promotion industrielle et commerciale beaucoup plus actifs et entreprenants?

M. Drapeau a souvent dit que certaines questions, même si elles sont aiguës, ne relèvent pas de la compétence des dirigeants municipaux. S'il avait déployé la même énergie à convaincre Québec et Ottawa de l'urgence de certains problèmes qu'à chercher des appuis pour certains projets plus spectaculaires, la solution de ces problèmes aurait sans doute progressé plus rapidement.

M. Drapeau entend "adopter une stratégie de confrontation dans toute la mesure qui sera favorisée par les médias d'information". Il peut compter sur notre concours. Nous nous empresserons de faire connaître à nos lecteurs les positions et les projets du PCM et de son chef. Nous n'hésiterons pas, en retour, à poser à ceux-ci les questions que suggère un examen impartial du dossier municipal des dernières années.

Claude RYAN

Une étude de Cullman

Les chrétiens et la révolution

par ROGER MEHL

PARIS (Le Monde) — La notion, hier encore inconnue, de théologie de la révolution, voire de théologie de la violence, a fait son apparition au cours de la dernière décennie et a suscité de nombreuses publications. Elle a quelque chose de choquant, mais il faut se rappeler que pendant des siècles la théologie morale a été essentiellement une théologie de l'ordre.

L'enseignement donné par l'apôtre Paul sur la soumission aux autorités établies était interprété dans le sens le plus conservateur possible: on oubliait volontiers que Romains 13 trouve sa contrepartie dans Apocalypse 13. L'engagement de nombreux chrétiens dans la résistance armée de 1940 et 1945, dans la lutte contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, en Rhodésie, leur participation aux combats révolutionnaires en Amérique latine devaient nécessairement avoir pour effet une réflexion théologique sur la légitimité de détruire par la violence déclarée la violence instituée. Il est bien vrai que le problème n'est pas entièrement nouveau et que les pères et les docteurs de l'Eglise, les réformateurs du seizième siècle ne l'avaient pas totalement ignoré. Mais, pour eux, il s'agissait uniquement de savoir si les chrétiens pouvaient s'opposer par la force au tyran. Le problème a pris des dimensions infiniment plus larges: le tyran, ce n'est plus simplement un homme, ce sont des classes sociales et, plus profondément, des institutions. La conférence oecuménique "Eglise et Société" (Genève 1966) s'est efforcée d'éclairer ce complexe de questions. Elle n'est pas parvenue à des formules univoques, acceptables par tous.

La recherche d'une révolution sans violence (au moins sans violence préméditée) a été illustrée par le pasteur Martin Luther King; cette même recherche, c'est aussi celle que préconise avec le même courage l'archevêque de Recife, dom Helder Camara. Mais les exemples personnels, si grands soient-ils, ne font pas disparaître les problèmes éthiques et théologiques. On pourrait citer un grand nombre de publications, tant catholiques que protestantes, qui attestent l'inquiétude persistante de la présente génération. Relevons, à titre d'échantillon, du côté protestant, le livre de H. Gollwitzer, J. M. Lochmann, R. Shaull, Ch. West. Une théologie de la révolution? (1), et du côté catholique (avec une contribution protestante d'André Dumas), l'ouvrage: A la recherche d'une théologie de la violence (2). Aucune de ces publications ne prétend d'ailleurs apporter la solution. Toutes suscitent des remous... violents. Peut-être le théologien doit-il se garder plus que jamais des formules abruptes et absolues. Le regrettable André Philip, qui a été l'un des leaders de la conférence "Eglise et Société", soulignait, avec toute la force de sa conviction et de sa grande compétence d'économiste et de sociologie, que le développement technologique et économique de l'Europe marquait pour celle-ci "la fin de l'esprit révolutionnaire", mais il n'excluait pas pour certains pays sous-développés la nécessité de passer par une période révolutionnaire, au sens ancien de ce mot. Le théologien ne devrait-il pas être attentif à des analyses de situation aussi nuancées? Mais son premier devoir est sans doute de reprendre avec bonne foi l'étude des données scripturaires. Les chrétiens qui se veulent, en tant que chrétiens, révolutionnaires n'ont-ils pas l'obligation inéluctable de se demander quel a été, dans un tout autre contexte, c'est vrai, mais face à des mouvements de résistance violente, l'attitude du Christ.

O. Cullmann, dont les travaux exégétiques sont connus dans le monde entier, a pensé que c'était là la première démarche à accomplir et il nous livre, dans un petit ouvrage clair et net, Jésus et les Révolutionnaires de son temps (3), le résultat de ses recherches. La mineur du volume ne doit pas faire illusion. Le problème a été vu dans toute son ampleur et l'auteur n'a point voilé les interprétations divergentes qui s'affrontent avec une vigueur nouvelle depuis la découverte des textes de Qumran. Les révolutionnaires du temps de Jésus, qui sont-ils? Ce sont les zélotes, parti qui visait d'abord à une réforme radicale du Temple et du sacerdoce, mais dont une branche, les "sicari" (ceux que nos traductions de l'Evangile qualifient de brigands), tendait à l'expulsion des Romains et à l'établissement d'un puissant royaume d'Israël. Les deux tendances se recouvraient pratiquement. Elles aboutirent au

déclenchement des guerres juives. Or il y a dans l'enseignement et la vie de Jésus des traits qui le rapprochent des zélotes et des traits qui l'opposent fortement à eux. Parmi les premiers on peut citer: la purification du Temple, l'entrée à Jérusalem, le fait que certains disciples étaient armés et surtout la condamnation de Jésus par l'autorité juridique romaine pour rébellion politique. Parmi les seconds: le refus de Jésus du recours à la violence, sa réserve à l'égard du titre ambigu de Messie, les Béatitudes, etc.

Il était naturel que les divers exégètes s'emparent de l'une ou l'autre de ces séries de faits, déclarent les uns authentiques et attribuent les autres à la communauté primitive. L'originalité de Cullmann c'est d'admettre l'ensemble de ces faits. A ses yeux l'attitude de Jésus n'a pas été simple. Toutes ses paroles et tous ses actes doivent être considérés à la lumière de son espérance eschatologique. Comme Albert Schweitzer l'avait bien souligné, on ne peut comprendre la pensée et l'oeuvre de Jésus que si l'on se souvient qu'il attendait la venue imminente du royaume de Dieu. Dans cette perspective les événements de l'histoire, la politique, les institutions, sont relativisés: ils appartiennent à la forme de ce monde qui est en train de passer et qui sera détruit (y compris le Temple). Mais en même temps, parce que ce royaume qui vient est un royaume de justice, le Christ ne peut pas ne pas dénoncer l'injustice des politiques, l'orgueil insensé des riches, la souillure mercantile du Temple. Selon Cullmann l'éthique de Jésus peut se résumer de la façon suivante: critique énergique des institutions humaines, refus de la résistance violente qui trahit le royaume et l'amour. Chaque fois que Jésus peut accomplir sans violence extrême (épisode des vendeurs chassés du Temple) un acte de purification, il l'accomplit, mais c'est là un geste symbolique qui signifie, comme une sorte de parabole, l'imminence du royaume, ce n'est pas un acte de réformateur religieux et social.

Cette thèse, O. Cullmann la démontre en examinant successivement tous les textes qui ont trait à la question cultuelle, à la question sociale, au problème politique. Nous ne saurions ici suivre son exégèse dans tous ses détails. Certains points sont délicats. Au témoignage de Luc, il est arrivé à Jésus de conseiller à ses disciples d'acheter une épée. N'est-ce pas là un acte de zélotisme caractéristique? Non, car une analyse du contexte montre bien qu'il ne s'agit pas pour Jésus de préparer ses disciples à la résistance armée, mais de les avertir que ce n'est pas dans un climat de paix qu'ils auront à prêcher l'Evangile. La conclusion du récit (Luc 22/38) est, selon Cullmann, significative: les disciples ayant présenté à Jésus deux épées, celui-ci leur déclare: "C'est assez". Or il est évident que ce n'était pas assez pour résister à une cohorte romaine. Jésus veut tout simplement couper court à l'enthousiasme zélote de ses disciples qui n'ont pas compris la pointe de son enseignement.

Cullmann n'a pas la prétention de régler le problème de l'engagement des chrétiens actuels dans les actions révolutionnaires. Il ne veut faire autre chose qu'oeuvre d'historien, mais il sait bien que personne ne peut éviter de résoudre pour lui-même les problèmes que lui pose son époque. Cullmann est loin de recommander une imitation automatique (à supposer qu'elle soit en notre pouvoir) du Christ. Le fait que le chrétien d'aujourd'hui ne puisse plus compter, comme Jésus, avec l'imminence temporelle de la venue du royaume de Dieu modifie singulièrement les données de l'action. Il nous faut attacher une très grande importance à la conquête du pouvoir. Cullmann ne se prononce pas: ce n'est pas son affaire d'exégete. Mais il adresse aux chrétiens qui se veulent engagés un avertissement qu'on ne saurait refuser d'entendre et qu'on peut résumer ainsi: si vous voulez chrétiens, vous ne pouvez pas oublier que l'enseignement évangélique a pour caractéristique fondamentale l'exigence de conversion individuelle. Elle ne saurait être éphémère ni par l'ardeur révolutionnaire ni par le souci réformiste. Elle impose forcément certaines limites à la collaboration avec les groupes révolutionnaires. Militant, le chrétien ne sera jamais un partisan sans réserves.

- (1) Genève, Labor et Fides, 1968.
- (2) Paris, Editions du Cerf, 1969.
- (3) Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1970.

LIBRE OPINION

Même le christianisme a accepté l'astrologie

par LISE MOREAU

● Lise Moreau est titulaire de la chronique d'astrologie au journal "La Presse". Dans cette libre opinion, elle commente la lettre que le père Marcel-Marie Desmarais, o.p., a fait tenir au Conseil de la Radio-Télévision canadienne, en date du 13 août dernier, et dont le texte a été publié, sous forme de lettre ouverte, dans notre numéro du 15 août dernier. Les sous-titres sont du Devoir.

Révérend Père, Que vous trouviez dommage qu'il y ait trop d'émissions d'astrologie à la radio ou à la télévision, là est votre droit le plus strict. D'autres trouvent que le sport, l'information, les commerciaux etc., prennent également trop d'importance. Tout ceci est question de goût personnel et je ne tiens pas à en faire mon propos.

Ce que j'admets plus difficilement, c'est que vous vous serviez de votre opinion à vous pour défendre votre optique de l'astrologie, que vous qualifiez de "jeu de salon".

Au moment où enfin nos compatriotes commencent à être moins naïfs et à sortir de leur engourdissement, il est normal que des charlatans de tout ordre profitent de cette période de transition pour exploiter les plus crédules.

Le temps du devoir

Je suis d'accord avec vous, mon Père, pour trouver dommage et même dangereux les quelques exemples que vous citez. Pourtant, si je me reporte à mon enfance, ils me font curieusement songer à ces mères de famille, ayant déjà de nombreux enfants, étant malades, pauvres, pour

ne pas dire dans des situations presque inhumaines, qui se faisaient répondre à leur demande d'aide morale. "Madame, vous n'avez qu'à vous résigner et à faire votre devoir..." Mon révérend Père, il ne faut pas confondre, et ce dans toutes les sphères de l'activité humaine, ceux qui font leur travail consciencieusement et ceux qui ne tentent qu'à se faire une renommée et à obtenir du prestige.

Vous qualifiez l'astrologie de "racket du siècle" et plus loin vous ajoutez: "L'astrologie est une superstition qui a pris naissance dans la préhistoire."

Il faut croire que ce "racket", si "racket" il y a, en est un qui dure, ou alors nous sommes encore dans la préhistoire.

Vous semblez ignorer que le zodiaque est à la base de bien des sciences modernes. L'influence astro-biologique par le rayonnement des astres agissant sur l'organisme de l'homme et par là sur ses tendances psychologiques est maintenant acceptée par plusieurs savants de différentes écoles.

Toutes les religions, le christianisme, même, ont accepté l'astrologie. Faisant le tour des belles cathédrales d'Europe, il n'est pas rare de voir sur les chapiteaux les signes du zodiaque. Entre autres, le zodiaque découvert sous la chaire de Saint-Pierre de Rome en 1622, ainsi que les signes zodiacaux sculptés sur les chapiteaux des colonnes de nombreuses églises. ("La série des Zodiacs" décrits par Grimaldi indique les endroits où il se trouve, et donne la preuve que l'astrologie fut associée aux monuments culturels, historiques et symboliques de l'humanité).

Au pied du mont Sinaï

Je ne vous apprendis rien, sans doute, en vous rappelant que chaque campement des Hébreux, lorsque Moïse, au pied du mont Sinaï, allait quérir les Tables de la Loi, était représenté par un signe du Zodiaque. Le campement de Siméon se trouvant le dernier, était sous le signe des Poissons qui entraîna l'ère chrétienne. Le Poisson, dernier du Zodiaque, étant le signe mystique par excellence. Nous aborderons, dans quelques temps, l'ère du Verseau, ce qui explique la période de transition et d'inquiétude dans laquelle nous nous trouvons présentement.

Quant au décalage des signes du zodiaque, auquel vous faites allusion, il est normal que toute science à ses débuts, tâtonne. Vous ne sauriez prétendre, même si on l'a déjà cru, que Galilée était un charlatan.

Pourtant, même s'il avait découvert que la terre était ronde, beaucoup de points lui échappaient, que d'autres astronomes ont par la suite découverts et découvriront encore. Il est évident que les Chaldéens et les Babyloniens n'avaient pas beaucoup de connaissances astronomiques. S'ils se sont trompés dans leur subdivision du zodiaque, il n'en reste pas moins qu'ils avaient compris une chose en observant l'homme: la différence de réactions et d'attitudes entre ceux qui naissaient à une époque donnée de l'année plutôt qu'une autre. C'est là la base de la psychologie.

Même si à cette époque, l'astrologie était embryonnaire, elle s'appuyait déjà sur l'intérêt que l'homme prenait à observer ses semblables.

Aujourd'hui, les astrologues modernes tiennent compte des nouvelles découvertes dans leurs calculs. (Voir les travaux de l'astrologue André Barbault.)

Saint Thomas d'Aquin ne prétendait-il pas: "Les corps célestes sont la cause de tout ce qui se produit dans ce monde sub lunaire, ils agissent indirectement sur les actions humaines, mais tous les effets qu'ils produisent, ne sont pas inévitables..."

Carl Jung, de son côté a dit: "Si les gens dont l'instruction laisse à désirer ont cru pouvoir, jusqu'à ces derniers temps, se moquer de l'astrologie, la considérant comme une pseudo-science, liquidée depuis longtemps, cette astrologie remonte aux profondeurs de l'âme populaire, se présente de nouveau aux portes de l'Université qu'elle a quittée depuis trois siècles..."

Paul III la protégeait

Rappelons-nous que l'astrologie était encore florissante au temps où

Paul III, promoteur du Concile de Trente, y croyait, la protégeait et l'encourageait. Le philosophe chrétien Gabriel Marcel écrivait dans son livre "Refus de l'invocation": "Bien que je n'aie pas dans ce domaine, d'expérience personnelle, on m'a rapporté trop de faits précis et concordants, pour que je ne sois pas persuadé qu'il y a, en astrologie, un fond de vérité. Je me refuse catégoriquement à croire que tout cela est charlatanisme."

Enfin, le révérend père Riquet déclarait dans une entrevue accordée au magazine ELLE (11 août 1952): "Pour répondre à cette question il faudrait préciser ce qu'on entend par astrologie. Si par elle, on prétend lire dans les astres tout ce qui doit arriver, comme si tout ici bas se trouvait entièrement déterminé par l'action des astres, sans que la liberté de l'homme y puisse rien changer, une telle prétention contredit la conception chrétienne du libre arbitre humain. Mais on peut admettre, comme l'ont fait d'illustres docteurs de l'Eglise, que les astres exercent une certaine influence sur le tempérament, la complexion des hommes, et pour autant, sur leur comportement."

L'homme est responsable

Bien entendu, mon Père, je suis d'accord avec vous pour croire qu'il est toujours dangereux d'installer la fatalité et souvent même la facilité dans quelque domaine que ce soit. L'homme, en définitive, est responsable de lui-même et de ce qu'il fait de sa vie. Là où l'astrologie peut l'aider, c'est à connaître ses faiblesses et ses limitations et à voir plus clair en lui-même, pour ainsi développer à son avantage, certaines possibilités qui sommeillent en lui.

J'aimerais, mon révérend Père, que vous reviez certaines de vos conceptions et que vous ne mélangiez pas les torchons et les serviettes. Sachez que plusieurs astrologues, nonobstant les fumistes, sont sincères et travaillent, non pour démolir l'homme, mais pour l'aider à se mieux comprendre et partant, à mieux comprendre les autres.

Je vous incite fortement à lire les Préfaces en tête de la Bible de saint Jérôme où il est dit: "Je me tais sur les philosophes, les astronomes, les astrologues dont la science, très utile aux hommes, s'affirme par le dogme, s'explique par la méthode, se justifie par l'expérience."

Même si je dois admettre avec vous que certains abus très regrettables sont commis, je ne comprends pas pourquoi vous abordez le problème de l'astrologie avec si peu de sang-froid, et, il me semble, sans les connaissances de base qui seraient essentielles.

lettres au DEVOIR

Un parti qui dénigre les chefs syndicaux

Nombreux sont les ouvriers de la construction qui ont voté pour le Ralliement créditiste lors des dernières élections provinciales. Le vote aurait été plus fort encore, mais les candidats du Ralliement créditiste ont ignoré les travailleurs, pendant que Robert Bourassa leur promettait 100.000 emplois.

La sortie de Camil Samson, à l'Assemblée nationale, contre les chefs ouvriers, notamment ceux de la CSN, a permis aux ouvriers de voir clair et de se raviser. Comment les ouvriers pourraient-ils voter à l'avenir pour un parti qui se plait à descendre leurs chefs élus démocratiquement par eux, les ouvriers?

M. Paré, pourquoi \$25 au MIJARC?

On m'informe que la Société des Artisans, coopérative d'assurance-vie, n'aurait versé que la misérable somme de \$25.00 au Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique en vue de financer la VIIe Assemblée mondiale de ce mouvement qui se tiendra chez nous du 15 septembre au 15 octobre prochain.

Je suis devenu sociétaire de la Société des Artisans parce qu'on m'avait assuré que cette société d'assurance-vie était une institution respectueuse, formerait les cadres d'une entreprise différente des compagnies d'assurance purement capitalistes, une société où les membres (regroupés en sections) se préoccupaient des problèmes sociaux. Aujourd'hui, je suis doublement déçu et je me rends compte que votre publicité m'a

trompé. Jamais je ne suis invité à l'une ou l'autre des activités de vos sections, à aucun moment on ne m'a permis de participer à la gestion de "ma" coopérative. La Société des Artisans avait la possibilité de participer au financement d'une activité qui contribuerait, à long terme, à favoriser le développement des pays moins favorisés du Tiers monde: les jeunes qui se rassemblent ici à l'occasion de la VIIe Assemblée mondiale du MIJARC sont ceux qui demain, dans leurs pays respectifs, formeront les cadres des ligues et des syndicats paysans, les leaders qui organiseront les coopératives agricoles dont ont besoin ces communautés. Leur envoyer une contribution de \$25.00, c'est mépriser les apports de ceux qui luttent pour édifier une société humaine et fraternelle, une société

Maurice DUSSAULT
Québec, 10-8-70

Claude LARIVIERE
Montréal, 12-8-70

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur

Télescripteur: Arthur Lefebvre
TÉLÉPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434 st. rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe, enregistrement numéro 0858.
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.

des
idéesdes
événementsdes
hommes

LETTRE DE BEYROUTH

Le plan Rogers fait éclater les divergences arabes

par ÉDOUARD SAAB

Tout a commencé par une équivoque. C'était au lendemain de la guerre des Six Jours. Dans un mouvement d'exaspération, gouvernements, armées et peuples arabes croyaient pouvoir identifier leur sort à celui des guérilleros palestiniens, estimant que la revanche ne pouvait être "digne" de la défaite que si elle en revêtait la même allure, le même caractère, percutant, écrasant, humiliant. Cela signifiait, dans leur esprit, "la destruction des structures sionistes de l'Etat hébreu" et non plus seulement, comme l'entendait d'ores et déjà le président Nasser, la récupération des territoires occupés et l'invocation des résolutions onusiennes pour rendre justice au peuple palestinien. La persistance d'Israël en tant qu'Etat raciste, sectaire et expansionniste, ne pouvait que constituer une menace permanente pour la sauvegarde et l'intégrité territoriale des autres pays arabes. Autant dès lors, ajoutaient les exégètes de la défaite, enrayer le mal par la racine et engager la lutte jusqu'au bout, "les Arabes n'ayant désormais plus grand-chose à perdre et tout à gagner".

Politique revancharde

On puisa dans le richissime vocabulaire arabe des formules pour illustrer cette politique revancharde. C'est ainsi qu'il a été question d'une nouvelle guerre de 100 ans, d'une nouvelle croisade, et qu'on évoqua les exemples dans l'Histoire de la région où jamais les Arabes n'ont accepté de signer un seul traité de paix. Ce fut ensuite le "Sommet" de Khartoum en août 1967, le premier après la défaite, qui décréta dans son communiqué de clôture "ni paix", "ni négociations", "ni reconnaissance d'Israël", et tous les pays arabes de s'atteler à la tâche qui, pour affronter par les armes "l'ennemi de Dieu", qui pour envoyer des contingents de troupes sur les lignes de feu, — divisions et unités irakiennes et séoudites en Jordanie, algériennes, libyennes et soudanaises sur le front de canal de Suez — et qui pour financer cet effort de guerre avec des subventions annuelles de l'ordre de 100 millions de sterling accordées aux gouvernements égyptien et jordanien par la Libye, le Koweït et l'Arabie Séoudite.

De tous les fronts arabes, celui de la RAU était de loin le plus animé et surtout le plus meurtrier. De tous les peuples arabes, les Égyptiens étaient de loin ceux qui payaient le plus cher l'"après-guerre" ou la préparation à la nouvelle guerre ou, pour reprendre l'expression du président Nasser, la "guerre d'usure". Alors que sur le front du Canal, l'armée égyptienne réorganisée et rééduquée, avec des cadres rajeunis, opposait un barrage de feu à toutes tentatives de débarquement israélien sur la rive africaine de la voie d'eau, son aviation demeurait incapable de faire face aux raids en profondeur des Phantom et des Mirage qui, en même temps qu'ils détruisaient les dépôts d'armes et les installations militaires, semaient la mort dans les agglomérations urbaines. Janvier 1970: Le Caire et Alexandrie sont à la merci des bombardiers israéliens. La DCA égyptienne est atteinte de cécité, tout les postes de radar dans les régions du Delta, du Canal et

de la Mer Rouge ayant été neutralisés. La millénaire Égypte, qui remue sous sa carapace, ne s'est jamais sentie aussi menacée dans son existence.

— "J'étais en droit d'attendre le salut de mes frères les plus proches, de ceux-là à qui la RAU avait tout fait pour leur venir en aide, pour les dégager de l'emprise israélienne", devait déclarer alors le président Nasser à un ambassadeur arabe qui essayait de se renseigner sur les dessous du voyage secret du Raïs à Odessa les 2 et 3 février dernier. Et Nasser d'ajouter: "J'étais en droit d'attendre... J'ai attendu... Mais en vain."

L'autre face de l'arabisme

Ce jour-là, l'Égypte nassériste découvrait enfin l'autre face de l'arabisme. Elle se retrouvait en instance de divorce avec ses frères arabes, ceux du Nord et du Nord-Est, incapables d'ouvrir un front de diversion, ou même d'unifier leur commandement. Les deux BAAS qui règnent, l'un à Bagdad et l'autre à Damas, "se chamaillaient à longueur d'année, comme deux belles-mères", selon le propre terme de Hassanine Haykal, et trouvaient moyen de reprocher à la Jordanie de Hussein "de manquer de combativité". Les baassistes vont même jusqu'à accabler l'Égypte pour ses scrupules petit bourgeois: "Ils en font une société militariste qui va à pas feutrés vers le socialisme, comme si elle en avait honte, qui doit tout à l'URSS mais à qui il répugne de prôner les principes d'un authentique marxisme-léninisme..."

— "Quel rapport toutes ces théories avec la guerre, la guerre qui nous prend à la gorge, qui frappe tous les jours à nos portes et à laquelle il faut savoir répondre autrement que par des mots", répliqua Ahmad Bahaaddine, chef de file de la nouvelle élite égyptienne qui, au congrès des intellectuels de gauche de Khartoum, osera dénoncer, avec une admirable lucidité, "la littérature creuse et vide des gauchistes", surnommés par lui les "gens de la parole" (ahl el kalamologia)... Un vent de révolte souffle alors sur la bureaucratie égyptienne, celle issue notamment de l'Union socialiste arabe qui s'est emparée des commandes occultes du pouvoir. "Que signifie l'arabisme?", "A qui sert l'arabisme?", "Quel grand et riche pays serait devenu l'Égypte n'étaient les tentations de l'arabisme", autant de questions que vont se poser et les intellectuels et l'homme de la rue. Ils répètent l'un et l'autre le vieux proverbe arabe: "Après l'ivresse, la réflexion..."

Et pendant qu'ils réfléchissent, les Égyptiens eurent à répondre à une offensive diplomatique d'envergure, à laquelle prenaient part conjointement cette fois et les Américains et les Soviétiques. Moscou accepte volontiers de renforcer le dispositif de sécurité de la RAU par des fusées Sam 2 et Sam 3, mais cette nouvelle aide soviétique n'est consentie que si la RAU, en position de force, accepte de négocier une solution pacifique au conflit arabo-israélien.

"Il y a autre chose que le Proche-Orient, de beaucoup plus important, qui nous préoccupe par-dessus tout, Américains et Soviétiques, et qui nous obligera, tôt ou tard, à trouver une formule d'entente relative au conflit arabo-is-

raélien", devait confier aux Nations-Unies le délégué permanent des États-Unis, M. Charles Yost, à un diplomate sans que celui-ci ait pu savoir ce qu'était cette "autre chose".

Washington et Moscou

Le fait est qu'aujourd'hui Washington et Moscou paraissent décidés à tout mettre en oeuvre pour forcer un règlement politique, sur la base du plan Rogers et de la résolution du Conseil de Sécurité du 22 novembre 1967. Voilà que les querelles interrabes viennent se greffer sur l'ensemble de ce conflit qui oppose, au départ, Arabes et Israéliens. On revient à l'équivoque originaire, celle des objectifs stratégiques de chacune des parties arabes directement concernées. Le plan Rogers fait éclater au grand jour, et pour la première fois, les divergences qui ont de tout temps existé entre les Palestiniens et la plupart des pays arabes, mais qui ont toujours été ignorées et par les uns et par les autres, dont les relations obéissent à une certaine courtoisie qui tient plus du mensonge que d'une authentique solidarité interrabe.

Par rapport au président Nasser, l'objectif a toujours été essentiellement le retrait des territoires occupés et la création d'un Etat palestinien arabe aux côtés d'Israël. Il n'est pas venu à l'esprit du Raïs égyptien de détruire l'Etat hébreu ou de l'effacer de la carte, même s'il lui est arrivé dans certains de ses discours, de faire montre d'incontinence verbale en usant de quelques expressions qui lui ont fait prêter des intentions qu'il n'a pas. Non que Nasser ne souhaite pas, dans son for intérieur, la disparition d'Israël, mais il a toujours admis qu'il n'est pas dans ses moyens de le faire. Autre chose est cependant un Israël imposé par les grandes puissances et toléré par les Arabes, comme le voudrait le Raïs, et autre chose un Etat belliqueux, militairement tout-puissant et qui essaye de dominer l'ensemble de la région.

Alors que pour les Palestiniens, la désionisation et la déracination d'Israël est un "minimum vital". Nul ne veut s'en prendre aux Juifs en tant que citoyens à part entière, mais à condition qu'ils soient intégrés dans le contexte de l'Etat démocratique et laïc palestinien. D'où le dialogue de sourd qui s'est institué ces dernières semaines entre Le Caire et les Organisations de guérilleros palestiniens, s'il faut excepter les deux groupuscules solidaires du président Nasser. Le Raïs déclare: "Il n'y aura pas de solution qui tienne, tant que les Israéliens n'auront pas évacué tous les territoires occupés en juin 1967, le Golan syrien avant le Sinai, et Jérusalem avant Charm el Cheikh... et qu'ils n'auront pas reconnu les droits du peuple palestinien".

A quoi M. Arafat répond: "Nous refusons toute solution qui ne ramènerait pas la Palestine à ses frontières naturelles d'avant 1948: au Nord Nakoura (la frontière libano-israélienne), au Sud Akaba et le Sinai, à l'Est la Méditerranée et à l'Ouest le Jourdain.

Contrôler les guérilleros

Et quand les guérilleros contesteront à la RAU le droit de disposer du peuple palestinien en son lieu et place, une mise au point dans le Ahram admet volontier le principe mais rappelle en même temps aux guérilleros qu'ils n'ont pas, eux non plus, le droit de disposer, en son lieu et place, du peuple égyptien. Il est dès lors facile de déduire qu'en cas de solution politique, quelles que soient les formules retenues, il n'y aurait pas de terrain d'entente possible entre la RAU et les Palestiniens. L'antagonisme est tel que tout accord futur, entre les deux parties, ne serait viable qu'en période de guerre. C'est la raison pour laquelle le président Nasser compte par-dessus tout sur le roi Hussein et son armée, pour qu'ils mettent les guérilleros hors d'état de nuire, au moment où se préciserait une solution du conflit arabo-israélien relativement favorable aux Arabes.

Quant à la Syrie et à l'Irak, l'affaire les intéresse dans la mesure où elle doit se répercuter sur la position intérieure du régime instauré sur les rives du Tigre et de l'Euphrate. Bagdad a beau jeu parce que, n'ayant pas de frontière commune avec Israël, les Irakiens peuvent renchérir à leur guise en misant sur la réaction d'un groupe d'officiers syriens hostiles par principe à toute solution pacifique qui préluiderait à une reconnaissance "de jure" de l'Etat hébreu. Ce serait alors pour les Baassistes demeurés fidèles au commandement interrabe du Parti, au pouvoir à Bagdad, l'occasion ou jamais de supplanter les "régionalistes" de Damas. Les Baassistes syriens, qui ne manquent pas de flair, ont aussitôt déjoué la manœuvre, en désavouant le plan Rogers sans s'attaquer toutefois au Raïs égyptien, de peur que celui-ci ne dénonce leur attitude plus qu'équivoque pendant la guerre des Six Jours.

Le choix des peuples

Mais ni les Syriens, ni les Irakiens, en tant que dirigeants, ne peseraient lourd dans l'équilibre des forces en présence, tant que les Soviétiques seraient décidés à les amadouer, "et pourraient seuls le faire, puisqu'ils en ont tous les moyens", comme l'assurent certains milieux diplomatiques à Amman et à Beyrouth. Or il s'agit ici des gouvernements et non des peuples. Et c'est là où réside le paradoxe. Les masses demeurent nasséristes jusqu'à la moelle et elles viennent de le montrer. Mais elles le sont dans la mesure où, à leurs yeux, Nasser plus que quiconque, incarne cette force capable de réaliser leurs aspirations profondes qui, par rapport à Israël, se trouvent être celles de la guérilla palestinienne. Autrement dit, si le choix des peuples arabes s'est porté sur le Raïs égyptien et non sur les guérilleros, c'est parce qu'ils comptent sur le premier pour atteindre les objectifs pronés par les seconds.

Quant à la solution politique, ils refusent de l'envisager, convaincus du fait, qu'une fois unis, les Arabes pourraient toujours, militairement, venir à bout des "bandes sionistes".

LIBRE OPINION

Le PQ doit faire battre Trudeau d'abord

par CLAUDE RICHARD, étudiant en histoire

Il est une chose qui, semble-t-il, a été peu étudiée dans l'histoire politique au Canada, c'est l'influence d'un ordre de gouvernement sur l'autre, c'est-à-dire du pouvoir fédéral sur le pouvoir des États et vice-versa. Une telle influence existe sans nul doute: on n'a qu'à penser au succès avec lequel Duplessis se servait de la présence de libéraux à Ottawa pour faire valoir la nécessité de sa réélection à Québec. Cependant, cette stratégie de Duplessis n'est pas valable universellement et l'influence d'un niveau de gouvernement sur l'autre ne s'exerce pas toujours dans un sens "d'exclusion" mais aussi dans un sens "d'atténuation".

L'usure de Trudeau

Laissons tomber tout ce qui s'est passé avant 1960 et limitons-nous aux influences respectives des équipes en place à Ottawa et à Québec depuis cette date. Qu'observons-nous? Essentiellement une satellisation du pouvoir fai-

ble par le pouvoir fort en même temps qu'une usure très rapide des pouvoirs forts. Ce dernier phénomène ne relève pas d'abord des inter-influences des niveaux de gouvernement mais s'inscrit lui-même à l'intérieur de celles-ci. En langage concret, Lesage appelait Pearson et Trudeau appelait Bourassa. Diefenbaker s'est usé en six ans. Lesage de même et Trudeau est en train de s'usur.

Quelle devrait être la ligne de conduite d'un parti comme le Parti québécois dans ce contexte? Que le PQ présente des candidats ou pas en 1972, il est probable que le parti de Trudeau subira un recul marqué. Cela principalement à cause de sa propre incurie mais également du fait de l'humeur très changeante des corps électoraux, qui se manifeste un peu partout dans le monde et qui laisse aux gouvernements en place une marge de manœuvre plus réduite qu'autrefois.

Dans un temps où le statut des corps électoraux serait

la règle, il serait pure folie pour le Parti québécois de se lancer dans la lutte électorale au niveau fédéral. Mais telle n'est pas la situation. D'une certaine façon, on peut dire que la chance est à l'adversaire présentement.

Faire perdre la majorité

Encore faut-il qu'il y ait adversaire. Hors du Québec, le NPD devrait en 1972, fort d'un nouveau chef, fort d'assistés provinciales plus solides, enregistrer des gains notables aux dépens du gouvernement sortant. Les conservateurs amélioreront leurs positions selon toute vraisemblance. Mais au Québec, l'opposition traditionnelle aux libéraux manque à ce point de consistance (sauf dans l'aire très circonscrite du caouettisme) qu'il paraît difficile d'accorder moins de cinquante sièges aux libéraux, leurs adversaires restant ce qu'ils ont été depuis dix ans.

Ainsi, en supposant que seuls les partis en lice en

1968 seront engagés dans la lutte électorale de 1972, le Québec permettrait probablement à l'équipe Trudeau de se maintenir au pouvoir de justesse.

Une présence PQ (ou indépendantiste) en 1972 enlèverait aux libéraux juste assez de sièges pour leur faire perdre la majorité à la grandeur de la fédération. Comme il est exclu en principe que les élus péquistes participent à un gouvernement de coalition, il est fort possible que les conservateurs forment un cabinet minoritaire ou l'élément québécois, serait absent (à moins que les caouettistes acceptent de faire alliance avec les conservateurs). Une autre hypothèse consisterait en la formation d'un gouvernement de coalition libéral-néo-démocrate.

Quelles que soient les suites d'une lutte électorale à laquelle participerait le PQ, il semble assuré que le pouvoir actuellement "fort", d'Ottawa ne survivrait pas. Les conservateurs seraient mi-

noritaires et sans appui au Québec, tandis qu'un cabinet libéral-néo-démocrate n'aurait aucune homogénéité. Dans l'un ou l'autre cas, l'influence très grande qu'exerce actuellement l'équipe Trudeau sur la politique québécoise disparaîtrait. D'où le champ libre pour l'élection d'un gouvernement PQ à Québec en 1974.

Faiblesse congénitale

On objectera que, selon la fameuse loi de continuité de la politique québécoise, il se pourrait bien que le gouvernement Bourassa ne se laisse pas subordonner par le gouvernement Trudeau et que, de toute façon, si ce dernier est appelé à faiblir sinon à tomber en 1972, il y a des chances pour que Bourassa prenne de l'ascendant à partir de ce moment. A cela, je répondrai que les trois premiers mois d'exercice du pouvoir par Bourassa ont pratiquement marqué la fin de cette loi de continuité (satisfaction béate de n'avoir rien obtenu à Winnipeg, accord sur l'enseignement de la langue seconde, oui à l'aménagement du parc Forillon par Ottawa, tournant en matière de politique municipale, absence de volonté de récupérer d'Ottawa les \$230 millions dus au titre de l'assurance-maladie) et qu'un gouvernement faible congénitalement ne devient pas fort du fait de l'affaiblissement d'un vis-à-vis (la défaite de Lesage en 1966 n'a pas rendu le gouvernement Pearson plus fort).

Cette analyse et cet essai de projection peuvent très bien se trouver dépassés du jour au lendemain par suite d'un événement subit (décès, retraite, et pourquoi pas, état d'urgence ou émeute). Cependant, un parti politique n'établit pas sa stratégie d'après ce qu'on ne peut prévoir mais selon ce qu'indique une lecture attentive du passé proche et du présent. Or une telle lecture indique que le Parti québécois aurait avantage à se préparer à entrer en campagne en 1972. Dans une bonne mesure, 1974 dépend de 1972.

La priorité des priorités pour le PQ dans l'ordre de la stratégie est de détruire le pouvoir de rayonnement de Trudeau qui annihile toute émergence d'un contre-pouvoir à Québec. Pour cela, il faut que le PQ saisisse la chance que constitue pour lui une conjoncture politique extrêmement fluide, jointe à une inaptitude flagrante à gouverner du cabinet Trudeau lui-même.

■ lettres au DEVOIR

Air Canada: un bilinguisme mal conçu et mal appliqué

Le 30 juillet dernier, je me présente à l'aéroport de Rouyn afin de prendre l'avion qui devait me conduire à Hull via Ottawa. Disons tout d'abord que l'aérogare de Rouyn est une réalisation toute récente et, de ce fait, on devrait y retrouver les conceptions linguistiques nouvelles du gouvernement Trudeau. Or, il n'en est rien. Les indications placées sur les murs et sur les portes sont bilingues mais la priorité est accordée à l'anglais. On se croirait dans une aérogare franco-ontarienne. Suspensées au plafond, les annonces publicitaires d'Air Canada présentent un visage strictement anglais. Pas un mot français pour ces malheureux Québécois qui voudraient visiter l'Europe.

Vous présentez votre billet au

comptoir. Un drôle de billet. Le contrat de vol est rédigé dans les deux langues, mais cette partie du billet qui donne les indications précises et immédiates du départ est strictement rédigée en anglais. Vous devez bien connaître le "date", le "time", le "status" et tout le reste, sinon vous pouvez rester sur place avec votre dictionnaire. D'où l'utilité de savoir l'anglais au Québec.

Il est temps de monter à bord et de prendre place. Les indications à l'intérieur de l'appareil sont bilingues mais, encore là, la meilleure place est accordée à l'anglais. (N'oublions pas que nous sommes à Rouyn, une ville presque totalement française). On n'a pas réussi à trouver d'équivalents linguistiques à "emergency

rope" et à certains "exit". Les moteurs grondent. L'hôtesse s'adresse aux passagers, mais elle le fait d'abord en anglais. (Nous ne sommes pas que nous sommes toujours au Québec, province solidement d'expression française). Durant le trajet, le commandant de bord nous fait ses commentaires exclusivement anglais. Il y a quelques années, sur la même ligne, le commandant remettait ses messages à l'hôtesse qui les traduisait. Arrivée à Ottawa. Pour se rendre à Hull, il faut prendre évidemment un taxi anglais.

Voilà donc pour un beau voyage en pays bilingue, ce pays dont M. Trudeau nous dit souvent que chaque citoyen devrait s'y sentir à l'aise, d'une mer à l'autre. Ce n'est là qu'un incident, me direz-vous.

Un incident, peut-être, mais qui pour moi suscite les commentaires suivants. Quel est-il ce pays qu'on dit bilingue? Quel est-il ce pays dont on dit qu'il est juste et démocratique? Quel est ce pays où il faut toujours se battre, protester, écrire pour obtenir des choses qui en d'autres contrées sont si simples et si naturelles? Pourquoi toujours ces efforts pénibles et lassants pour des choses qui devraient aller de soi? Tout le monde, semble-t-il, souhaite le dialogue entre nos deux communautés. Mais le dialogue demande un minimum de compréhension et de respect. Il est malheureux de constater que les anglophones ne lâchent pas prise facilement et s'attachent encore à des privilèges douteux. Nous, nous avons fait notre démarche. Nous avons obéi, nous avons cédé, nous avons appris la langue de l'autre. Nous ne pouvons aller plus loin dans le domaine des concessions linguistiques. Qu'on cesse de croire que les véritables séparatistes vivent tous au Québec. Il est un état d'esprit et une mentalité anglophones qui menacent l'existence du Canada dans ses fondements même. Il est malheureux qu'une société nationale comme Air Canada ne fasse pas plus pour changer cet état de chose.

Jusqu'à quel attendrons-nous? Jusqu'où irons-nous? Messieurs les Anglais, il vous reste peut-être trop peu de temps pour faire ce que vous avez à faire.

Jacques MICHAUD

Hull 7-8-70

RÉPOND À TOUS
VOS BESOINS
SCOLAIRES

Vêtements, accessoires, meubles etc. qui répondent aux besoins des étudiants de tous les âges. Prix grandement avantageux faisant d'ACTIVITÉ CAMPUS une opportunité pré-école à ne pas manquer! Utilisez la carte-crédit Dupuis, façon rapide de faire vos achats. Venez dès aujourd'hui faire vos achats "retrée des classes".

DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

L'ANGLAIS chez L.P.S.

COURS DE CONVERSATION, JOUR OU SOIR

Chez L.P.S. vous bénéficiez des méthodes les plus modernes, des techniques les plus efficaces et des systèmes les plus perfectionnés. Faites, sans engagement, un essai gratuit.



*Tous les cours L.P.S. sont déductibles de l'impôt.

De 9 heures à 21 heures

LANGUAGE POWER SYSTEMS

MONTRÉAL: Place Bonaventure 878-2821

QUÉBEC: 500 Grande Allée 529-0331

Violonneux et souque-à-la-corde

C'était fête, hier soir, rue DeSève

par Pierre Richard

Quelque 3.000 citoyens du centre-sud de Montréal se sont emparés hier soir de la rue Alexandre DeSève, entre Maisonneuve et Ontario, pour y fêter pendant toute la soirée.

Banderolles, lumières multicolores, rythme endiablé d'un orchestre de jeunes du quartier, celui tout aussi apprécié de quelques violonneux, souque-à-la-corde, courses dans des poches; tout cela parmi les rires, les conversations impromptues, les retrouvailles entre voisins. Alors que la rue servait de piste de danse, de terrain de jeux, et de lieu de rencontre, quatre fonds de cours adjacents étaient transformés en kiosques et en cafés-terrasse; on pouvait y admirer les peintures, sculptures et céramiques de quelques personnes du quartier, une troupe de folklore et des diapositives sur le quartier au café-terrasse qui fut particulièrement apprécié, les gens ont pu applaudir une quarantaine d'artistes amateurs du coin.

Cette fête populaire était le point

culminant d'une série de quinze autres fêtes plus modestes qui eurent lieu, tout au cours de l'été, dans des cours situées dans divers secteurs du quartier. Un des organisateurs de ce projet, M. Frédéric Lesemann, nous expliqua que le but premier de ces fêtes était de permettre aux gens du quartier de prendre en main, eux-mêmes, leurs loisirs.

Ces fêtes sont l'initiative de La Maison du Quartier, centre social et communautaire contrôlé par des personnes du quartier. Elles furent organisées par les gens du coin qui en décidèrent le contenu et la forme et qui les mirent à exécution.

Quelques réflexions recueillies au hasard parmi les participants au rassemblement d'hier, témoignent de la fois d'une grande satisfaction et d'une non moins grande fierté. "Nos enfants n'ont pas de parcs comme ceux du nord de la ville; il nous reste les rues et on a l'intention de s'en servir", nous confia une mère de famille. Une autre pointait avec fierté les dessins de ses enfants et

soulignait que son mari était mêlé à l'organisation. Deux hommes ne se gênèrent pas pour souligner la dimension politique de l'affaire: "C'est pas le maire Drapeau avec ses grands projets qui nous aurait organisé une fête comme celle-là".

Ces fêtes s'inscrivaient dans un projet plus vaste en loisir pour l'été destiné à rejoindre adolescents et adultes. Ce projet comportait l'ouverture d'un centre de rencontre pour les jeunes, un service d'apprentissage de divers métiers dans le quartier (mécanique, coiffure, couture, restaurant, etc.), un service de rattrapage scolaire, l'organisation de fin de semaine de camping, etc. Pour ce faire, La Maison du Quartier engagea, avec l'aide du Service des parcs, 22 animateurs pour la durée de l'été; la plupart d'entre eux sont originaires du centre-sud.

La Maison du Quartier qui est une des agences de la campagne des Fédérations et qui est dirigée par la Congrégation Notre-Dame du Bon-

Conseil, s'adresse aux citoyens demeurant dans la zone délimitée par les rues Saint-Denis, Iberville, Sherbrooke et le fleuve Saint-Laurent. Elle définit son objectif central comme étant de "contribuer à promouvoir le développement social et communautaire du quartier par les citoyens eux-mêmes". Les fêtes de cet été étaient une concrétisation de cet effort en vue d'exploiter les ressources humaines de ce quartier particulièrement défavorisé.

M. Lesemann exprima l'espoir qu'un projet du même genre soit repris l'été prochain et que des initiatives semblables surgissent aussi dans d'autres quartiers. Deux comités regroupant une quarantaine de personnes qui se sont distinguées par leur qualité de leaders, continueront à fonctionner pendant l'année; l'un se penchera sur le problème des loisirs pour les jeunes et l'autre essaiera de mettre sur pied des loisirs pour l'hiver (on pense entre autres choses à faire réduire le prix de location des arènes de la ville).

Contredisant le juge Lagarde

Le juge Wagner louange les policiers montréalais

Vivement critiqués par un juge, mardi, pour leur grève "illégal" du 7 octobre dernier, les policiers de la Sûreté de Montréal se sont vu louer hier par un ancien ministre de la Justice du Québec.

Au terme du procès subi par Uric Laverdière, sous une accusation de vol, le juge Claude Wagner, de la Cour des sessions de la paix, a loué les policiers de la métropole pour leur bon travail.

"Si aujourd'hui je vous félicite, ce n'est pas surtout parce que je crois que vous avez besoin de baume pour cicatriser certaines égratignures récentes. Je veux tout simplement vous rendre justice, et vous faire part de la reconnaissance que la population doit entretenir à votre endroit."

"Cependant, a-t-il ajouté, si cela peut aider à vous faire oublier certaines déclarations tapageuses, irresponsables, maladroites et injustes faites à votre endroit par des gens qui remplissent des charges importantes dans la société, et qui sont assez vieux pour savoir mieux, eh bien je serai heureux de l'avoir fait."

Mardi, le juge Irénée Lagarde de la Cour des sessions de la paix avait pris les policiers à partie pour avoir déclenché en octobre dernier une grève "absolument illégale". En rendant son jugement dans la cause de trois anciens employés des postes accusés d'avoir endommagé des camions postaux, le juge avait soutenu que les gestes des policiers en grève avaient été "plus criminels" que ceux des prévenus.

La d'Auteuil réclame ses droits de coupe de bois

SAINT JOHN, N.B. (CP) — La d'Auteuil Lumber n'a pas construit son usine de panneaux particules à Cabano pour des raisons "échappant à notre contrôle", a déclaré hier, le propriétaire de la société, M. K.C. Irving.

L'industriel du Nouveau-Brunswick affirme dans un communiqué que les conditions présentes "ne justifient pas la construction à ce moment-ci" de l'usine qui, selon la population de Cabano, avait été promise en retour de l'octroi de concessions forestières.

Le premier ministre Bourassa a interdit la semaine dernière à la d'Auteuil de continuer la coupe de bois dans la région parce que la société avait manqué à sa promesse d'installer l'usine.

Cependant, M. Irving affirme qu'une clause dans le contrat de coupe de bois, signé avec le gouvernement de l'Union nationale, enlevait à la compagnie la responsabilité de procéder à la construction de l'usine.

La d'Auteuil Lumber, a-t-il dit, est prête à s'en tenir aux termes de l'entente relative à ses droits de coupe et s'attend à ce que le gouvernement québécois fasse de même.

M. Irving affirme que la d'Auteuil est prête à collaborer avec le gouvernement afin de trouver une solution satisfaisante à la situation prévalant à Cabano. Il ne propose cependant aucune voie possible d'action.

Il a instamment invité le gouvernement à examiner le contrat qui, dit-il, révélerait que tant le gouvernement que la compagnie désiraient la construction de l'usine mais que celle-ci n'était pas obligée de le faire.

Le mécontentement des résidents de Cabano provoqué par le refus de la d'Auteuil Lumber de construire l'usine a entraîné une série de manifestations

et de pétitions au gouvernement et fait naître la menace de brûler la forêt du Temiscouata.

Lors d'une manifestation contre la propriété de la compagnie, des ponts menant aux concessions de la d'Auteuil ont été coupés, des cordes de bois éparpillées et des hangars incendiés.

M. Irving affirme que la compagnie "peut bien comprendre les sentiments et les déceptions de la population de Cabano et des environs" et "son désir de mettre un terme à la situation présente et de la porter à l'attention du gouvernement du Québec".

Mais, ajoute-t-il, la compagnie ne peut excuser les "actes de destruction" des protestataires.

WASHINGTON

Suite de la première page

C'est ainsi que l'on interprète aux Nations unies la déclaration du Département d'Etat concernant les violations du cessez-le-feu attribuées par Israël à l'Egypte. On a relevé tout particulièrement le fait que cette déclaration de politique de l'administration Nixon comporte une mise en demeure à Israël de s'engager dans ce processus sans plus tarder.

Les effets de cette mise en demeure ne seront peut-être pas aussi rapides qu'on le souhaiterait à Washington mais il apparaît certain que les États-Unis ont fait connaître à Israël, sans appel, qu'il était absolument hors de question qu'un changement puisse intervenir dans une politique américaine axée sur la mise en oeuvre du plan Rogers et orientée vers l'élimination du Proche-Orient de la liste des zones de confrontation entre les États-Unis et l'Union soviétique.

Le Sénat refuse d'interdire l'expansion de 'Sauvegarde'

WASHINGTON (AFP) — Pour la troisième fois en une semaine, le Sénat a refusé hier d'interdire l'expansion du réseau antimissile 'Sauvegarde'.

Le Sénat a en effet rejeté par 53 voix contre 45, un amendement au projet de loi de crédits de 19.2 milliards de dollars pour les dépenses militaires.

L'amendement avait été proposé par M. Edward Brooke, sénateur républi-

cain du Massachusetts. Par mesure d'économie, il proposait notamment la suppression de construction de bases antimissiles dans le Missouri et le Wyoming. L'amendement Brooke aurait permis au Pentagone d'utiliser les \$22 millions de dollars ainsi économisés pour perfectionner ses systèmes de défense des deux bases autorisées l'an dernier, celle de Nalhurst, dans le Montana, et celle de Grand Forks, dans le Nord Dakota.

Évaluation et planification

Le conseil de la CUM entérine les rapports de son exécutif

par Gilles Léveillé

Assemblée sans histoire, hier soir, à l'hôtel de ville de Montréal, où les conseillers de la Communauté urbaine de Montréal se réunissaient pour étudier des questions d'évaluation foncière et de planification du territoire. En moins d'une heure, l'ordre du jour était épuisé, à la satisfaction de tous, semble-t-il.

A peine une demi-douzaine d'interventions ont marqué l'adoption par le conseil de rapports de l'exécutif recommandant la création d'un service de planification du territoire de la Communauté, la conclusion d'une entente entre la CUM et ses membres constituants relative à la préparation d'un schéma d'aménagement de ce territoire, la nomination de M. Camille Godin au poste de commissaire permanent à l'évaluation et l'acceptation du tableau des évaluations normalisées de toutes les municipalités du gouvernement régional montréalais, sans parler du dépôt

pour étude d'un projet de règlement définissant des normes, principes et modalités applicables à l'évaluation foncière à travers tout le territoire.

Au début de la séance, M. Lucien Saulnier, le président de l'exécutif de la CUM, s'est levé en invoquant une question de privilège, affirmant qu'au cours de l'assemblée précédente son honneur avait été "mis en cause". La remarque a fait sourire tout le monde, chacun se souvenant des concerts d'éloge ayant accompagné à cette occasion la proposition du maire Drapeau de faire prolonger le mandat de M. Saulnier à la tête de l'administration du gouvernement régional.

M. Saulnier a dit que la résolution dont il avait été l'objet l'avait beaucoup ému et lui avait fait beaucoup d'honneur, en particulier les témoignages qu'avaient exprimés le maire Drapeau et la plupart des membres du conseil. "Ces éloges, a-t-il poursuivi, resteront, dans

mes 16 ans de politique municipale, un souvenir qui ne s'effacera jamais." Par la même occasion, le président de l'exécutif a prétendu, comme il le fait chaque fois que le sujet revient sur le tapis, ne pas savoir s'il sera désigné par le gouvernement provincial pour remplir un nouveau mandat de quatre ans. (Si, en effet, on s'en tient à la lettre de l'intervention de Québec, le nom du futur président de la CUM n'est pas encore connu.) Un sourire au coin des lèvres, il a déclaré: "Je ne peux prédire que je m'efforcerais de mériter les éloges qu'on m'a adressés, car il appartient à d'autres personnes de décider si je serai appelé à occuper le poste."

Revenant à l'ordre du jour de la séance, il convient de souligner que la procédure de normalisation des évaluations totales de toutes les municipalités constituant la CUM a pour but d'assurer que la quote-part de chacune aux dépenses

des services communautaires est établie selon des critères identiques. Cette procédure n'affecte en rien l'imposition des contribuables à l'intérieur de chaque ville.

La normalisation des évaluations totales des municipalités sera nécessaire tant que la CUM n'aura pas un rôle d'évaluation à soi. C'est à cette fin d'ailleurs que le comité exécutif a soumis pour étude à la même séance un projet de règlement définissant les normes, principes et modalités selon lesquels cette évaluation uniforme de la CUM pourra se faire éventuellement, c'est-à-dire selon les objectifs actuels en 1972. Le conseil aura jusqu'à sa prochaine assemblée, le 21 octobre, pour examiner le "code" d'évaluation proposée et suggérer les modifications qu'il juge à propos.

La création d'un service propre de la CUM pour prendre en main la planification du territoire répond aux désirs des maires des villes de banlieue. En juin, ils avaient forcé le comité exécutif à reconsidérer sa proposition initiale selon laquelle en pratique la ville de Montréal aurait dirigé et coordonné l'exécution des études menant au schéma d'aménagement. Avec le service créé hier, c'est maintenant le gouvernement régional lui-même qui aura la responsabilité de diriger et de coordonner ce travail.

L'entente relative au schéma d'aménagement établit les modalités selon lesquelles le nouveau service de planification, Montréal et les autres municipalités de la CUM s'y prendront concrètement pour préparer le schéma en question, qui en vertu de la loi devra être prêt avant 1973.

Le maire de Dorval, M. Sarto Desnoyers, s'est fait le porte-parole de ses confrères de la banlieue en demandant au président Saulnier qu'on établisse, avant de se lancer à fond de train dans les études de planification, les principes de base ou si l'on veut la philosophie générale devant présider à un tel travail. M. Saulnier a répondu qu'il ne pouvait à ce moment préciser cette philosophie mais qu'il était clair qu'il fallait tenir compte de certains éléments d'ordre prévisionnel.

Les tribulations

Suite de la page 10

des oeuvres difficiles comme "Le chant des oiseaux" de Jannequin;

— Divers orchestres folkloriques de bandouristes, de balalaïkas, de mandolines, de tambours japonais, etc.; il y eut même un grand orchestre composé uniquement d'accordéons qui réussissaient à imiter un orchestre classique — fascinant pendant les cinq premières minutes, fatigant ensuite;

— Un groupe de jazz que l'on avait peine à écouter assis tant il avait de rythme et d'entrain...

Il faudrait en nommer bien d'autres, mais nous nous contenterons de mentionner un groupe folklorique de Sofia, Bulgarie, qui nous donna du vrai folklore à l'état naturel, avec des instruments et des voix authentiques, des costumes chatoyants et des danses d'un entrain et d'une perfection extraordinaires.

L'éducation

Aux sessions, je crois que presque tous les aspects de l'éducation musicale furent présentés avec un vaste éventail de points de vue et de méthodes de travail. Je feuilletai au hasard le programme du congrès et j'y vois:

— Leçon de musique dans une école soviétique.

— Théâtre musical pour enfants.

— Table ronde des compositeurs: problèmes de composer de la musique pour enfants.

— Le rôle de la musique dans la vie des arriérés mentaux. Etc...

Le thème du congrès était: "Le rôle de la musique dans la vie des enfants, des adolescents et de la jeunesse". L'utilisation de la musique contemporaine et de la créativité fut traitée par un grand nombre de conférenciers. Le rôle et l'importance de la recherche en éducation musicale furent particulièrement soulignés — et ici nous devons mentionner un remarquable exposé d'Angeline Fulin (France): "Recherches du Séminaire de Pédagogie sur le

développement musical de l'âge scolaire".

Même les membres de notre groupe qui n'étaient pas des musiciens éducateurs assistèrent à de nombreuses manifestations du congrès et les trouvèrent dans l'ensemble fascinantes. En fait, il serait à souhaiter que de nombreux parents et éducateurs d'autres disciplines que la musique participent à ces congrès de la S.I.E.M. Cammac se propose d'organiser un autre voyage de participation musicale axé sur le prochain de ces congrès qui doit avoir lieu dans deux ans à Amsterdam.

Et pour terminer, il me faut répondre ici à quelques questions que l'on nous pose constamment:

— Où avez-vous trouvé les subventions pour ce voyage?

— C'est très simple: dans la poche de chaque membre du groupe. Tous ont économisé, certains ont emprunté, touché une assurance. Tous ont accepté de voyager économiquement, couchant dans des résidences genre universitaires, des auberges de jeunesse, une école, etc.; mangeant dans les petits restaurants excellents mais pas cher où l'on ne voit point de touristes (sauf en Russie!); supportant héroïquement et avec humour 12 jours en URSS comme groupe catégorie C de l'Intourist...

— Est-ce que le voyage a bien marché?

— Le groupe Cammac vous répondra comme un seul homme: ça fut tout simplement formidable, et qu'à aucun moment nous ne perdîmes tout à fait notre sens de l'humour.

— Et du point de vue musical?

— Tant par les contacts avec des musiciens amateurs de divers pays que par le travail du groupe lui-même en chant choral et musique instrumentale, ce fut une expérience très riche.

— Le groupe Cammac vous répondra comme un seul homme: ça fut tout simplement formidable, et qu'à aucun moment nous ne perdîmes tout à fait notre sens de l'humour.

— Et du point de vue musical?

— Tant par les contacts avec des musiciens amateurs de divers pays que par le travail du groupe lui-même en chant choral et musique instrumentale, ce fut une expérience très riche.

— Le groupe Cammac vous répondra comme un seul homme: ça fut tout simplement formidable, et qu'à aucun moment nous ne perdîmes tout à fait notre sens de l'humour.

— Et du point de vue musical?

— Tant par les contacts avec des musiciens amateurs de divers pays que par le travail du groupe lui-même en chant choral et musique instrumentale, ce fut une expérience très riche.

— Le groupe Cammac vous répondra comme un seul homme: ça fut tout simplement formidable, et qu'à aucun moment nous ne perdîmes tout à fait notre sens de l'humour.

— Et du point de vue musical?

— Tant par les contacts avec des musiciens amateurs de divers pays que par le travail du groupe lui-même en chant choral et musique instrumentale, ce fut une expérience très riche.

— Le groupe Cammac vous répondra comme un seul homme: ça fut tout simplement formidable, et qu'à aucun moment nous ne perdîmes tout à fait notre sens de l'humour.

— Et du point de vue musical?

— Tant par les contacts avec des musiciens amateurs de divers pays que par le travail du groupe lui-même en chant choral et musique instrumentale, ce fut une expérience très riche.

— Le groupe Cammac vous répondra comme un seul homme: ça fut tout simplement formidable, et qu'à aucun moment nous ne perdîmes tout à fait notre sens de l'humour.

— Et du point de vue musical?

— Tant par les contacts avec des musiciens amateurs de divers pays que par le travail du groupe lui-même en chant choral et musique instrumentale, ce fut une expérience très riche.

— Le groupe Cammac vous répondra comme un seul homme: ça fut tout simplement formidable, et qu'à aucun moment nous ne perdîmes tout à fait notre sens de l'humour.

— Et du point de vue musical?

— Tant par les contacts avec des musiciens amateurs de divers pays que par le travail du groupe lui-même en chant choral et musique instrumentale, ce fut une expérience très riche.

— Le groupe Cammac vous répondra comme un seul homme: ça fut tout simplement formidable, et qu'à aucun moment nous ne perdîmes tout à fait notre sens de l'humour.

— Et du point de vue musical?

— Tant par les contacts avec des musiciens amateurs de divers pays que par le travail du groupe lui-même en chant choral et musique instrumentale, ce fut une expérience très riche.

Les Antipropos de Jean Lévesque

Du manque d'union nationale

À l'issue du scrutin québécois du vingt-neuf avril, nombreux étaient les observateurs, et nombreux ils demeurent, qui ont cru voir la chute définitive de l'Union nationale. Ce parti, en effet, possédait cinquante-cinq députés à dix-huit. Parmi les observateurs qui s'attachaient à ces conclusions, il y en avait un grand nombre d'honnêtes, d'autres qui prenaient leur désir pour des réalités. La réalité correspond-elle à cette optimisme? Cela reste à voir, les annales politiques québécoises nous l'indiquent.

En 1936, l'Union nationale remportait 76 sièges et tombait à 14 trois ans plus tard. C'était là une chute bien plus spectaculaire que celle des élections récentes. Pourtant, cela n'empêcha pas ce parti de remonter la cote peu après, notamment en 1948 alors qu'il écartait les libéraux à 82 contre 8, puis conservait le pouvoir jusqu'en 1960. Les libéraux, avec leurs huit députés de 1948, ne remonteront-ils pas la cote à leur tour jusqu'à leur élection de 1960?

Ces quelques chiffres dans le simple but de montrer que la vie des mouvements et des coalitions politiques est faite à la fois de calculs, d'habiletés et de patience, le tout soumis à l'influence toujours déterminante des conditions extérieures comme les guerres, les poussées ou les reculs économiques, et le reste. Prévoir pour l'Union nationale un avenir brillant ou Québec serait aujourd'hui dangereux, tout comme il le serait de nous convaincre de sa mort.

La position médiane dans laquelle M. Jean-Jacques Bertrand voulait placer l'Union nationale durant la dernière campagne électorale, quant à la question constitutionnelle, fut prise par un bon secteur de la population pour de la tiédeur ou pour du vide. N'en déplaise à M. Bertrand, la nature ayant horreur du vide, soit-il constitutionnel, le verdict public fut ce qu'il fut. Les calculs politiques de l'entourage de M. Elliott-Trudeau, qui voulaient depuis M. Johnson, forcer l'Union nationale à prendre position dans le débat constitutionnel, portèrent finalement leurs fruits, calculs basés d'une part sur la polarisation de tout ce qui est ordinaire fédéraliste au Québec autour du nouveau chef libéral, et d'autre part sur le lancement dans la mêlée québécoise du parti créditiste, qui rallia une bonne clientèle rurale aux unionistes. Le succès des libéraux, groupes autour de l'orthodoxie libérale de l'équipe Bourassa, s'explique ainsi fort bien, alors qu'à l'autre bout, les indépendantistes savaient ou aient. C'est sans doute cette bi-polarisation fédéraliste-séparatiste qui cause sûrement la défaite unioniste, alors que le parti de M. Bertrand, voulant jouer sur les deux tableaux, et en ce qui concerne la faute même de M. Bertrand, perdit, comme cela se devait d'arriver. Qui, vraiment, au Québec, pouvait prendre très au sérieux le "Cent pour cent pour Québec, cent pour cent pour Ottawa" du premier ministre Bertrand? Les anglophones et les Neo-Canadiens surent autour de ce qui grouper, les indépendantistes en firent autant de leur côté, l'autre cinquante pour cent de la population se divisant ici et là.

Avec sagesse, M. Bertrand a donc décidé de ne plus assumer le leadership de son parti au prochain scrutin québécois. Dès lors, la course à la direction de ce parti est lancée. Les candidats de valeur ne manquent certes pas, plusieurs ayant déjà montré l'oreille. Mais ce qu'il faudrait à l'Union nationale, aujourd'hui, ce n'est pas d'abord un chef, mais une bonne "retraite fermée".

La société québécoise n'est plus au dix-neuvième siècle, et elle ne saurait plus, dans une large partie de sa population francophone à tout le moins, se contenter d'un fédéralisme sclérosé. D'autre part, peu de gens ici ont le goût des embarras politico-sociaux et le vieux fond français de prudence paysanne perdure chez nous. Voilà deux bornes aux réflexions unionistes. Il y a par ailleurs les incertitudes économiques nord-américaines dont l'imprévisibilité même doit pousser les politiques à de forts prudents calculs. Il y a les effluves du large qui ont été senties et goûtées par bien des Québécois. Il y a enfin et surtout les caprices comme les diètes autant secrètes que péremptives de l'âme d'un peuple dont seuls de grands hommes peuvent saisir à temps les symptômes, pour les traduire en politiques.

Certainement que l'Union nationale a besoin d'une bonne retraite fermée. Et peut-être aussi tout le Québec, et le Canada avec, une fois partis...

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTERIEURE

Sous la direction des

ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.

Début des cours: 14 septembre

VIEUX-MONTRÉAL
88 est. St-Paul
866-1836

DÉCÈS

CHARBONNEAU. Honorable Juge Jean-Pierre. Subitement à Montréal, le 19 août 1970 à l'âge de 76 ans, est décédé. Hon. Juge Jean-Pierre Charbonneau à sa résidence privée, époux d'Amada La Badie. Il laisse dans le deuil ses enfants Jeannine (Mme Claude P. Beaubien), Jean-Paul de Québec et Mireille (Mme M. Bienvenu) et douze petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funéraire partira de son domicile à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot supplémentaire).

L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.

AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE

Aide ménagère fiable, aimant enfants, chambre privée, bon salaire. Après 7h: 276-3820 24-8-70

A VENDRE

L'ESTRE entièrement en verre taillé de Tchecoslovaquie, très grand, 12 bougies. Tél.: 931-4790 22-8-70

AUTO A VENDRE

AUSTIN 1100, 1967, élatante de santé, 34 milles au gallon, doit être vendue rapidement à bon prix. Rouge bordeaux avec intérieur bronze. Tél.: 679-7900 24-8-70

ANIMAUX A VENDRE

CANICHES enregistrés, 9 semaines, 2 mâles couleur abricot, 4 femelles couleur blanche. \$75 liv. Tél.: frais virés, Kingston, 542-0663 24-8-70

APPARTEMENT A LOUER

Les avantages de la propriété sans les inconvénients

A Saint-Laurent

"Le Chameran"

Tres moderne, chauffage radiant à l'électricité, réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle, câble T.V., garage, toutes taxes payées, service d'entretien, près gare Vertu et Centre d'échats.

En location par mois:

4 1/2 - \$179.

7 1/2 - \$279.

7 1/2 avec foyer \$295.

BUREAU: 123 CÔTE VERTU

Tél.: 334-1864

Lundi au vendredi "sur rendez-vous seulement"

Samedi, dimanche - 1-3 P.M. "ou sur rendez-vous"

26-8-70

BUREAUX A LOUER

Bureaux pour professionnels ou hommes d'affaires dans centre professionnel, Chauffage central, air conditionné, 9008 boul. St-Michel

Tél.: 389-8426 21-8-70

CHALET A VENDRE

Autourte région Ste-Adèle, "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski 81.000. Terrain compris: \$89.50 par mois. Tél.: 731-3501. J.N.O.

CHALET A LOUER

Le seul vrai paradis du chasseur et du pêcheur, dans un territoire de 500 milles carrés 300 lacs non "clubbés". Plaisir, sport au grand air pour familles, groupes ou compagnies. Maisons hiver dételées, solidement construites par la Défense Nationale, à vendre à prix dérisoire. Ecrivez à M. Bourgeois, 755-7e avenue, Pointe-aux-Trembles ou téléphonez à 671-6760, 645-8849 4-9-70

DUPLEX A LOUER

RUE PLANTAGENET, près Université de Montréal, bas de duplex, 6 pièces, chauffé, garage, libre. Tél.: 342-6612 ou 735-5022 21-8-70

RUE PLANTAGENET, près Université de Montréal, bas de duplex, 6 pièces, chauffé, garage, libre. Tél.: 342-6612 ou 735-5022 21-8-70

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE pour publicitaire-conseil

Personne expérimentée, propre et ponctuelle, possédant rapidité, initiative, enthousiasme, jugement, bonnes manières et bon langage. Connaissance supérieure du français et convenable de l'anglais. Salaire selon qualifications et expérience.

Ne pas téléphoner, ni se présenter, précisez par écrit curriculum et salaire.

Une place de choix exigeante mais attachante.

Ecrire à:

Jean-François Pelletier

1225 rue de la Montagne, Montréal.

21-8-70

FEMMES DEMANDÉES

Aux épouses de professionnels qui désirent avoir un supplément de revenus, notre compagnie internationale leur offre une opportunité. Travail plaisant, contact de public continuel. Domaine: sécurité sociale. Tél. M. A. Hagar 384-3351 24-8-70

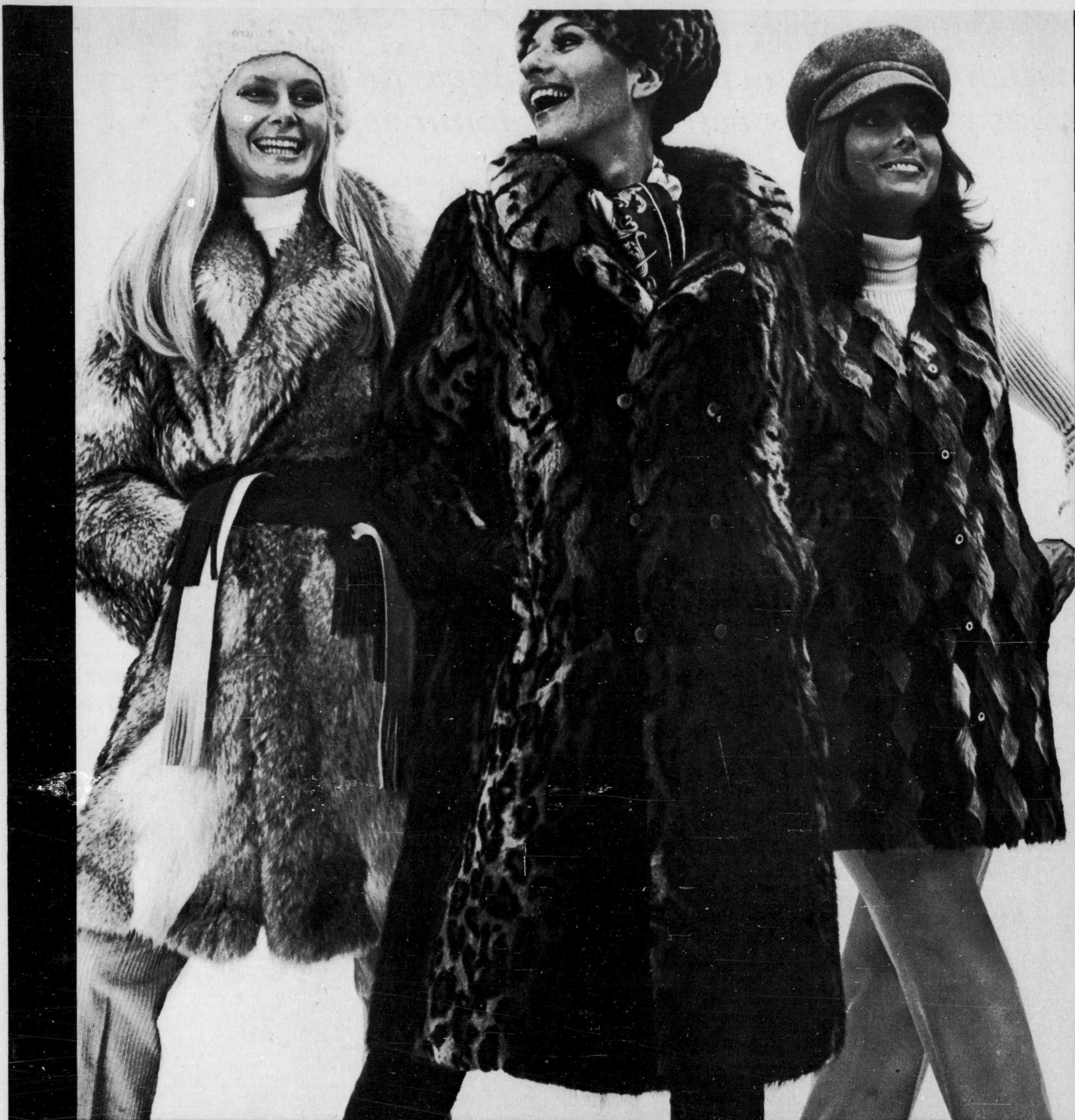
FERMES DEMANDÉES

Ai besoin immédiat de terres, fermes non en culture avec ou sans bâtiment, près rivière ou lac si possible, dans un rayon de 25 à 100 milles de Montréal. Ecrivez immédiatement à M. Bourgeois, 755-7e avenue, Pointe-aux-Trembles ou téléphonez à 671-6760 4-9-70

FERMES A VENDRE

MINI FERME ET RANCHETTE à vendre à prix dérisoire. Beau boisé, bord de rivières et de lacs. Laurendes et Cantons de l'Est, accepterait échange, roulettes, chalets, etc. Téléphonez à M. Bourgeois 671-6760 4-9-70

GARDERIE



Fourrure "prix d'été" Eaton

Un festival fourrure...des fourrures magnifiques composées de modèles presque longs, presque minces, mais assurément seyants...des modèles d'allure distinguée aussi bien que sophistiquée. Elles sont à voir dès maintenant chez Eaton pendant le mois d'août! Pour rencontrer qualité, coupe, confort et économie...il n'y a pas mieux!

Gauche

199⁰⁰

chacune
11.00 par mois

Gilet à motif poney. Petite, moyenne, grande dans le lot.

Centre

317⁰⁰

chacune
18.00 par mois

Rat musqué teint ocelot au pochoir. Longueur midi ou classique. Rat musqué naturel. Chat sauvage horizontal naturel nuancé. Mouton brun foncé (ajusté). Tailles 10 à 16 dans le lot.

Droite

217⁰⁰

chacune
12.00 par mois

Loup naturel. Tailles 10 à 16. Mouton uni teint brun. Ocelot au pochoir (agneau traité) teint brun. Tailles 10 à 20 dans le lot.

Aussi: Ceintures en suède de couleurs.

..... **15.00** chacune.

Facilités spéciales de paiement

Aucun paiement avant octobre si désiré en utilisant votre compte Eaton. Les fourrures achetées pendant cette vente sont entreposées sans frais jusqu'à octobre.

Commandes passées aux magasins seulement.

EATON en ville (troisième étage), Ville d'Anjou,
Pointe-Claire. 248

EATON

Heures d'affaires EATON: Lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 18 h. - Jeudi, vendredi de 9 h 30 à 21 h - Samedi de 9 h à 17 h. - Le standard ouvre à 8 h 30, 842-9211

Sommet communiste à Moscou

Les pays de l'Est préparent une nouvelle offensive diplomatique

par Pierre Le Gall, de l'AFP

MOSCOU — Les dirigeants des sept pays membres du Pacte de Varsovie vont se retrouver aujourd'hui pour leur première réunion de travail commune depuis le 3 décembre 1969 et les principaux points à l'ordre du jour, sinon les seuls, seront comme il y a huit mois l'Allemagne et les relations inter-européennes, estiment les milieux diplomatiques et les observateurs.

Entre-temps, ils s'étaient rencontrés également en groupes au mois d'avril pour le centième anniversaire de Lénine mais il ne s'agissait pas cette fois d'une "conférence" au sens propre du terme, comme ce sera le cas aujourd'hui.

Les numéros un des sept partis communistes seront accompagnés non seulement des présidents du conseil mais aussi des ministres des affaires étrangères. Cependant, souligne-t-on ici, la composition de la délégation de Berlin-Est se distingue de toutes les autres. En effet M. Ulbricht est accompagné non seulement de MM. Stoph et Otto Winzer, respectivement chef du gouvernement et ministre des affaires étrangères, mais aussi du petit groupe de dirigeants qui depuis plusieurs années constituent le noyau central de la direction du S.E.D., MM. Erik Honecker, conseiller de Walter Ulbricht, Kurt Hagen, chargé de l'idéologie, Gunther Mittag, spécialiste des affaires économiques et Hermann Pixin, chargé de la propagande.

Ceci suffirait, ajoute-t-on en l'absence de toute autre indication officielle de source soviétique, à confirmer que l'on parlera avant tout du traité soviéto-allemand, récemment signé par MM. Willy Brandt et Walter Scheel.

Mais il se confirme également, comme on le pensait depuis plusieurs jours, que le Kremlin va faire de cette réunion, au-delà du problème des rapports avec Bonn, le point de départ d'une nouvelle offensive diplomatique en direction de l'Europe occidentale, indique-t-on de bonne source.

Avec le traité qui reconnaît l'état existant des frontières en Europe, comme Moscou et ses alliés le souhaitent, mais élude la reconnaissance

de "de jure" de la R.D.A. comme M. Ulbricht l'aurait manifestement souhaité, le Kremlin s'est débarrassé d'une pierre d'achoppement à la convocation d'une conférence sur la sécurité européenne qu'il désire toujours voir se tenir, si possible dans l'année qui vient.

De nouvelles initiatives dans cette direction devraient donc suivre de peu cette réunion, qu'elles soient ou non mentionnées dans le communiqué qui, pense-t-on ici, sera publié après le départ des délégations.

La réunion de décembre s'était tenue, rappelle-t-on, en même temps que la

conférence de La Haye, où les représentants de "l'autre Europe" se consultaient sur le renforcement du Marché commun.

Huit mois après, il semble évident que la réunion des deux conférences au même moment n'était pas due à une coïncidence.

Un nouveau pas devrait être cette fois accompli non seulement dans l'adoption d'une ligne commune face à Bonn — alors que Varsovie négocie avec la République fédérale, que Budapest attend le feu vert pour aller plus loin dans le rapprochement et que la Roumanie constate qu'elle joue un rôle de pionnier

dans ce domaine — mais pour l'exploitation maximale auprès des autres capitales européennes des possibilités offertes par ce nouveau climat.

Le fait que la conférence ne doive, selon de bonnes sources, durer qu'un seul jour ne surprend pas les milieux diplomatiques et les observateurs. Celle de décembre s'était étendue sur deux jours et c'est pourquoi, estime-t-on encore, il s'agira moins de décider que de mettre définitivement au point une ligne qui a été déjà longuement discutée avant cette réunion.

La présence soviétique dans les Caraïbes inquiète les Etats-Unis

WASHINGTON (AFP) — La pénétration d'unités navales et aériennes soviétiques dans la mer des Caraïbes et le golfe du Mexique a transformé cette région en une zone stratégique de défense de la plus haute priorité.

C'est ce qui ressort d'une enquête parlementaire sur Cuba et les Caraïbes publiée hier par M. Dante Fascell, représentant démocrate de Floride, président de la sous-commission interaméricaine de la Chambre des représentants.

L'un des principaux témoins de cette enquête, l'amiral E. P. Holmes, commandant en chef des forces navales américaines de l'Atlantique, a fait état du danger que représente la présence militaire soviétique dans les Caraïbes, à la fois pour la sécurité des Etats-Unis, le canal de Panama et les nouvelles nations indépendantes de la région. "L'occasion saisie par les Russes à Cuba et les efforts qu'ils et leurs alliés cubains déploient ailleurs justifient notre préoccupation", a affirmé l'amiral Holmes.

Il a souligné que la situation rend indispensable que la marine américaine soit en mesure de faire face à cette menace "dans les 24 heures" à partir d'une de

ses bases dans les Caraïbes.

Un autre témoin, M. Warren Nutter, secrétaire adjoint à la défense, a révélé que grâce à l'aide militaire soviétique, Cuba possède aujourd'hui les forces armées les mieux équipées d'Amérique latine. M. Nutter a confirmé les craintes exprimées par l'amiral Holmes lorsqu'il a évoqué la recrudescence des activités navales soviétiques dans les Caraïbes au cours des 12 derniers mois et le fait qu'en juillet de 1969, des forces navales soviétiques avaient visité Cuba pour la première fois, suivies au printemps de cette année de trois vols directs d'avions soviétiques de reconnaissance. "Nous pouvons nous attendre à ce que des unités navales et aériennes poursuivent leurs visites à Cuba et que l'URSS démontre ainsi sa capacité opérationnelle dans une région qui, traditionnellement est une zone de sécurité américaine", a-t-il affirmé.

En réponse à une question posée à ce sujet par M. Fascell, M. Nutter a indiqué qu'une action commune de défense par le truchement de l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) n'était pas envisagée pour le moment.

L'enquête parlementaire a porté également sur l'attitude que les Etats-Unis devraient adopter à l'égard des régimes militaires d'Amérique latine.

Interrogé à ce sujet par M. Fascell, le général George R. Mather, commandant en chef du secteur des Caraïbes, a répondu:

"Nous devrions faire très attention avant de faire quoi que ce soit qui puisse porter atteinte à nos relations avec le Brésil ou tout autre de ces grands pays". Il a reconnu que les militaires latino-américains d'aujourd'hui ne correspondraient plus à l'idée que l'on s'en faisait autrefois, et a cité le Pérou comme exemple d'un pays où les forces armées "ne jouent plus le jeu des oligarchies et qu'elles obligeront celles-ci à se consacrer aux objectifs économiques et sociaux auxquels les classes dirigeantes n'ont rendu que des hommages de circonstance pendant des années".

Le général Mather a par ailleurs exclu la possibilité évoquée par M. Fascell que le Brésil puisse devenir un Etat communiste.

"Je ne conçois pas un autre Cuba", a-t-il affirmé.

Nixon limite la portée du Protocole de Genève

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a demandé hier au Congrès américain d'associer les Etats-Unis à un traité interdisant "l'usage, en temps de guerre, de gaz asphyxiants, mortels ou autres et des armes bactériologiques".

Il s'agit du Protocole de Genève en date du 17 juin 1925, un traité proposé par les Etats-Unis mais auquel ces derniers se sont abstenus d'adhérer jusqu'à présent.

La ratification de ce protocole, après approbation du Sénat, serait assortie — selon le vœu de M. Nixon — de la réserve suivante: "Que ce protocole cessera de lier le gouvernement des Etats-Unis en ce qui concerne l'usage en temps de guerre de gaz asphyxiants, mortels ou autres et de tous liquides, substances ou engins vis-à-vis d'un Etat ennemi au cas où cet Etat ou l'un de ses alliés se refuserait à respecter les interdictions stipulées dans ce protocole".

Cette réserve, qui a trait au droit de représailles et de défense, est la seule dont les Etats-Unis entendent assortir leur adhésion au Protocole de Genève. 38 autres Etats, parmi les 85 qui ont déjà ratifié le traité, ont formulé la même réserve, parmi eux la France, l'URSS et le Royaume-Uni, pays qui se réservent en outre le droit de recourir aux armes bactériologiques dans le cas où ils seraient attaqués avec ces mêmes armes.

Dans l'entourage du président Nixon, on précise que les Etats-Unis vont plus loin que la plupart des pays signataires du Protocole de Genève car, dans une déclaration présidentielle rendue publique l'an dernier, les Etats-Unis ont renoncé unilatéralement à l'usage de toutes les armes bactériologiques dans quelque circonstance que ce soit.

Le Japon est le dernier en date des 85 signataires du Protocole puisqu'il l'a ratifié le 21 mai dernier.

De même qu'un grand nombre d'Etats, dont, une fois de plus, la France, l'URSS et le Royaume-Uni, les Etats-Unis considèrent que le Protocole de Genève ne s'applique pas au recours, en temps de guerre, aux gaz lacrymogènes et autres gaz du type "riot control", non plus qu'aux herbicides, fongicides, les engins lance-flammes ou le napalm.

On rappelle, à la Maison Blanche, que la plupart de ces armes n'existaient pas à l'époque où le protocole de Genève fut rédigé et que ce dernier ne saurait donc s'appliquer à elles. Les Etats-Unis font usage de gaz lacrymogènes et d'herbici-

des au Vietnam, mais cet usage a été considérablement réduit depuis un an et il doit maintenant être assorti, pour être exercé, d'une autorisation présidentielle expresse dans chaque cas.

Les Etats-Unis considèrent d'autre part que l'expression "méthodes de guerre bactériologiques" utilisé dans le texte du Protocole de Genève englobe "toutes les méthodes de guerre biologiques, de même l'usage des toxines, quelle que soit leur méthode de production".

Dans son message au Sénat, le président Nixon fait ressortir que:

● les Etats-Unis renoncent au droit d'attaque (par opposition au droit de représailles) au moyen de gaz mortels;

● les Etats-Unis ont renoncé à l'utilisation des armes bactériologiques et des toxines;

● les programmes de défense dans le domaine de la guerre bactériologique seront limités à la recherche de moyens d'immunisation;

● Les Etats-Unis s'efforceront de promouvoir un accord international d'interdiction et de contrôle des moyens de guerre bactériologiques faisant suite à sa prise de position unilatérale à ce sujet.

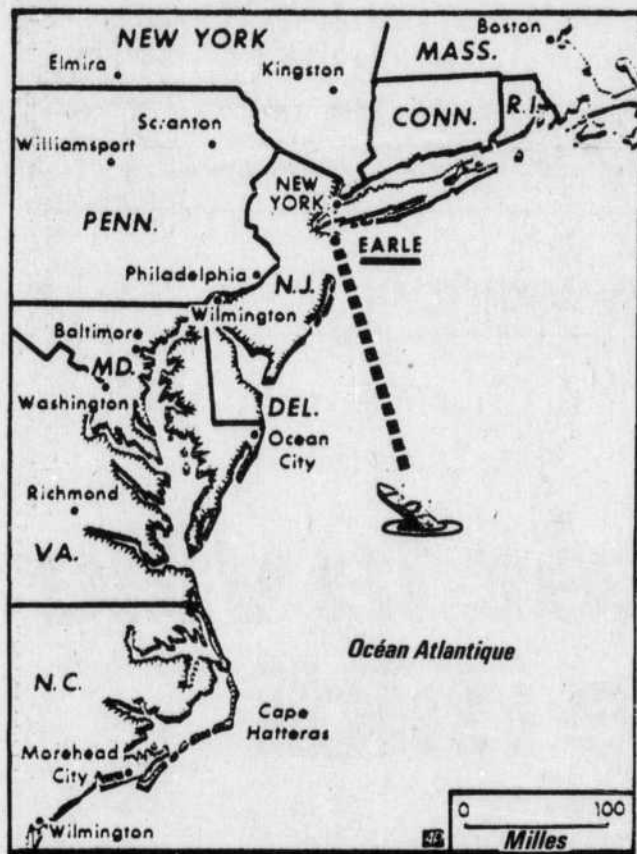
Le président Nixon déclare enfin: "Les Etats-Unis ont toujours observé les principes et les objectifs du Protocole de Genève. Je considère essentiel qu'ils y adhèrent maintenant et j'invite instamment le Sénat à approuver ce texte en vue de sa ratification avec la réserve formulée séparément (dans un rapport du secrétaire d'Etat M. William Rogers)".

Ex-prêtre nommé professeur de religion

Charles Davis, qui a abandonné en 1966 l'état ecclésiastique et s'est, par la suite, marié, a été nommé professeur de religion à l'université Sir George Williams.

Natif du Wiltshire dans le sud-ouest de l'Angleterre, Charles Davis a commencé à enseigner aux universités d'Oxford et de Cambridge. En 1967, il a été appelé à l'université d'Alberta où il a donné des cours sur la pensée religieuse contemporaine et l'athéisme.

Charles Davis a écrit une série de livres et d'articles. Dans "A Question of Conscience", il explique pourquoi il a quitté l'Eglise. Ce livre a déjà été traduit en français, en allemand et en néerlandais et le sera bientôt en espagnol et en italien.



Les États-Unis et le fond des mers

Après l'opération controversée du Russell Briggs, l'armée américaine a décidé de couler aujourd'hui, à 135 milles au large des côtes du Maryland, un navire chargé d'explosifs dont elle n'avait plus besoin. Cette décision constitue un deuxième choix: en effet l'endroit d'abord choisi avait le désavantage d'être situé trop près de l'épave d'un navire chargé d'ypérite (gaz de combat aussi appelé "gaz moutarde") coulé en mai 1967. Les nouvelles coordonnées de l'opération se situent à 88 milles au sud-ouest de l'emplacement où avait été coulé ce navire.

Les savants de l'URSS protestent contre l'immersion des gaz

MOSCOU (AFP) — Les savants soviétiques élèvent une énergique protestation contre les "manoeuvres criminelles" du Pentagone, consistant à envoyer par le fond des containers de gaz innervant, opération dont les conséquences sont difficiles à prévoir, lit-on dans la "Pravda" d'hier, dans une interview accordée à ce journal par M. V. Kovanov, de l'académie de médecine.

L'académicien souligne que ces gaz sont extrêmement puissants, se dissolvent facilement dans l'eau et la rendent dangereuse à tout usage, et ajoute:

"Une fraction d'un millionième de gramme (de ces gaz) peut être fatale à un organisme vivant. L'humanité place d'autre part de grands espoirs dans les réserves alimentaires des océans que menace la pollution.

"Il convient enfin de noter que le lieu choisi pour immerger ces containers est situé en

plein Gulf Stream, qui arrive jusqu'aux rivages de l'Europe."

Washington se félicite

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone considère que le sabotage du cargo "LeBaron Russell Briggs" chargé de gaz innervants s'est soldé par le succès attendu. L'opération s'est effectuée exactement à l'endroit sélectionné, ont vérifié par la suite, sur place, les spécialistes des garde-côte; des mesures à l'aide du sonar établissent de plus que l'épave du vieux bateau a touché le fond comme prévu à 16.000 pieds au-dessous du niveau de l'océan, à 283 milles à l'est du Cap Kennedy.

Non moins important: deux prélèvements d'eau à l'endroit où repose le "LeBaron Russell Briggs" faisaient ressortir hier, l'absence de toute fuite hors des lourds caissons de béton armé dans lesquels sont emprisonnées les 66 tonnes de gaz innervants.

va lancer son nouveau slogan!

Découvrez-le et gagnez de l'argent!

C'est facile! Encerclez le bon mot ou groupe de mots de chaque ligne et vous l'aurez trouvé. Puis, complétez de vos nom et adresse, découpez et remettez à un caissier ou à une caissière à la BCN.

Participez autant de fois que vous le désirez. Obtenez, sur simple demande et sans obligation d'achat, d'autres bulletins de participation à la succursale BCN près de chez vous.

Profitez-en pour ouvrir un compte d'épargne avantageux, ou acheter un certificat d'épargne, un certificat de dépôt à terme ou des chèques de voyage... pour louer un coffre de sûreté, obtenir un prêt PRM... Pour bénéficier des services que seule une grande banque moderne peut offrir.

Pour savoir si vous avez bien découvert le nouveau slogan de la BCN, regardez les émissions "Coeur Atout" et "Jeunesse" à votre poste à compter, respectivement, du 11 et du 12 septembre 1970.

LE • LA
VIGUEUR • PUISSANCE • DYNAMISME • FORCE
DU • DE
L'ÉPARGNE • LA FINANCE • L'ARGENT • CAPITAL
FAVORISANT • AU SERVICE DE • AU PROFIT DE
LE • LA
JEUNE • DYNAMIQUE • NOUVELLE • PROGRESSIVE
COMMUNAUTÉ • PAROISSE • FAMILLE • PROVINCE
Nom _____ (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE S.V.P.)
Adresse _____

Un grand prix de \$2,000

Quatre prix de \$500

Soixante prix de \$100

Cent autres prix. Le nouveau disque d'Yvon Deschamps "L'argent ou le bonheur"

Un total de 165 gagnants!

Ce concours est ouvert aux personnes résidant au Québec. Sont exclus les membres des Sociétés organisatrices et leur famille.

Seules les bonnes réponses seront retenues. Et aucun bulletin ne pourra être accepté après le 5 septembre 1970.

Le tirage au sort des 165 gagnants aura lieu le 11 septembre sous la direction de l'agence de publicité PubliThèque.

Les gagnants seront informés par lettre et les noms affichés dans les succursales de la BCN.

Découvrez le nouveau monde de la Banque Canadienne Nationale

■ musique

Les tribulations du groupe Cammac en URSS

par G. LITTLE

On sait que le groupe Cammac de participation musicale est parti récemment faire le tour du monde, en passant par le Japon et la Russie. Nous avons déjà publié un article sur l'expérience japonaise. Nous présentons aujourd'hui les tribulations des musiciens à Moscou.

Il était écrit que le groupe Cammac de participation musicale était destiné aux rencontres internationales en musique dans les aéroports. Nous avions quitté Tokyo le 4 juillet, accompagnés jusqu'à l'avion par les familles japonaises exquisesment hospitalières qui nous avaient hébergés. Une sollicitude souriante nous avait entourés à bord de l'avion des lignes aériennes du Japon. Après avoir survolé la Sibérie et traversé les Ourals, nous avions atterri à Moscou au bout de neuf heures de vol agréable. Nous y fûmes reçus par notre guide officiel de l'Intourist, Tamara, qui nous prit en charge pour notre séjour en URSS.

Avant changé d'aéroport, nous rencontrâmes un groupe d'Italiens qui attendaient pour prendre le même avion que nous pour Leningrad. Parmi eux se trouvait — naturellement! — un ténor — un de ces ténors d'Italie qui atteignent avec une aisance mélodique des notes très hautes d'une voix puissante. Quand nous passâmes enfin sur la piste, ce ténor entonna triomphalement un "O Sole Mio!" à réveiller tous les morts de la Révolution. L'aéroport résonna bientôt de nos voix jointes à la sienne. Suivirent des accolades fraternelles sur le coup de minuit!

Dès notre arrivée à Leningrad, nous reprîmes nos sessions musicales quotidiennes. On nous donna à l'hôtel pour répéter une petite salle nommée "le Coin rouge". Cette pièce servait ordinairement à des réunions politiques, et en cette année du centenaire de Lénine, elle était devenue un véritable sanctuaire. De tous les murs, en grand, en petit, assis, debout, de profil, en buste, de face, Lénine nous observait de son oeil perçant. Aurait-il aimé nous entendre chanter et jouer? Quant à nous, nous primes bientôt l'habitude de nous exercer sous son regard multiple.

Notre directeur musical s'attachait à présent plus particulièrement aux pièces qui devaient former le petit programme que nous allions présenter au congrès de la S.I.E.M. (Société internationale pour l'éducation musicale) à Moscou. Le piano du "Coin rouge" était tellement faux que nous devions accorder les cordes sur le la d'une flûte à bec — ou dépendre de ceux qui, parmi nous, avaient le diapason. George Little finit par découvrir au bureau de l'Intourist une secrétaire qui aimait la musique et obtint pour nous la permission d'utiliser la salle à manger où se trouvait, sur une petite estrade, un piano qui avait dû, en des jours meilleurs, faire partie d'un petit orchestre. Malheureusement, les déjeuners s'échelonnaient de midi à 3h.30 (le service était lent!), et le souper débutait vers 5 h., car les théâtres commencent à 7h. à Leningrad. Notre Bach se trouva donc assailli de éclats de voix des dîneurs, du fracas de la vaisselle qu'on desservait et des couverts que l'on mettait, tandis que touristes et serveurs se faufilaient entre nos rangs sans vergogne. Toutefois, le piano était convenable!

Un soir, nous allâmes voir le "Lac des Cygnes" au petit opéra de Leningrad. Le ballet était excellent, interprété avec vie et couleur dans la vraie tradition des ballets russes. On nous dit que les meilleurs éléments de cette troupe étaient en général engagés par la suite par le Bolchoï. L'orchestre, hélas! n'était pas de la même classe et jouait souvent péniblement faux. "Un petit orchestre de province", nous dit-on.

Les rencontres

Autant le Japon avait été fructueux en rencontres et échanges avec des musiciens amateurs, groupes ou individus, autant la Russie s'avéra négative sur ce plan. Notre dé-

sir de faire connaissance avec le peuple russe n'eut aucun écho auprès des autorités de l'Intourist. Nous avions senti notre guide:

— Tamara, existe-t-il ici des groupes de musiciens amateurs adultes comme le nôtre — dans vos Palais de la culture, par exemple; et serait-il possible de les rencontrer?

— Il y a des groupes comme le vôtre, mais ils ne rencontrent pas les étrangers.

C'était "Niet!", petit mot que nous eûmes souvent l'occasion d'entendre!

A Moscou

Au bout de quatre jours, nous quittâmes Leningrad pour Moscou. Là, on nous logea dans l'Ecole de chorégraphie de l'Union soviétique. C'est une très belle école, immense, avec des salles de classe, des salles de danse, de nombreux pianos, à queue ou droits. Le bâtiment entourait une cour intérieure qui contenait un jardin et une plate-forme surélevée pour spectacles éphémères.

L'Union soviétique fait beaucoup pour les jeunes. Il y a, par exemple à Moscou un opéra pour enfants pour lequel on distribuait aux congressistes des billets gratuits. Ce théâtre a 2000 places, et emploie une troupe de 160 professionnels (chanteurs, danseurs et* orchestre de 32 musiciens). Le répertoire actuel comprend une vingtaine d'opéras, tous modernes, nous dit-on:

— Les compositeurs soviétiques de nos jours aiment beaucoup composer pour les enfants. Nous avons encore dans nos filières beaucoup d'opéras que nous allons monter peu à peu.

Avant que le rideau se lève, on nous annonce que pendant les entr'actes on mettra à notre disposition trois interprètes (français, anglais et allemand) pour répondre à nos questions et élucider les points de la pièce qui pourraient nous sembler obscurs, puisque nous ne comprenons pas le russe.

Nous sommes émerveillés. Où, chez nous, trouverait-on une institution d'Etat de cette envergure dont le but unique est de répandre le goût de l'opéra chez les jeunes? Ce serait là une réponse idéale aux vœux du maire Jean Drapeau, cela poserait des fondations solides pour un futur opéra permanent à Montréal! Les commentaires vont bon train, surtout parmi ceux de nos membres qui s'intéressent particulièrement à l'éducation musicale. Et puis, le rideau se lève.

Les décors? Les costumes? Les opinions du groupe sont partagées, voire violemment opposées. Les uns crient au dernier mauvais goût, les autres trouvent cela très bien. Pour moi, je pense que c'est un peu le genre "comics" américains — couleurs violentes, genre caricatural, aucune subtilité; mais dans ce genre-là, c'est très réussi. L'ensemble fait plutôt opérette et musical-hall qu'opéra classique. La musique? Moderne? Il faut le dire vite! Certes, ce n'est

pas du Bach, ni même du Tchaïkovski. Mais ce n'est pas non plus du Webern ni du Boulez! Là aussi, nous sommes plutôt dans le domaine de l'opérette. Et le livret? Ah! le livret... Nous n'avons pas eu besoin des interprètes pour comprendre que c'était de la propagande politique pro-soviétique et anti-capitaliste sans aucune subtilité, du début jusqu'à la fin, ce qui soulève notre indignation. Un tel instrument de culture, et si mal employé... quel dommage! Mais bien sûr, puisqu'elle est un moyen de communication idéal, la musique peut servir de véhicule à bien des choses. Elle peut servir à susciter chez les auditeurs des émotions bien prévues, bien calculées. En fait, nous avons des exemples quotidiens de cet emploi de la musique chez nous, dans la publicité et dans certaines manifestations populaires. Et les hymnes nationaux, donc! Mais le fait que cela s'adressait à de petits enfants est, je crois, ce qui nous choqua, et révolta en particulier ceux qui, parmi nous, étaient des éducateurs.

Le congrès de la S.I.E.M.

Nous avions deux buts en allant à Moscou: y rencontrer, comme nous l'avions fait au Japon, des musiciens amateurs du pays, et y participer au congrès de la S.I.E.M. (Société internationale pour l'éducation musicale). Nous avons vu que le premier de ces buts avait été irréalisable. Le second se réalisa, et compensa dans une certaine mesure notre première déception.

Il y avait au congrès 1.300 délégués de 47 pays, dont une soixantaine du Canada, parmi lesquels une quarantaine de Québécois. Les contributions du Canada au congrès émanaient du Québec. D'abord, une conférence de George Little sur "L'éducation musicale au Québec, phénomène social total pour la jeunesse", au cours de laquelle fut présenté le film "Québec 4-5-6". Ce très beau film en couleurs a été réalisé par l'Office national du film du Québec pour le ministère de l'Éducation, sous l'égide de George Little (D.I.G.E.S., ministère de l'Éducation) et de Louis Belzile (Service des moyens techniques de l'enseignement), avec la collaboration de Daniel Denis (professeur de musique à Hull), Jean-Louis Flechnacoska (Ministère de l'Éducation, D.I.G.E.S., arts plastiques), Roger Moride (cameraman), et Patrick Pion (graphiste). La trame sonore a été composée par Davis Joachim de Montréal, et réalisée au studio électronique d'Otto Joachim.

Ce film illustre la prise de conscience des sons, des couleurs, des formes et de l'espace par les jeunes enfants (4, 5 et 6 ans), dans la nouvelle optique de l'intégration des arts préconisée par le rapport Rioux. Etant nettement d'avant-garde, le film suscita maintes discussions

passionnées entre conservateurs et modernistes.

La participation québécoise

Il y avait au congrès un groupe de l'université de Montréal, avec Jean Papineau Couture qui prit une part active dans les Tables rondes des compositeurs. Elles furent, nous dit-il, extrêmement intéressantes et fructueuses. Que les compositeurs s'intéressent à l'éducation musicale, c'est un fait assez nouveau, et fort encourageant. Il semble que l'exemple de Kodaly n'ait pas été vain, et nous nous en réjouissons.

La seule autre contribution officielle du Canada (et toujours du Québec) fut la démonstration de notre groupe Cammac de participation musicale, qui illustrait le but principal de l'éducation musicale: démocratiser, former des jeunes qui deviendront des adultes capables de faire de la musique en amateurs et d'ajouter ainsi une dimension à leur existence en cette époque de loisirs accrus et croissants. Nous nous étions rencontrés, en tant que groupe choral et instrumental, pour la première fois le jour du départ, c'est-à-dire quinze jours auparavant. Nous avions tout de même préparé un programme intéressant qui comprenait: une Pavane du XVI^e siècle, une grande partie de la Cantate No 106 (Gottes Zeit) de J.S. Bach — ceci, dirigé par George Little; un Adagio de Kelsey Jones pour flûtes à bec, dirigé par Daniel Denis; et trois chansons folkloriques du Canada, harmonisées respectivement par Richard Johnston, François Brassard et Robert Flemming, dirigées par Pierre Perron. L'exécution fut, ma foi, très bonne. Beaucoup de gens ne pouvaient croire que nous n'étions pas une chorale habituée à travailler ensemble de longue date. L'instrumentation de la cantate était un peu faible, car nous ne disposions que d'un violon, un alto, deux flûtes et un piano. Mais après tout, cela n'était-il pas dans

la tradition de Bach qui dut bien des fois se contenter des exécutants qu'il avait sous la main? En tous cas, notre public fut chaleureux, et très sensible au fait que notre groupe exécutait cette musique avec tant de naturel et de joie évidente.

Les concerts

Cette joie manquait dans plusieurs des groupes de jeunes, remarquables du point de vue technique, qui donnèrent des concerts. Et pourtant, si la musique, si tout art n'est pas une joie pour ceux qui la pratiquent, quelle peut être la justification d'une éducation artistique?

Parmi les nombreux concerts du congrès, la plupart excellents, nous en remarquâmes surtout quelques-uns qui présentaient un intérêt particulier:

— Un groupe de Pologne où des élèves de différents niveaux jouaient en un même groupe, grâce à des compositions contemporaines écrites spécifiquement dans le but de les réunir en donnant à chacun une partie intéressante adaptée à ses possibilités;

— Une chorale de jeunes Lithuaniens qui exécuta un très bel oratorio contemporain "Globe d'Azur" dont je citerai les premières paroles qui donnent une bonne idée de l'esprit de l'oeuvre:

"Quand les premiers rayons flottent sur la terre

Ne laissez pas les bombardiers

Puisque la lumière et

l'enfance sont là

Pour habiter sur le Ballon

bleu, le Globe d'Azur."

— Les Petits Chanteurs de Vincennes aux voix fraîches et justes, capables d'interpréter

Suite à la page 6

Théâtre-cinéma-TV

Nos lecteurs trouveront aujourd'hui en page 7 les horaires habituels des théâtres, des cinémas et de la télévision.

Tous les soirs à 7h00* et à 9h30.

Le dernier et le plus beau film de Polanski

PRIEZ POUR LE BÉBÉ DE ROSEMARIE



Mia Farrow elle est enceinte et elle a peur...

Rosemary's Baby

le très grand film de Roman Polanski d'après le célèbre roman d'Ira Levin en français et en couleurs

un film Paramount

CINÉMA D'ÉTÉ À LA COMEDIE CANADIENNE 84 ouest, rue Ste-Catherine 861-3338



En attendant l'Opéra de Montréal,

LE VAISSEAU D'OR

s'honore de présenter, pendant le dîner

VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
21 août	22 août	23 août

GINETTE DUPLESSIS

soprano

et

JACQUES LAREAULT

baryton

en reprise

MARDI	MERCREDI	JEUDI
25 août	26 août	27 août



ANDRÉ SÉBASTIEN SAVOIE

pianiste de concert de grande réputation

Prière de réserver immédiatement - TÉL.: 861-1868.

Cuisine française.

Dîner de sept services - un seul prix: \$10.

Orchestre de concert tous les soirs (sauf le lundi).

Entrée: 1100, rue Cyrprés (sous-sol, Hôtel Windsor),

Montréal.

DERNIÈRE SEMAINE

l'histoire d'un amour détruit par la drogue

more

letemps de vivre

DERNIÈRE SEMAINE

MARINA VLADY

CINÉMAS GRIMCO AMUSEMENT

"Prélude à l'extase"

FLEUR DE LYS 858 EST, STE CATHERINE TEL. 288-3303

LE TEMPS DE MOURIR

POUR TOUS

AVEC ANNA KARINA

PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE FESTIVAL DE BERLIN 70

FESTIVAL 1206, E. STE CATHERINE 525-8600

CONCERTS POPULAIRES DESJARDINS

Commandités par les Caisses populaires Desjardins de l'Union régionale de Montréal

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

FRANZ-PAUL DECKER, directeur artistique

MARDI ET MERCREDI 25 et 26 AOÛT 8 h. P.M.

En vedette

CLAUDE LÉVEILLÉE

Au pupitre: PIERRE HÉTU - NEIL CHOTEM

En 1^{re} partie œuvres de: Verdi et Tchaïkovsky

PRIX POPULAIRES: \$1. à \$3.50

Buffet après les concerts: \$2.50

Les billets sont aussi en vente dans les Caisses populaires Desjardins.

Ces concerts sont organisés avec la collaboration de Place des Arts

SALLE WILFRID-PELLETIER

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

DERNIÈRE SEMAINE

Y. MONTAUD / J. PARRIS / J.L. TRINTIGNANT

COULEURS

VENDOME

PLACE VICTORIA TEL. 878-1351

FESTIVAL '70

de Claude Chabrol en fr.

7:00 LES BICHES

Stéphane Audran, J. Sossard et Jean-Louis Trintignant

de H. Teshigahara (1966)

9:30 THE FACE OF ANOTHER

Y.O.I.T.A.

Tatsuya Nakadai, Machiko Kyo

demain 7:00 LE GUEPARD

9:30 L'ECLIPSE

et à minuit "TARGETS"

verdi 5380 St-Laurent 277-4145

JEAN-PAUL BELMONDO

ANNIE GIRARDOT

"un homme qui me plaît"

Film de Claude Lelouch

LE DAUPHIN

TEL. 721-6060

BUTCH CASSIDY et le SUNDANCE KID

14 ANS

CE SOIR

7.30

9.30

PINERAMA

Version Française

20th CENTURY-FOX présente

BARBRA STREISAND

WALTER MATTHAU

MICHAEL CRAWFORD

IMPERIAL

1430 BUREAU

288-7102-5803

Air climatisé

Nouveau menu

À L'AMPHITRYON NOTRE-DAME

LE PLUS PETIT DES GRANDS RESTAURANTS

Votre Hôte: Charles Tanneau, prop.

Fermé le lundi et le dimanche

346 est, rue Notre-Dame

Vieux-Montréal

Tél.: 861-0876

VOYEZ

HAIR

La Comédie Musicale Américaine Rock (Fried-Love)

GUICHET MAINTENANT OUVERT

COMEDIE CANADIENNE

84, rue Ste-Catherine o.

866-1041

• OU A UN BUREAU D'ARTS

POUR LES REDUCTIONS DE GROUPE

TOUS LES MAGASINS SIMPSONS

ET MIRACLE MART - TEL.

866-4628

Quittez la ville le midi

A l'heure du déjeuner, oubliez complètement le bruit de la ville.

Montez à l'Escapade.

On vous offre un splendide buffet pour seulement \$4.00.

Les consommations habituelles ne coûtent que \$1.00 servies avec le repas.

Et la vue que vous avez au 36^e étage est magnifique.

Vous profitez aussi du **stationnement gratuit** pendant le déjeuner (du dimanche au vendredi) si vous remettez votre ticket au garçon.

Faites l'Escapade.

LE CHATEAU CHAMPLAIN



CP Hotels

LA VILLE DE MONTRÉAL-EST VEND \$1,500,000 D'OBLIGATIONS À 9%, ÉCHÉANT EN SÉRIES

potins financiers

La Bourse de Toronto a continué d'avancer modérément hier dans bien des secteurs. Le redressement des cours avant-hier sur la Bourse de N.Y. s'est continué hier et l'indice des industriels de DJ clôturait, hier, 6,37 points plus haut à 723,03, au regard d'une avance de 7,60 points la veille à 716,66. L'irrégularité de la veille sur la Bourse de Paris avait fait place, hier, à une tendance plutôt ferme. Il y avait quelques écarts à la hausse sur la Bourse de Londres hier. La Bourse de Montréal montait pour la 2^e séance consécutive hier.

Un ancien premier ministre du Québec serait nommé administrateur d'une compagnie d'assurance générale, qui s'occuperait, sous peu, aussi d'assurance sur la vie.

Comme Washington ne permettrait pas un changement d'équilibre des forces militaires au Moyen-Orient, il ne faudrait pas s'en faire une violation récente du cessez-le-feu par l'Égypte.

Comme Nixon a rencontré, avant-hier, le rédacteur du Daily News, le journal ayant le plus gros tirage aux E.-U. et un supporter de Nixon dans sa campagne au Vietnam, c'est à se demander s'il ne sortira pas de cette rencontre une bonne nouvelle, de nature à stimuler les élections de novembre aux E.-U. Une victoire républicaine serait bien interprétée par Wall Street.

Maints opérateurs professionnels à la Bourse, en l'absence de nouvelles incitations à la spéculation, demeurent encore hier dans l'expectative.

Selon un récent bulletin de Mead & Co. Limited, membres de l'IDA et des 3 Bourses canadiennes, l'International Nickel émettrait sa 1^{re} émission de \$75,000,000 d'obligations.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Le pire serait passé selon la revue du marché de Molson, Rousseau & Cie Limitée

La dernière revue du marché, publiée par Molson, Rousseau & Cie Limitée renferme maintes intéressantes données. Nous les ferons ressortir au fur et à mesure. Ainsi, dans celles traitant de la Bourse, il est mentionné que:

Normalement, la Bourse constitue l'un des principaux indicateurs de reprise économique; c'est pourquoi la hausse de 10 pour cent qu'a enregistrée le cours moyen des valeurs industrielles à la Bourse de Toronto par rapport au creux de 141, en mai dernier, peut vouloir dire que le pire est passé. Le relèvement sera lent toutefois parce qu'il faut rétablir la confiance, chose difficile quand les profits sont en diminution et que les réductions de dividendes se généralisent. C'est le rythme à prévoir lorsque la trop grande vigueur de notre dollar a des répercussions évidentes sur les profits des ventes d'exportation; par ailleurs, un rapport plus normal avec le dollar américain pourrait se produire avant la fin de l'année.

Les heures de travail perdues à cause des grèves, l'augmentation du coût de la main-d'œuvre sans hausse correspondante de la productivité, la cherté de l'argent contribuent aussi à l'attitude pessimiste des milieux financiers. Ces facteurs expliquent que les institutions financières, qui représentent la moitié du pouvoir d'achat du marché, se sont tournées vers les valeurs à revenu fixe.

Les compagnies de produits alimentaires, qu'elles les manufacturent ou qu'elles en fassent la distribution, sont relativement à l'abri de ces influences; quelques-uns de ces titres peuvent s'acheter à un rapport de dix ou onze fois les profits pour rapporter cinq pour-cent ou plus.

La ville de Ste-Agathe-des-Monts vend une émission de \$200,000 d'obligations

La ville de Ste-Agathe-des-Monts, comté de Terrebonne, a vendu, récemment, un syndicat de la Banque Provinciale du Canada, Durocher, Rodrigue & Cie Ltée, J.E. Laflamme Ltée, Rensu T. Leclerc Inc., une émission de \$200,000 d'obligations à 9 1/2%, en deux tranches, dont l'une de \$144,000 en série 10 ans et l'autre de \$56,000 à terme 20 ans, à un prix de 98,59. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 9,7649%. La tranche de \$144,000 en série comporte un solde de \$86,000, à renouveler en 1975 pour un terme additionnel de 12 ans et couvrant les amortissements prévus pour les années 1981 à 1987.

Datées du 1^{er} août 1970, les nouvelles obligations échouent comme suit: \$144,000 en série du 1^{er} août 1971 au 1^{er} août 1980 inclusivement, et \$56,000 à terme 20 ans échouent le 1^{er} août 1990. Les obligations en série ne sont pas rachetables par anticipation; cependant celles émises à terme 20 ans échouent le 1^{er} août 1990 seront rachetables par anticipation, au pair, mais seulement pour le montant du versement annuel requis pour les fins de l'amortissement desdites obligations commençant le 1^{er} août 1980 conformément au tableau d'amortissement. L'évaluation impossible de la ville pour 1969, s'élevait à \$24,993,362. Le 31 décembre 1969, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait à \$22,018,187. En 1969, la ville comptait 16,100 âmes dont 10,000 saisonnières.

Greyhound Computer of Canada Ltd a vu son gain augmenter de 77% durant le 1^{er} semestre de 1970.

Greyhound Computer of Canada Ltd vient de faire parvenir à ses actionnaires son rapport couvrant ses activités durant le premier semestre de 1970. Dans son message bilingue aux actionnaires M. Gordon B. Clarke, président leur déclare en partie ce qui suit:

Les revenus de la compagnie pour les six premiers mois de 1970 furent de \$2,523,547 comparativement à \$1,425,448 pour la même période de 1969, soit une augmentation de 77%. Le bénéfice avant impôts sur le revenu a augmenté de 50%, de \$217,630 à \$327,030. Le bénéfice net après déduction de la provision pour impôts sur le revenu différé a augmenté de 22%, de \$128,180 à \$156,974. Par contre, le changement dans la valeur du dollar canadien a contribué à l'amélioration des bénéfices.

Nous avons fait mention, dans le rapport précédent, de négociations relatives à la vente de la division des systèmes à temps partagé. Il nous fait plaisir de vous annoncer que cette vente est maintenant complétée. Le personnel de cette division de même que ses clients ont été transférés dans le cadre de la vente à Computer Software Systems, Inc., de Stamford, Connecticut. CSS continue d'offrir des systèmes à temps partagé au Canada et votre compagnie conserve un intérêt financier dans ses opérations.

Le marché de la location d'équipement électronique est stable et l'on prévoit que la situation économique actuelle continuera de favoriser un marché important de re-location. Au cours des six premiers mois de cette année, deux de nos contrats initiaux de location d'ordinateurs sont venus à échéance et les deux systèmes ainsi libérés sont maintenant utilisés par de nouveaux clients. D'ici la fin de l'année, deux autres systèmes redeviendront probablement disponibles et nous négocierons prochainement leur re-location avec de nouveaux clients.

IBM annonçait récemment la mise en marché de deux nouveaux modèles d'ordinateurs. Ces modèles étant très considérables, nous ne croyons pas qu'ils affecteront sensiblement le marché de notre stock actuel d'équipement surtout composé de modèles plus petits.

Nous anticipons une amélioration maintenue de nos bénéfices au cours de la seconde moitié de l'année.

Silknit Ltd a vu ses ventes augmenter durant le premier semestre de cette année

Les recettes nettes non vérifiées de Silknit Ltd durant les 6 mois terminés le 30 juin 1970 furent de \$104,615, contre \$192,005 durant la même période l'an dernier, soit donc l'équivalent de 49 cts l'action, à rapprocher de 90 cts, au dire de son président, M. H.B. Epstein. Durant le 2^e trimestre, les recettes nettes figurent à \$62,746, contre \$41,869 durant les 3 mois terminés le 30 juin 1969, soit donc l'équivalent de 30 cts l'action vs 19 cts. Sans la continuation de la pression, exercée par les augmentations du coût de la production et sans la vive concurrence étrangère, les perspectives seraient des plus favorables, vu que les ventes ont augmenté de 17 pour cent à \$6,334,136,000 durant les 6 premiers mois de cette année. Une analyse de son actif révèle un capital net d'exploitation de \$3,887,622 au 30 juin 1970, contre \$3,881,370 au 31 décembre 1969 et au regard de \$3,891,311 au 30 juin 1969. Il a été dépensé \$179,199 en additions nouvelles et les dividendes ont exigé un montant de \$85,393,00 pour les premiers 6 mois de cette année; ce qui n'a pas empêché Silknit Ltd de se maintenir en bonne position financière.

Marcel CLEMENT

4 soumissionnaires

La ville de Montréal-Est, comté de Lafontaine, a vendu récemment à un syndicat formé de A.E. Ames & Co. Ltd, Banque Provinciale du Canada, Molson, Rousseau Ltée, Durocher, Rodrigue & Cie Ltée, une émission de \$1,500,000 d'obligations à 9%, à un prix de 96,87. L'émission comprend: \$1,387,000 de titres à 9%, 1971-80 et \$113,000 à 9%, 1990. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 9,7328%. L'emprunt comporte un solde de \$1,295,000, à renouveler en 1975 pour un terme additionnel de 34 ans et couvrant les amortissements prévus pour les années 1981 à 2009 inclusivement et un solde de \$113,000, à renouveler en 1990 pour un terme additionnel de 20 ans et couvrant l'amortissement prévu pour l'année 2010.

Datées du 1^{er} août 1970, les nouvelles obligations échouent comme suit: \$1,387,000 en série du 1^{er} août 1971 au 1^{er} août 1980 inclusivement et \$113,000 échouent le 1^{er} août 1990. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. Le capital et l'intérêt semi-annuel (1^{er} février et 1^{er} août) sont payables à toutes les succursales d'une banque à charte dans la Province de Québec, et au bureau principal de la même banque à Toronto. Autorisé par le règlement no 351, l'emprunt est contracté pour des travaux d'égouts et d'aqueduc.

L'évaluation impossible de la ville, pour 1969, s'élevait à \$117,334,280. Le 31 décembre 1969, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait à \$4,270,486. En 1969, la ville comptait 5,719 âmes.

La Bourse de Montréal a été avisée de l'adjudication d'une option additionnelle sur les actions de M. Loeb Limited, le 26 juin 1970, à un de ses employés, lui permettant d'acquiescer un total de 7,500 actions de Loeb, selon les clauses du plan d'option sur les actions de M. Loeb Limited, à un prix de \$3.75 l'action. Cette option est susceptible d'être exercée dans les 5 ans.

Home Oil Co vient d'abandonner un second puits en Alaska, qu'elle avait conjointement avec Panarctic Oil Co.

Bourse de Montréal

La place locale, plus ferme et plus achalandée, hier

Pour la deuxième journée consécutive, les prix ont gagné du terrain, hier, à la Bourse de Montréal.

A l'indice, les papeteries ont gagné 1,88 à 85,82, les banques 1,56 à 167,97, les services publics 44 à 129,53 et les industrielles 0,9 à 157,68. L'indice combiné a grimpé de 30 à 153,79.

Un total de 744,600 actions ont été échangées, comparativement à 669,200, mardi.

Canon Ltd., a gagné 1 à 12, Velcro Industries 7-8 à 20, Aquitaine 7-8 à 22-1/8, MacMillan-Bloedel 3-4 à 25-1/4, Hudson's Bay Mining and Smelting 5-8 à 29-7/8, QSP Ltd. 1-2 à 14-1/2 et Husky Oil 1-2 à 10.

Pacifi Petroleum a repris 3-8 à 25-7/8, Abitibi 3-8 à 7-5/8, Toronto-Dominion 3-8 à 18-1/8, Banque canadienne nationale 3-8 à 12-1/2 et Banque du commerce 3-8 à 19-3/8.

Shell Canada a progressé de 1-4 à 28-1/4, Canadian Pacific 1-4 à 56-1/4, Banque de Nouvelle-Ecosse 1-8 à 18-3/4 et Domett 1-8 à 12-7/8.

Par ailleurs, Canadian International Power a perdu 5-8 à 25-1/8, Dominion Stores 1-4 à 11-3/4, TransCanada Pipeline 1-4 à 28-7/8, Noranda 1-4 à 27-1/4, Cominco 3-8 à 20-7/8, Alcan 1-8 à 20-5/8, Moore Corp. 1-8 à 28-7/8 et Rapida Data 25 cents à 2,75.

À noter...

Union Gas aurait découvert une importante source nouvelle de gaz naturel à 2-1/2 milles de Oil Springs, dans le comté Lambton, en Ontario. Ce fut à un profondeur de 1,650 pieds que l'on aurait découvert du gaz et on s'attendrait à compléter le puits cette semaine.

Dominion Textile a gagné 1/16 l'action durant le dernier exercice terminé le 30 juin 1970 vs 1/3 durant les 12 mois précédents. Nous ferons ressortir davantage ses activités demain.

En juin, les recettes des restaurants se sont accrues de 1,7% par rapport à juin 1969. Elles ont atteint \$103,788,000, dont \$11,398,000 pour les restaurants à succursales et \$92,390,000 pour les restaurants indépendants. Les restaurants de Nouvelle-Ecosse ont enregistré la plus forte augmentation des recettes (4,8%).

M. William D. Quig a été nommé vice-président de Greyhound Lines, dont la base est à Cleveland.

Simpsons-Sears Limited et ses filiales ont eu pour \$280,892,000 de ventes durant les 6 mois terminés le 8 juillet 1970 vs \$273,579,000 durant la période de 6 mois terminés le 9 juillet 1969.

La nouvelle récolte de blé d'In' de 8 tcs le boisseau sur le marché de Chicago. On croit que cette récolte a subi entre 10 et 50 p.c. de dommages à cause de la sécheresse récente.

"Pour écrire des lettres d'affaires intéressantes", tel est le titre du dernier bulletin mensuel de la Banque Royale du Canada.

Le traité de non-recours à la force germano-soviétique et la conférence sur la sécurité européenne qui durera jeudi et vendredi de cette semaine contribueront au renouveau de confiance chez bien des spéculateurs américains, d'autant plus que les investissements des E.-U. sur le Vieux Continent excèdent, maintenant les \$30,000,000,000.

Les emprunts contre valeurs, contractés par les firmes membres et les corporations membres des Bourses de Montréal et Canadienne figuraient le 31 juillet 1970 à \$33,040,239, au regard de \$49,528,684 au 30 juin 1970 et comparativement à \$44,568,832 au 31 juillet 1969. Comme on le constate, les baissiers sont moins agressifs.

BANQUE DE MONTRÉAL
NOMINATIONS À LA BANQUE DE MONTRÉAL

Charles de Jocas



H. H. Bridger



Jean Savard



Gilbert A. Rhéaume



Douglas B. Peters

M. Maurice A. Massé, vice-président à la direction (Opérations bancaires au Canada) de la Banque de Montréal, a annoncé trois nouvelles nominations à la division du Québec, que la Banque a récemment créée pour regrouper les anciennes divisions de Montréal et de Québec. Le siège de la nouvelle division se trouve à Montréal.

M. Charles de Jocas, qui était vice-président principal responsable de la division de Québec depuis 1967, a été nommé vice-président principal responsable de la nouvelle division. M. de Jocas, qui est entré à la Banque à Ottawa en 1949 à un poste d'administrateur, a occupé divers postes en Ontario et au Québec.

MM. H. H. Bridger et Jean Savard, ont été nommés vice-présidents de la

nouvelle division; ils relèveront de M. de Jocas. M. Bridger était auparavant directeur du district Centre de la division de Montréal, et M. Savard occupait jusqu'ici le poste de directeur de la succursale de la Bourse de Montréal.

D'autre part, M. Gilbert A. Rhéaume, vice-président de la division de Montréal depuis 1966, a été muté à la division des Affaires bancaires internationales avec le titre de vice-président.

M. Douglas B. Peters, qui était vice-président principal à la division de Montréal depuis 1966, prend sa retraite après quarante-cinq années de services distingués à la Banque.

Forte hausse de notre dollar à 98.385

NEW YORK (AFP) — Le dollar canadien a enregistré une forte hausse, mercredi, sur le marché des changes de New York.

En fin de matinée, il était coté à 98,385 cents U.S. pour un dollar canadien comparé à 97,995 la veille. Il était ainsi à son plus haut niveau depuis la décision d'Ottawa de laisser flotter le dollar. Sur le marché des billets, la devise canadienne était également très ferme et était cotée 98 cents U.S. acheteur, 99 cents vendeur, au lieu de 97-98 cents précédemment.

La plupart des devises européennes, pour leur part, s'inscrivaient en léger progrès par rapport au dollar américain, à l'exception de la livre sterling qui s'effritait, surtout à terme.

Income Disability and Reinsurance Co. gagna davantage

Les profits de cette entreprise de Hamilton ont enregistré des gains appréciables durant les six mois de 1970 en progressant à \$71,174 ou 29 cents par action alors que le bilan intermédiaire de 1969 dénotait une perte de \$58,896 ou de 24 cents par action.

L'actif a témoigné d'une hausse de plus de \$600,000 pour atteindre \$4,356,920. Les revenus des primes a par ailleurs augmenté de 32,6 pour cent à \$887,279 tandis que les revenus d'investissements grimpèrent de 23,8 pour cent à \$121,443. Les coûts d'opération se sont par ailleurs accrues de 9,1 pour cent pour un total de \$891,114.

Dénrées alimentaires

Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture hier.

Beurre: arrivages courants, 92.64; 93.65. Prix de vente de la Commission canadienne du lait: 65.

Fromage: livrés à Montréal, arrivages courants, Québécois colodé 47.8; blanc, 47.12.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sacs: 20 à 22; procédé par rouelle, No 1 en sacs 19 à 20. Pour nourrissement en sacs 17.

Poudre de lait de beurre pour nourrissement 15; poudre de lait, 3.12 à 3.34.

Pommes de terre: prix de gros: Québec, nouvelles, récolte, \$1.60 à \$1.75 les 50 lbs.

Prix des oeufs, en cartons d'une douzaine: A-extra-gros, 60.9; A-gros 59.6; A-moyens 37.5; A-petits 29.1.

Suspension de firmes de courtage de la Bourse de N-Y

La Bourse de New York a invoqué l'article 13, section 2, de sa constitution pour suspendre toute activité boursière de la First Development Corporation et de la société Charles Plöhn and Co. selon D.

Le Bureau des gouverneurs de la Bourse juge que la situation financière de ces deux sociétés est telle qu'elle n'offre aucune garantie de sécurité pour la Bourse ou pour les créanciers.

Selon la Bourse, des dirigeants de la compagnie Charles Plöhn ont fait savoir qu'ils continueraient à remplir leurs obligations envers les clients sans recourir au fonds de fiducie de la Bourse.

Par ordre du conseil d'administration

ALAN A. SHARP secrétaire

Montréal, le 11 août 1970

Bourse de Toronto

Avances modérées sur le marché minier, hier

TORONTO (PC) — Les prix ont enregistré une seconde avance consécutive, mercredi à la Bourse de Toronto.

À l'indice, les industrielles ont monté de .60 à 156.00, les aurifères de 3.53 à 153.92, les métaux communs de 63 à 93.59 et les pétroles de l'Ouest 3.42 à 159.83.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 234 à 131, avec 243 valeurs inchangées.

Les pétroles de l'Ouest ont été le secteur le plus en progrès. Cette tendance serait due à une hypothèse selon laquelle les États-Unis auraient besoin de quantités accrues de pétrole canadien.

Parmi les titres en hausse, Dome Petre a avancé de 2 à 53 1/2, Electrobore Ltd. de 1 1/2 à 18 1/2, Aquitaine de 1 à 22 1/4, MacMillan Bloedel de 1 à 25 1/2, Interprovincial, Pine Lines de 7-8 à 23 1/2, Bow Valley de 3-4 à 13 1/2, Atco Industries de 3-4 à 11 1/2, Hom. de 3-4 à 16 1/2 et Hollinger de 1-3/8 à 13 3/8.

Denison a gagné 1/2 à 25 1/4, Kerr-Addison de 1-4 à 11 1/4, Hudson Bay mining de 3-4 à 20 1/2 et Dickenson de 10 cents à \$1.40.

Tremblay a perdu 1 à 17, New Quebec Raglan 1-2 à 16, Lak Dufault 1-2 à 15-1/2, Sherritt 1-2 à 18-3/4, Northgate 1-8 à 10-3/4 et Opimiska 1-8 à 11-1/2.

United Corporation Ltd., a traversé un bon semestre

Ce fonds d'investissement a totalisé, au terme du premier semestre, des bénéfices nets de \$1,252,436 au regard de \$1,066,540 pour la même période l'an dernier. Cette société, dont le siège social est à Montréal, a indiqué que les revenus disponibles pour les détenteurs d'actions de classe "B" sont \$1,063,259 ou 30 cents par action, comparativement à \$876,862 ou 24.9 cents par action en 1969.

L'avis total à ce pendant réglé de \$78,768,892 à \$61,616,923 depuis janvier dernier.

Bourse de N-Y

Wall Street faisait bonne figure, hier

(AFP) — La tendance a de nouveau été ferme à Wall Street mercredi. La déclaration du Secrétaire au Commerce, M. Maurice Stans, affirmant que l'économie est maintenant prête à la reprise a encouragé l'optimisme, manifesté la veille par les investisseurs et les cours ont poursuivi leur progression sur un large front. L'activité a cependant été modérée, le volume des affaires restant inférieur à 10 millions de titres.

Aux pétroles qui ont été particulièrement fermes et actifs, Atlantic Richfield ont gagné deux points tandis que DuPont de Nemours a également bien progressé aux chimiques. Les matériaux de construction, les grands magasins, les mécaniques, les papiers et les télévisions ont suivi la tendance générale et les aéronautiques se sont inscrites en hausse modérée. Les électroniques, les tabacs et les alimentaires se sont améliorées par endroits mais les pharmaceutiques se sont repliées et Walt Disney Productions a cédé quatre points aux cinémas, hésitants. Les ordinateurs et les automobiles ont été hésitants de même que les cuirpères et les caoutchoucs.

Fèves vertes: \$1.50 à \$2 les 20 lbs; jaunes, \$1.50 à \$2 les 20 lbs; blanches, \$1.50 à \$1.75 pour 2 doz; Boston, \$1.50 à \$1.75 pour 15; Iceberg, \$2.50 à \$3.00 pour 18; Romaine, \$1.50 à \$1.75 pour 20.

Courges marrow: \$1 à \$1.25 la manche.

Oignons: \$1.00 à \$1.25 pour une doz de paquets; 1 po. 3-4 à 3 po. \$2 à \$2.25; jumbo, \$3 à \$3.50 les 50 lbs; petits, \$1.25 les 50 lbs; \$2.75 à \$3 pour 24 cello de 2 lbs.

Oignons: \$1.50 à \$1.75 la boîte; \$3 à \$3.50 le boisseau.

Persil: \$50 à 60 la doz.

Poires: 90 à \$1.00 la doz.

Pommes de terre: Nouvelles: \$1.15 à \$1.50 les 50 lbs; lavées, \$2.50 à \$2.75 le boisseau.

Radis: \$50 à 65 la doz; \$2 à \$2.25 les 30 cello de 6 oz.

Rutabaga: \$1.50 à \$1.75 les 50 lbs; 40 à 50 paquet de six, le boisseau.

Tomates: rouges, 75 à \$1 les 20 lbs; 60 à 80 les 15 lbs; roses \$1 à \$1.50 pour 20 lbs; 75 à \$1 les 15 lbs.

Zucchini: \$1 à \$1.25 les 20 lbs.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.		Ventes	Haut	Bas	Ferm.
Abitibi	24712	\$7 1/4	7 1/4	+		Canron	12060	\$12 1/4	12 1/4	+
Alcan	8500	\$20 1/4	20 1/4	+		Chem Ltd	1000	\$45 1/2	45 1/2	+
Alcan 4 1/2	pr 800	\$26 1/4	26 1/4	+		Chenier	600	\$40 1/2	40 1/2	+
Algonia Shl	310	\$18 1/4	18 1/4	+		Cominco	1058	\$21 1/2	21 1/2	+
Alum 4 1/2	pr 25	\$31 1/4	31 1/4	+		Consolid	100	\$20 1/2	20 1/2	+
Ang C Mip	pr 330	\$13 1/4	13 1/4	+		Crair Ltd	520	\$12 1/2	12 1/2	+
Aquitaine	3175	\$22 1/2	22 1/2	+		Denson	173	\$25 1/2	25 1/2	+
Argus C	pr 200	\$8 1/4	8 1/4	+		Desjardins	340	\$14 1/2	14 1/2	+
Asbestos	150	\$28 1/4	28 1/4	+		Dome Pte	150	\$54 1/4	54 1/4	+
Atl Sug	100	\$13 1/2	13 1/2	+		Dorm Bridge	125	\$15 1/2	15 1/2	+
Bank Mont	3434	\$14 1/4	14 1/4	+		Dorm Pte	125	\$15 1/2	15 1/2	+
Bank NS	510	\$40 1/4	40 1/4	+		Dorm Corset	40	\$6 1/4	6 1/4	+
Bq C Nat	2485	\$12 1/2	12 1/2	+		Dotasac	307	\$20 1/2	20 1/2	+
Banc Desj	310	\$9 1/4	9 1/4	+		Dorm 1443	100	\$14 1/2	14 1/2	+
Can Hyd	104	\$13 1/2	13 1/2	+		Dormtar	13000	\$12 1/2	12 1/2	+
Bell Can A	pr 18	\$49 1/4	49 1/4	+		Do Pont	300	\$17 1/2	17 1/2	+
Bomb Ltd	525	\$14 1/4	14 1/4	+		Do Pont	100	\$15 1/2	15 1/2	+
Brasco	872	\$13 1/2	13 1/2	+		Fraser	200	\$22 1/2	22 1/2	+
Brasco	510	\$40 1/4	40 1/4	+		French Pet	3010	\$60 1/2	60 1/2	+
Bruck A	100	\$13 1/2	13 1/2	+		Gangar	100	\$210 1/2	210 1/2	+
Can Ce Lat	115	\$33 1/2	33 1/2	+		Gengiar	300	\$5 1/2	5 1/2	+
Can Ce L	pr 805	\$18 1/2	18 1/2	+		Gen Gulf	250	\$15 1/2	15 1/2	+
Can Brew	100	\$7 1/2	7 1/2	+		Gulf Oil C	600	\$15 1/2	15 1/2	+
Can Hyd	104	\$13 1/2	13 1/2	+		Hollinger	300	\$31 1/2	31 1/2	+
Can Br	2204	\$20 1/2	20 1/2	+		Honey Oil	286	\$26 1/2	26 1/2	+
Can Hydro	104	\$13 1/2	13 1/2	+		Hud Bay MS	590	\$20 1/2	20 1/2	+
Can Imp	100	\$13 1/2	13 1/2	+		Hud Bay C	435	\$14 1/4	14 1/4	+
CIL	233	\$9 1/4	9 1/4	+		Husky Oil	2100	\$8 1/2	8 1/2	+
Im P Bank	1200	\$25 1/2	25 1/2	+		Husky D wt	500	\$20 1/2	20 1/2	+
Im B	1200	\$25 1/2	25 1/2	+		Imp Oil	1820	\$16 1/2	16 1/2	+
CP Inv v	200	\$90 1/2	90 1/2	+		Imp Oil	1820	\$16 1/2	16 1/2	+
CP Inv v	200	\$90 1/2	90 1/2	+		Imp Tob P	5004	\$25 1/2	25 1/2	+
CPUR	1402	\$56 1/4	56 1/4	+		Indn Accept	56	\$13 1/2	13 1/2	+

Forum des affaires

Le contenu rédactionnel et publicitaire de cette page a été préparé, au complet, par Les Services de Recherches et de Développement des Communications Limitée, société indépendante qui a acheté cet espace.

Mesures préventives contre l'emploi abusif du crédit

Le solde global du crédit consenti aux consommateurs au Canada dépasse actuellement les \$10 milliards, soit le double et le quadruple d'il y a dix et quinze ans respectivement.

Récemment, le cas de particuliers ayant eu des ennuis à cause du crédit a été mis en plus grande évidence. N'empêche que la plupart des hommes d'affaires et des économistes considèrent l'essor du crédit comme le résultat d'une prospérité accrue de la société. Ils sont aussi d'accord pour déclarer que la plupart des gens qui ont recours au crédit le font d'une manière constructive et responsable.

Le but fondamental du crédit est de mettre à la portée du consommateur une plus grande gamme de biens et de services qu'il n'aurait pu se permettre avec les moyens dont il dispose si, faute de crédit, il devait tout régler

"rubis sur l'ongle".

Comme l'explique M. E.P. Neufeld, économiste canadien éminent et professeur à l'Université de Toronto: "Pour certains, ce n'est pas le fait d'avoir utilisé le crédit à la consommation qui constitue une mauvaise gestion financière, mais bien plutôt de n'avoir pas su en tirer parti."

Les compagnies de financement au Canada ne peuvent se défendre du sentiment d'avoir été blâmées plus souvent qu'à leur tour lorsque, comme il arrive parfois, certains particuliers se voient submergés par de lourdes obligations financières.

M. E.W. Flanagan, président de Trans Canada Credit Corporation, une des plus importantes sociétés de prêts personnels au Canada, a déclaré au cours d'une entrevue que la surcharge de crédit commence à poser de sérieux problèmes; mais, a-t-il ajouté,

l'industrie reconnaît cet état de choses et s'emploie à le résoudre.

Trans Canada fait partie de Traders Group Limited, l'importante compagnie canadienne qui s'occupe aussi de financement dans les domaines de la vente au détail, de l'assurance, des biens immobiliers et de la sidérurgie.

D'après M. Flanagan, le mal découle en grande partie du fait qu'il est de nos jours possible à la personne qui sollicite du crédit de camoufler sa véritable situation financière.

"Cela est dû, a-t-il précisé, à la multiplication des sources de crédit au cours de la dernière décennie et à la prolifération des cartes de crédit utilisées maintenant pour régler presque toutes sortes d'achat."

"Plusieurs personnes trompent les diverses entreprises de crédit et se leurrent el-

les-mêmes en demandant des prêts au-delà de leurs possibilités de remboursement."

Néanmoins, a affirmé M. Flanagan, Trans Canada et d'autres entreprises similaires déclinent plus de la moitié des demandes de crédit qui leur sont soumises. En effet, la plupart des entreprises de finance évitent scrupuleusement d'avoir affaire aux emprunteurs téméraires invétérés.

M. Flanagan a lancé un appel aux banques, syndicats de crédit et compagnies de prêts pour envisager au niveau des associations respectives, la possibilité de la mise sur pied d'un système central national de données sur le crédit. Solution la plus logique selon lui, pour prévenir ce qu'il appelle la surcharge involontaire du crédit par les prêteurs.

"L'industrie du prêt à la consommation a déjà fait quelques

pas dans cette voie par la centralisation, puis l'échange, d'informations dans les principales villes du Canada. Ces renseignements sur les prêts consentis sont mis à la disposition des compagnies membres, telles que Trans Canada Credit. De cette façon, on empêche un client d'aller emprunter de plusieurs entreprises à la fois."

Malheureusement, ajoute M. Flanagan, la participation à cet effort commun n'est pas encore totale et le danger de voir un client dissimuler une partie de ses dettes en cours est toujours réel.

"Par exemple, un particulier peut à la fois utiliser ses cartes de crédit et ouvrir des comptes budgétaires dans trois magasins à rayons. Or, s'il ne nous en mentionne par les détails, nous ne sommes pas toujours en mesure de les découvrir."

D'après M. Flanagan, un

plan de centralisation de données sur le crédit, quel qu'il soit, exige des mesures de précaution tant pour le prêteur que pour l'emprunteur. Si ce dernier a droit à sa vie privée, le premier, de son côté, doit avoir la garantie que les données accumulées ne fourniront pas à la concurrence l'occasion de lui enlever de nouvelles affaires.

Bien qu'un système central de données éliminerait en grande partie la surcharge involontaire du crédit, il est toutefois impossible de prévenir totalement l'emploi abusif du crédit, a souligné M. Flanagan.

"En effet, a-t-il déclaré, à moins de surveiller les gens 24 heures par jour, il est illusoire de croire qu'il existe un système qui puisse empêcher certaines personnes d'agir de manière irréflective ou même de céder à leur envie insatiable d'argent."

M. Flanagan est d'avis que les compagnies de prêts jouent un rôle "utile et responsable" dans l'économie du pays. Il y aura toujours, ajoute-t-il, ceux qui trouveront le moyen de s'emprêter dans des situations de crédit impossibles. "Toutefois, la plupart des gens seraient en bien piètre posture s'ils n'avaient pas le recours de notre genre d'entreprises ni de notre expérience dans la bonne manière de traiter les emprunteurs invétérés."

"Faute d'un meilleur système coopératif et autorégulateur mis sur pied par les compagnies de prêts, nous, principaux intéressés, devons veiller sans relâche à la qualité des services que nous offrons et, en même temps, étudier chaque cas séparément afin d'en éliminer les risques", a conclu le président de Trans Canada Credit Corporation.

Centres nerveux de l'industrie pétrolière

Les banques à charte assument un rôle fort important dans son essor

Onze heures du matin. Branle-bas de combat dans la salle des opérations du Service du pétrole et du gaz naturel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce à Calgary.

En effet, à cette heure-là, les jours ouvrables, une manœuvre d'un type inédit s'effectue. Les plus récentes nouvelles sur les puits de pétrole et de gaz dans l'Ouest du Canada sont recueillies et affichées au moyen d'épingles de couleur sur une carte murale extrêmement détaillée, de 17 pieds de long sur 8 de large.

Cette énorme carte est unique en son genre. On ne trouve en effet nulle part ailleurs au Canada une illustration aussi complète de l'industrie pétrolière de l'Ouest du Canada. Cette carte indique les quel- que 55,000 puits forés, désaffectés ou en état de production, ainsi que le réseau d'oléoducs qui les relie.

Point de mire de cette salle regorgeant d'informations sur l'industrie pétrolière, cette carte symbolise le rôle particulier des banques à charte dans ce secteur si important de l'économie canadienne.

Services connexes

Ces banques ont, de ce fait un double rôle à remplir, à savoir, allier leur fonction traditionnelle de financer les grandes entreprises à celle, plus récente, de fournir divers services connexes à l'industrie pétrolière.

En ce qui concerne la Banque de Commerce, chef de file dans le domaine des services spécialisés fournis à cette industrie, son service du pétrole et de gaz naturel est formé d'une équipe très bien équilibrée dont le sens des affaires bancaires ne le cède en rien à la compétence technique.

Composée d'un géologue, d'un ingénieur en sciences pétrolières, d'un expert en prêts et d'un gérant de banque, l'équipe en question est aussi

épaulée de cadres de la Banque.

"Cette industrie est devenue hautement complexe et spécialisée", a déclaré M. C.H. Munro, directeur du service du pétrole et du gaz naturel. "Et c'est pour cela que nous avons fait appel à des experts comme Bob Gair."

Ayant travaillé comme géologue pendant 11 ans dans l'une des plus grandes compagnies pétrolières du monde, Robert B. Gair, actuellement âgé de 37 ans, est à l'emploi de la Banque depuis juillet 1969, où il dirige l'équipe du service du pétrole. Sa tâche consiste à évaluer les rapports techniques qui lui parviennent et à financer des projets d'exploration, d'achat de matériel nouveau et de construction de raffineries.

Grâce à son expérience dans le domaine de l'industrie pétrolière en Amérique du Nord, M. Gair apporte un concours précieux dans d'autres attributions du service en question, à savoir: donner des avis techniques sur une vaste gamme de sujets dans le même domaine. À cet égard, la Banque contribue à canaliser les investissements là où le besoin s'en fait sentir et à aider les compagnies à établir de nouveaux centres d'exploitation dans l'Ouest du Canada.

En 1947, on découvrait le gisement pétrolier de Leduc près d'Edmonton, qui fut à l'origine de l'essor de l'industrie pétrolière au Canada. À cette époque, Gair n'était alors qu'un étudiant à Fort Garry, au Manitoba. La même année, dans l'Ouest, le total des ventes de pétrole atteignait \$21.3 millions. L'an dernier, soit quelque vingt ans plus tard, ce chiffre avait chahigné pour s'élever à \$12.6 milliards, soit 600 fois plus.

"L'industrie pétrolière dans l'Ouest du Canada constitue un secteur dynamique et vital pour l'économie canadienne. Et répondre aux besoins monétaires qu'elle engendre re-

présente une partie dominante de nos activités", a déclaré M. Gordon H. Lennard, directeur général de la Banque pour la région de l'Alberta.

Mais ceux qui voulaient investir dans le pétrole, qu'ils soient de Calgary, de Toronto, de Montréal, d'Europe ou des États-Unis, ne se suffisant plus de comptes en banque et d'emprunts pour financer leurs nouvelles entreprises, réclamaient bientôt de plus amples services bancaires.

La Banque de Commerce fut la première au Canada à déceler cette tendance. Faisant figure de pionnier dans ce domaine, elle fonda en 1949 son service du pétrole et du gaz naturel. Et pendant dix ans, elle fut la seule banque à disposer d'un spécialiste en la matière.

La venue de Bob Gair a stimulé encore davantage ce service, au moment où l'industrie aborde avec confiance sa troisième décennie depuis la découverte du champ de Leduc.

M. Gair, solide gaillard de six pieds, a su transformer son goût pour le travail au grand air en une carrière fructueuse au service de l'industrie des richesses naturelles du Canada. Universitaire, il consacrait déjà ses vacances à des travaux de cartographie et de forage pour des compagnies minières dans le nord de la Saskatchewan, du Manitoba et du Yukon. De là à s'intéresser à l'industrie pétrolière, il n'y avait qu'un pas qu'il franchit il y a 12 ans, en travaillant successivement dans des centres de recherches à Houston, des laboratoires de production à Calgary et des chantiers d'exploitation à Edmonton.

Dès son entrée au service de la Banque, ce bachelier en géologie et détenteur d'une maîtrise en gestion des affaires, contribuait aussitôt au succès de l'installation d'une grande compagnie pétrolière américaine à Calgary, dans un premier cas, et à l'importation de matériel de forage, dans un autre.



Géologue et diplômé en gestion des affaires, Bob Gair dirige une équipe spécialisée qui allie le sens des affaires à la compétence technique.

Cet aperçu met en évidence ce que les banques, et notamment la Banque de Commerce, entendent accomplir au service de l'industrie pétrolière et de tous ceux qui s'y intéressent.

Documentation

"En général, a expliqué M. Gair, il s'agit de personnes qui, désireuses de se documenter à bonne source, s'adressent en premier lieu à la Banque."

"Les opérations de financement garanties par des gisements souterrains constituent notre apport majeur dans ce secteur. De plus, nous nous employons à prodiguer, dans la mesure du possible, nos services et notre concours.

Par exemple, l'importante documentation du service des affaires pétrolières pourrait s'avérer fort utile à une nouvelle compagnie canadienne, surtout au stade initial de son exploitation."

"Quelques compagnies, en effet, étudient d'abord notre marché avant de s'implanter au Canada; d'autres viennent à Calgary avant de décider quoi que ce soit; d'autres encore s'y installent carrément ou préfèrent, de beaucoup, entrer en association avec une compagnie déjà en affaires."

"Nous ne sommes pas des consultants, mais à toutes ces catégories de compagnies nous pouvons donner une documentation valable sur l'industrie pétrolière au Canada", a poursuivi M. Gair.

C'est ainsi que des dirigeants d'entreprises européennes, des magnats chevronnés de Houston et Dallas, des représentants de maisons de courtage et d'assurance et d'autres particuliers, se rendent à Calgary, capitale pétrolière du Canada, et plus spécialement à la Banque de Commerce, centre nerveux de cette industrie.

L'industrie minière et les investissements

"Un manque d'intérêt évident de la part du gouvernement et du public à l'égard de l'industrie minière et ses problèmes est en train de saper ce secteur vital de l'économie canadienne", a déclaré l'ancien président de l'Association minière de l'Ontario, M. D.E.G. Schmitt.

Dans une allocution prononcée récemment à Toronto au cours de la réunion annuelle de cette Association, M. Schmitt a souligné les points suivants:

— Le Canada est en train de perdre sa position de principal producteur minier non pas à cause d'un manque de richesses minières, mais parce que le capital est drainé vers d'autres secteurs plus intéressants et plus concurrentiels.

— On tend de plus en plus à prendre pour acquises nos richesses minières et métallifères et à oublier la dette considérable que nous devons aux prospecteurs, mineurs et autres travailleurs des mines.

— Les facteurs essentiels à la survivance, voire la pros-

périté, de l'industrie sont étouffés par le fouillis de discussions compliquées sur la fiscalité et sa réglementation.

— Une action politique mal comprise ou mal appliquée peut amoindrir le niveau actuel de production minière et métallurgique ainsi que la valeur de nos minerais.

— Au cours des dernières années, on a mis au point une technique qui rend économiquement l'exploitation de gisements à faible teneur minière, amplifiant de la sorte les ressources du pays. Mais voilà que des mesures fiscales sont envisagées qui feront perdre cet avantage et rendront onéreuse leur exploitation.

— Notre tâche principale est de produire économiquement des matières premières qui serviront à la plupart des industries manufacturières du pays. Ensuite, il nous incombe de fournir aux autres nations ces matières dont nous disposons en abondance et qui dépassent nos besoins présents et futurs.

— L'absence de garanties raisonnables favorisant une prospérité continue ne fait que mettre en relief le caractère risqué de l'industrie, poussant jusqu'aux investisseurs spéculateurs à s'en détourner pour diriger leurs regards vers des secteurs plus hospitaliers.

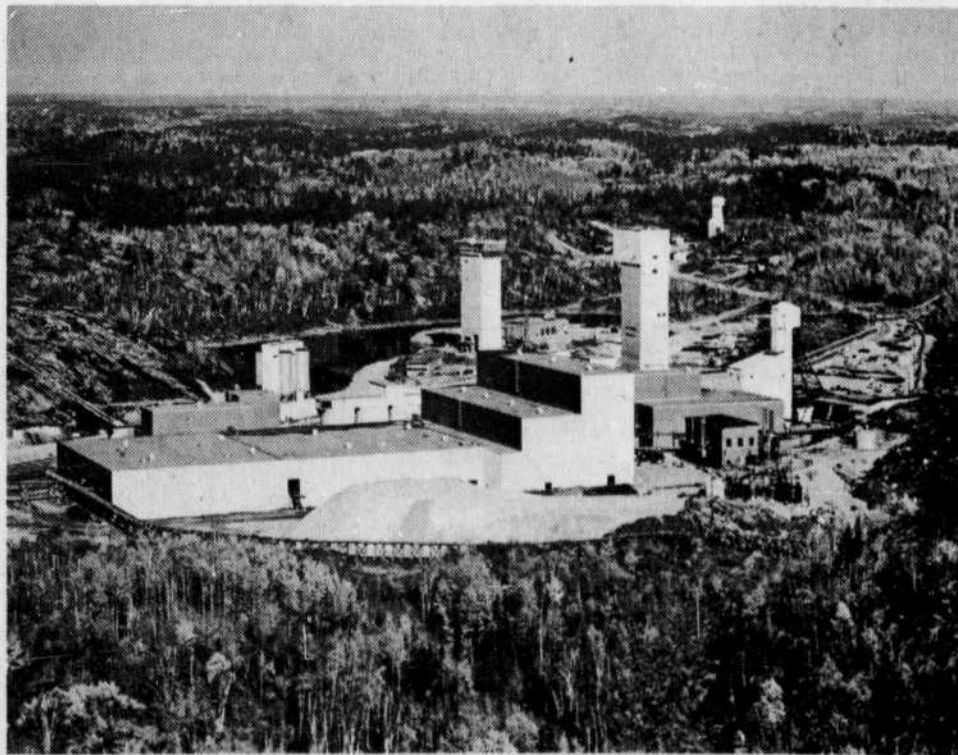
— Dans certains secteurs comme l'éducation et le transport, il est normal que le gouvernement verse des fonds publics. Mais en ce qui concerne l'industrie minière, les risques inhérents sont par trop élevés pour que quiconque s'y intéresse exceptés les souscripteurs de fonds et les spéculateurs.

— Nos besoins en capitaux doivent être satisfaits et nous devons garantir une marge raisonnable de bénéfices proportionnels au risque couru. Pour les obtenir, il faudra puiser dans les épargnes privées, faire appel aux actionnaires de compagnies et prélever sur les liquidités d'organisations minières.

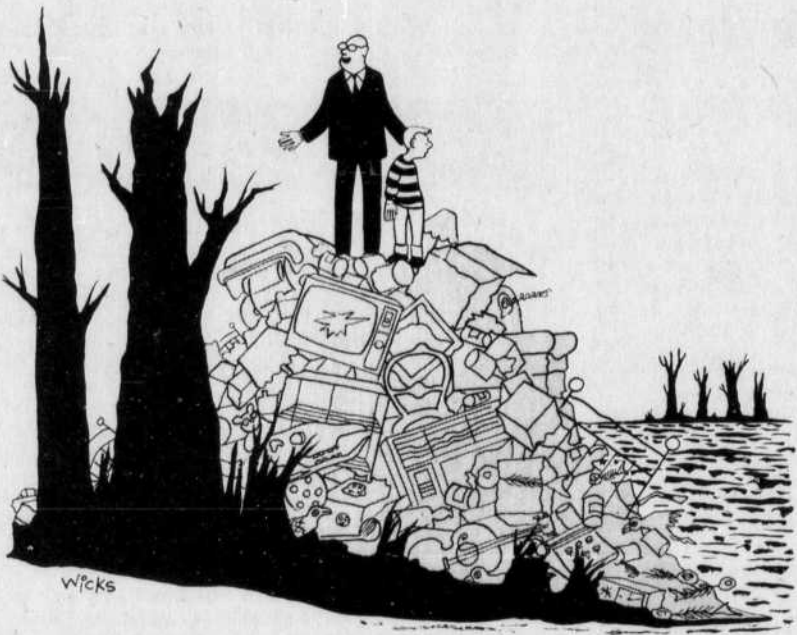
— Des signes précoces de l'impossibilité d'attirer et retenir les capitaux ont inhibé le développement des ressources minières. Heureusement cette pierre d'achoppement, de nature politique, peut être contournée.

— Tout aussi importante pour la prospérité de l'industrie minière se trouve être la disponibilité en ressources humaines qualifiées. Les diplômés en sciences géologiques ne sont pas en nombre suffisant et il faut les y amener d'ailleurs. Je suis d'avis que cette pénurie provient en partie du fait que l'on ne reconnaît pas à sa juste valeur l'apport de l'industrie minière dans l'essor de l'économie.

— Ironie du sort, le public s'inquiète de nos jours de la mainmise du capital étranger sur les entreprises canadiennes. Il ignore cependant que les universités forment de moins en moins de diplômés capables d'assurer le développement de nos propres richesses naturelles.



Cette usine de nickel est un des aspects fascinants de l'industrie minière du Canada.



"Un jour, fiston, tout ceci sera à toi"

Dans cette caricature, le tragique le dispute malheureusement au comique.

De la ferraille, des cadavres pourris d'animaux, des cimetières d'autos, des tessons de bouteilles, des boîtes de conserve rouillées! Est-ce cela qu'on veut offrir en héritage aux générations montantes? Bien sûr qu'elles en sont épouvantées!

Pour les tout jeunes que les mystères de la nature ravissent, que la douceur ou la rigueur des saisons qui se succèdent enchante ou émeut, que pourrait bien signifier le mot conservation?

Et pourtant, c'est un mot qu'on entend de plus en plus de nos jours, à mesure que l'homme s'y arrête plus longtemps et parfois s'y intéresse activement.

Car on commence à bouger dans ce domaine, comme l'a fait la General Cigar Co. Ltd. de Montréal. Dans un geste qui devrait encourager d'autres entreprises à l'imiter, cette compagnie a institué en 1968 le Prix Conservation White Owl.

Ont été invités à faire partie du jury d'attribution de ce Prix pour 1970 plusieurs Canadiens éminents, notamment des personnalités qui ont manifesté de l'intérêt pour la conservation et la dépollution.

Ce jury comprend: M. Gordon Aitken, M.P.; le docteur Donald Chant; l'hon. Jean Chrétien; M. Paul Gérin-Lajoie; l'hon. Judy LaMarsh; M. Farley Mowat; M. Eric Nicol; M. Robert Shaw et M. Charles Templeton.

Le premier lauréat de ce prix qui consiste en un trophée et, plus important, un chèque de \$5,000 à être consacré à la conservation, a été l'Albion Hills Conservation School de Woodbridge, en Ontario.

L'an dernier, c'était au tour de la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique et de M. John Heron, rédacteur du bulletin mensuel d'une banque dans lequel il a souvent été question de conservation, de se partager le prix Conservation White Owl.

En ce qui a trait au prix de \$5,000 décerné au groupe Albion Hills, il a servi d'embryon au fonds d'établissement d'une école analogue, cette fois près d'Uxbridge, en Ontario.

Le président du Conseil du Toronto Métropolitain, M. Albert M. Campbell, rehausait de sa présence les cérémonies d'inauguration de ce centre d'écologie, dénommé "Claremont Conservation Field Centre" et

qualifié, à juste titre, de "classe à vue panoramique".

En effet, dans cette région boisée de 150 acres, s'échelonnent crêpe, ruisseaux, puits artésiens et lacs. Depuis trois mois déjà, des classes entières y viennent sous la direction de leur professeur et pendant des périodes allant jusqu'à une semaine, pour s'initier à la conservation et à la botanique.

Interrogé sur les raisons qui ont poussé la compagnie à s'intéresser à la conservation et à la préservation de la nature, le président de General Cigar Co. Ltd., M.R.B. Alexander, a déclaré:

"John Livingston, le célèbre expert canadien en conservation, nous a rappelé, au cours d'une allocution, que l'argent ne pousse pas sur les arbres. Nous espérons que le Prix Conservation White Owl contribuera par contre, à assurer la reproduction de feuilles sur les branches."

"Notre prix Conservation de \$5,000, a-t-il poursuivi, en est à sa troisième année d'existence. En raison de son succès, nous lui avons ajouté une somme supplémentaire qui pourra être distribuée, au cours de l'année, en différents prix de conservation."

l'information

Un Etcheverry moins bon devant la caméra que derrière le banc!

Dans une récente chronique intitulée "Etcheverry show bombs", notre confrère Ian MacDonald de la Gazette (ancien journaliste de football qu'il ne faut pas confondre (même si la chose est très facile) avec Ian MacDonald du Star qui, lui, est le chroniqueur de football attitré de son journal — n'y allait pas de dactylo morte pour dire à ses lecteurs, et aux réalisateurs de la télévision de l'instructeur Sam Etcheverry des Alouettes de Montréal, que ledit programme était "un four".

Après avoir noté que l'auteur Leonard Schecter, dans son livre "The Jocks", avait dit que si Sandy Koufax avait été un grand lanceur de baseball il le trouvait "moche" comme commentateur de ce même sport, MacDonald écrit que la télévision de Sam Etcheverry, sur le réseau anglais de Radio-Canada, est probablement "le plus mauvais programme du genre jamais imposé au public". MacDonald admire Etcheverry comme instructeur et admet qu'il était son idole de jeunesse. "Mais Sam n'a pas assez de personnalité pour faire passer, seul, un programme par-dessus la rampe, ce que ces chers messieurs au poste CBMT, les soi-disant pros du métier, l'obligent à faire tous les samedis après-midi en oubliant de lui apporter la moindre aide... particulièrement de la part de Norman Kihl, le présumé animateur du programme. Après avoir vu les trois premières télémissions de cette série, je

suis convaincu que Kihl n'a pas la moindre idée de ce qui se passe durant une partie de football... au moins trois fois, Kihl, après avoir regardé avec Sam des extraits filmés de précédentes parties des Alouettes, lui a posé des questions qui n'avaient absolument rien à faire avec les jeux que nous venions de voir.

"Etcheverry", poursuit notre confrère, "est un homme sensible, fier, et je suis certain que cette télémission présente pour lui un pénible devoir à remplir... Cela est pénible pour un téléscripteur aussi, Sam... Peut-être, un jour, que les messieurs de l'information sportive de CBMT auront le (talent) poli qu'une métropole mérite... Pour le moment, ils sont une bande de petits ligueurs, Sam, et ils te font paraître ridicule... et tu devrais les laisser tomber".

Comme quoi le jeune Ian MacDonald — qui connaît très bien son football répétés-le, et qui est aussi parfaitement bilingue, si cela vous intéresse — n'y va pas de main morte lorsqu'il tape sur sa dactylo pour prendre, parlant chroniquement de télévision et à la Gazette, la relève d'un Bernard Dubé hospitalisé.

Vous les avez drôlement bien plaqués (pour employer un terme de football) les gars, Monsieur L. Ian MacDonald!

Baseball

LES MENEURS

(Parties d'hier non comprises.)

LIGUE NATIONALE

Basé sur 325 AB

	P	AB	P	CS	Moy.
Carty	101	356	73	128	.360
Clemente	93	350	56	122	.349
Perez	121	445	92	150	.337
W. Parker	120	454	67	151	.333
W. Davis	112	461	80	150	.325
Gaston	116	466	76	151	.324
Rose	121	492	92	159	.323
Millan	108	451	81	145	.322
Tolan	117	452	91	145	.321
Torre	121	467	64	149	.319

CIRCUITS

Bench, Cincinnati, 41; Perez, Cincinnati, 37; B. Williams, Chicago, 34; H. Aaron, Atlanta, 34; R. Allen, St-Louis, 33.

POINTS PRODUITS

Bench, Cincinnati, 121; Perez, Cincinnati, 117; B. Williams, Chicago, 106; H. Aaron, Atlanta, 103; R. Allen, St-Louis, 100.

LANCEURS

(11 Décisions)

Simpson, Cincinnati, 14-3, .824; Nolan, Cincinnati, 15-4, .789; Gibson, St. Louis, 17-5, .773; Walker, Pittsburgh, 10-3, .769; Seaver, New York, 17-7, .708.

Nouvelles en bref

RON FRASER, champion universitaire du Canada dans le plongeon, s'est blessé avant-hier dans la piscine olympique de Turin où il s'exerce en vue des prochains Jeux universitaires mondiaux. En plongeant, il a heurté violemment le fond du bassin, s'infligeant une fracture d'un doigt, un poignet démis et des contusions nombreuses. Il est au rancart pour un mois et ne pourra participer à la compétition.

DERRIÈRE LE VOLANT



... de la Javelin SST... 1971

La série sportive Javelin de 1971 bat la marche chez American Motors avec le renfort d'acier "Guard-Rail" utilisé dans les portières. Ce n'est là qu'une des nouvelles caractéristiques de sécurité inédites ou redessinées chez American Motors.

Le "Guard-Rail" est un longeron d'acier soudé à l'intérieur de chaque portière de Javelin, visant à mieux protéger les passagers en cas d'accident à fort impact.

Parmi les autres éléments sécuritaires utilisés par American Motors en 1971, citons des phares à haute intensité permettant un meilleur éclairage routier, un système d'ancrage et d'attachement de sangles de sécurité reliées au siège, des freins d'application plus facile, des freins arrière plus gros sur les wagonnettes Ambassador et Matador, des freins à disque AV actifs (contre supplément), une servo-direction à rayon variable augmentant la sécurité au volant (facultatif) ainsi que des nouveaux feux de positions latéraux et des feux de recul sur la plupart des modèles.

Les séries Ambassador, Hornet et Gremlin incorporent des supports de pare-choc AV d'une résistance accrue; dans la gamme Ambassador, des buteurs recouverts d'un épais caoutchouc font partie de l'équipement standard.

Pour assurer un roulement plus moelleux et une meilleure tenue routière, on a amélioré la suspension pour la nouvelle série Matador comme pour les séries Ambassador et Javelin de 1971. En outre, on peut obtenir contre supplément une suspension AR (air-amortisseurs) réglable, pour accentuer la sécurité lors du transport de lourdes charges ou d'une remorque.

Sur tous les modèles 1971 d'American Motors, on utilise ce qu'il y a de plus perfectionné en fait d'acier coque soudée; la partie avant a été renforcée au maximum, permettant d'absorber de forts chocs d'impact, selon des normes qui dépassent même les exigences du gouvernement américain en fait de sécurité des voitures.

sportive



BAIN DE POUSSIÈRE PLUTOT QUE DE SAVON! Gary Sutherland, le joueur de champ intérieur des Expos de Montréal, est surnommé "Sudsy". Mais le voici prenant un bain de poussière au 2e but où il fut retiré par l'élégant Woody Woodward (qui vient de lancer au 1er but pour vraiment tenter un double-jeu) sur un roulet-jeu-facultatif de Rusty Staub... scène photographiée à Cincinnati avant-hier soir alors que Montréal gagna 7-4.

Au hasard des nouvelles

DWIGHT DAVIS, fils du donateur de la coupe Davis, a indiqué, hier à New York, qu'il envisageait sérieusement la possibilité de retirer cette coupe de la circulation si jamais les joueurs professionnels étaient admis à participer aux compétitions dont elle est l'emblème. Il a précisé que son père avait institué cette épreuve afin de promouvoir l'universalisme du tennis et que le fait d'admettre les pros en ferait une épreuve à laquelle seuls les Américains et les Australiens pourraient participer avec quelques chances de succès. Par ailleurs, Arthur Ashe, Bob Lutz, Cliff Richey et Stan Smith ont été choisis, hier, par le capitaine de l'équipe américaine, Ed Turville, pour défendre les couleurs américaines lors de la grande finale pour la coupe Davis qui sera disputée contre l'Allemagne de l'Ouest, les 29 et 31 août prochains, à Cleveland.

DAVE KEON, capitaine des Maple Leafs de Toronto, est rentré à son école de hockey après une courte absence au cours de laquelle il a subi une intervention chirurgicale pour une hernie. Il a déclaré qu'il serait rétabli dans quelques jours et en bonne condition pour l'ouverture du camp d'entraînement des Leafs, le neuf septembre.

BILL COLLINS, obtenu des North Stars du Minnesota, a signé hier son contrat avec les Canadiens. Collins avait marqué, l'an dernier, 29 buts en plus de récolter neuf passes.

SERGE LESSARD et FERNAND POIRIER, deux voltigeurs respectivement âgés de 19 et 18 ans qui jouent dans la ligue de baseball Junior de Montréal, viennent de signer des contrats d'essai avec les Tigres de Detroit de la ligue Américaine. Ils se rendront au camp d'entraînement de ce club le printemps prochain à Lakeland, Floride. Ce sont les dépités Bill Slack et Bob Prentice qui les recommandèrent au Detroit qui, déjà, a engagé deux excellents lanceurs de l'Ontario, Mike Kilkenny et John Hiller, sans oublier Dave Mason, de Montréal, maintenant au de la Batavia dans la ligue New York-Pennsylvanie. Lessard est de Montréal et joue actuellement pour le club St-Barnabé tandis que Poirier, né à St-Jean, Qué., est avec le club Ahuntsic.

BOB MCCARTHY, 23 ans, excellent receveur des Stampeders de Calgary, a été acheté par les Alouettes de Montréal pour remplacer un Gary Lefebvre qui ne pourra plus jouer cette saison à cause d'une blessure au genou. McCarthy, 6 pieds et 1 pouce, 200 livres, est un joueur canadien qui, en trois ans avec le Calgary, a capté 93 passes pour un total de 1,456 verges. Par ailleurs, on apprend que la blessure subie par Steve Smear vers la fin du match d'avant-hier soir à l'Autostade, alors que les Alouettes gagnaient 14-10 contre Edmonton, ne semble pas trop sérieuse et on est convaincu qu'il pourra participer au prochain match de son équipe le 2 septembre.

LE FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE, à propos duquel il y aura conférence de presse mardi prochain à la brasserie Molson, est un événement unique en son genre. Plus de 100,000 personnes participent aux différentes activités l'année dernière.

RON NORTHOTT et MARJORY SHEDD, respectivement joueur de curling et reine du badminton, viennent d'être élus au Temple de la Renommée du sport canadien. Northcott a conduit le Canada à trois championnats mondiaux du curling en quatre essais, en plus de mener son quatuor à un record impeccable de 10-0 dans le championnat canadien de cette année. Pour sa part, Mlle Shedd, détentrice de plus de 20 titres nationaux au badminton, a représenté le pays dans plus de compétitions internationales que toute autre concurrente.

TUBBY SCHMALZ, président de la ligue de hockey junior "A" de l'Ontario, a déclaré que les champions de son circuit ainsi que ceux du Québec n'affronteraient plus un club de l'Ouest pour le championnat national, mais plutôt qu'une série titulaire entre la ligue de l'Ontario et celle du Québec serait disputée. Schmalz refuse de vouloir rencontrer les équipes de l'Ouest, puisque la saison dernière, celles-ci ont reçu une allocation de \$5,000 de la LNH contre aucune pour les équipes de l'Est. De plus, pour que les clubs de l'Ouest reviennent au sein de l'ACHA, elles ont obtenu le droit d'aligner quatre joueurs au-dessus de l'âge limite cette saison et deux la saison prochaine. Cependant, Bill Hunter, directeur-gérant des Oil Kings d'Edmonton, a déclaré que le refus de la ligue junior de l'Ontario de disputer une finale Est-Ouest de la coupe Memorial était "une menace voilée" afin d'obtenir des concessions semblables à celles accordées à l'Ouest par la LNH. Hunter a qualifié les déclarations de Tubby Schmalz de "sottises". "Ils ont été les préférés de la LNH pendant trop longtemps", a ajouté Hunter. Ils profèrent des menaces parce qu'ils sont tout simplement jaloux.

JERRY QUARRY a été mis à l'amende par la commission athlétique de la Californie, hier, pour avoir enfreint deux règlements de la commission lorsqu'il livra un combat à New York, le 17 juin dernier, contre Mac Foster. Quarry fut d'abord suspendu parce que son gérant, Johnny Flores, avait signé un contrat pour que le combat se déroule à la même date, mais à l'amphithéâtre Olympique de Los Angeles. La commission avait jugé qu'en boxant à New York, Quarry discréditait le sport de la boxe en étant associé avec un boxeur qui était suspendu dans l'Etat de la Californie, en l'occurrence Mac Foster. Quarry n'a pas été suspendu mais plutôt forcé à payer une amende de \$1,000 alors que le combat lui rapporta \$50,000.

DENNIS SHAW, quart-arrière étoile de l'Université de San Diego, a finalement signé, hier, un contrat avec les Bills de Buffalo de la conférence Américaine de la ligue Nationale de football. "Je suis très heureux de mon contrat mais la direction de l'équipe m'a demandé de ne pas divulguer les termes du contrat," a déclaré Shaw. La demande de \$100,000 exigée par Shaw avait refroidi l'enthousiasme des dirigeants des Bills qui l'avaient choisi au deuxième rang lors du repêchage universel des joueurs américains de collèges.

BILLY JAMES DOSS, ailier défensif qui a déjà porté les couleurs des Alouettes, est de nouveau sans emploi pour la deuxième fois cette saison. Un porte-parole des Chats-Tigres de Hamilton a révélé, hier, que Doss avait été congédié pour faire place à Paul Schmidlin, un ailier défensif venant des Bills de Buffalo. Au début de la saison, il avait déjà été congédié par Hamilton et avait été par la suite rappelé quand le bloquer Charlie Turner s'était blessé au dos lors de la partie d'ouverture contre les Rough Riders d'Ottawa. Par ailleurs, les Bengals de Cincinnati, de la conférence Nationale de la LNF ont annoncé que leur quart-arrière, Greg Cook serait au rancart pour le reste de la saison. Cook avait été blessé à une épaule pendant un match de ballon-panier et avait dû subir une intervention chirurgicale qui l'immobilisa pendant plusieurs semaines.

Boni pour les meilleurs jockey et entraîneur

Plus de 50 jockeys sont actuellement cantonnés à Blue Bonnets et la chasse aux montures va bon train. Dave Zand, Chuck McDermid, Eddie Bresnik, Peter Punshon, Harold Joffe, tous des agents, doivent avoir le pied alerte et l'oeil vif pour assurer la subsistance de leurs protégés. Après la déclaration faite par Sidney J. Langill, président du Mount-Royal Jockey Club, hier à B.B., ces messieurs auront sûrement une plus grande motivation dans la recherche de montures.

Langill annonçait en effet, qu'une somme de \$1,000 serait partagée entre le jockey et l'entraîneur qui finiront en première place à la fin de la présente réunion. Ce montant viendra en plus de la montre en or qui leur sera remise par la direction de la piste.

Cosiderant l'initiative déjà prise dans le monde des courses sous harnais, le président du Jockey Club estime que ce nouveau boni ne pourra faire autrement que d'être une excellente motivation pour tous les jockeys et entraîneurs installés à l'hippodrome du boulevard Décarie.

"J'ai bien hâte d'annoncer la nouvelle à Bobby car il sera très heureux d'empocher \$500 en plus" de dire Eddie Bresnik, l'agent de Robert Stewart.

LE PRIX FLEUR-DE-LYS

Voici la liste des anciens gagnants du Prix Fleur-de-Lys qui sera couru pour une 106 fois à la piste Blue Bonnets, dimanche après-midi. On notera que la part du cheval vainqueur a sensiblement augmenté au cours des années:

Année	Jockey	Monture	Longueurs	Temps	Prix
1961	Fire Queen	Uyeyama	6 1/4	1:22.2	\$ 3,940.
1962	Charlene B	Davern	6 1/4	1:24	\$ 3,315.
1963	Slithering Sam	Coy	6 1/4	1:20.1	\$ 5,435.
1964	Des Erables	Parnell	6 1/4	1:24.2	\$11,255.
1965	Holly Hannah	Shuk	5	1:17.4	\$11,580.
1966	Boot Hill	Dittfach	6	1:14.1	\$14,470.
1967	Rouletabille	Coy	6	1:13.1	\$14,770.
1968	Jumpin Joseph	Grubb	6	1:12.1	\$16,190.
1969	Fanfruche	Turcotte	6	1:13.1	\$17,350.

187 juniors à Cornwall

Le dernier concours régional au calendrier de l'A.G.Q. pour les juniors aura lieu demain alors que 187 golfeurs participeront à la compétition annuelle du club de golf Cornwall.

Les favoris pour triompher sont Robbie Jackson, Royal-Montréal; Robert Bingley, Cornwall; et Ian Wetherley, Country Club.

Voici les départs:

Ier Tertre

9h- C. Bélanger, D. Charbot, S. McCarmey.

9h 07 - B. Dorval, B. Bougie, D. MacAskill.

9h 15 - J. Laidley, J. Duff, B. Harden, S. Valcour.

9h 22 - S. Holland, B. Armstrong, P. Montpetit, T. Koury.

9h 30 - B. Bougie, M. Tobin, A. Marcotte, J. Deslauriers.

9h 37 - R. Gauthier, A. Bartlett, D. Meloche, K. Merkley.

9h 45 - P. Quigg, G. McNicholl, R. Lazure, E. Ermanian.

9h 52 - D. Armstrong, W. Williamson, G. Watson, B. Bigne.

10h 07 - M. Barrière, J. Steepe, B. Alley, D. Richard.

10h 15 - K. Carner, B. Roy, R. Landriault, G. Robertson.

10h 22 - J. Montague, S. Barr, R. Roy, D. Thomas.

10h 30 - L. Dufresne, C. Desourdy, J. Daoust, Y. Saucier.

10h 37 - C. Garceau, M. McGurran, L. Keddy, M. Sutherland.

10h 45 - J. Bergeron, D. Lapierre, G. Thomas, P. Calvé.

10h 52 - P. Hossu, G. Lauzon, P. Fitzpatrick, P. Thomas.

11h 07 - J. MacMartin, A. Samoisette, G. Amoyt, W. Brydges.

11h 15 - J. Hillhouse, P. Lamarre, S. Peacock, T. Tedham.

11h 22 - R. McIntosh, R. Mort, D. Mercure, N. Papineau.

11h 30 - B. Bartlett, R. McArchie, D. Hughes, E. Levine.

11h 37 - R. Guérin, B. Sweet, C. Tessier, K. White.

11h 45 - P. Despatie, M. Rolland, A. Fainer, I. Lowie.

10e Tertre

8h 45 - J. Donihue, W. Burns, J. Mutton, D. McAdams.

8h 52 - G. Stidwell, P. Lavigne, P. Kennedy, S. Davis.

9h - J. Smetzing, D. Kelly, J. Martell, R. McCabe.

9h 07 - M. Mills, T. Noble, S. Desautels, S. Jones.

9h 14 - M. Davy, J. Deneault, D. Joyce, L. Mercure.

9h 21 - L. Lefebvre, J. Théoret, J. Laidley, D. Lavigne.

9h 28 - M. Smelko, A. Robertson, B. Hamilton, P. Lemay.

9h 35 - G. Currier, M. Kelly, M. Bourgon, R. Havill.

9h 42 - R. Sproul, P. Palmer, G. Kirby, M. Jones.

9h 49 - D. Martin, C. Goodridge, G. Richard, J. Clermont.

9h 56 - R. Ouimet, G. Décarie, D. Leblanc, L. Stidwell.

10h 10 - R. Maheu, R. McLeod, P. Martell, R. Parent.

10h 17 - M. Brais, F. Moir, R. Adams, R. Markell.

10h 24 - A. Lavigne, R. Merkley, M. Daigneault, J. Fortin.

10h 31 - S. Desourdy, L. Stewart, K. Evans, S. Evans.

10h 38 - I. Peachey, C. Lauzon, H. Desautels, R. Rondeau.

10h 45 - R. Stidwell, T. Wheeler, R. Jérôme, G. Arbour.

10h 52 - M. Good, P. Joyce, H. Bourgon.

11h - J. Smelko, G. Hamilton.

4e championnat provincial des golfeurs gauchers

Les golfeurs gauchers du Québec se retrouveront, demain, au club de golf de Lévis, au sud de la ville de Québec, lors du championnat provincial des gauchers.

Le jeune Japonais-Canadien de 22 ans, Wayne Kobuke, défendra le titre qu'il a remporté l'année dernière au club de golf Cedarbrook. 127 autres golfeurs tenteront de remporter le titre lors de ce quatrième championnat annuel co-organisé par la distillerie Corby-Wiser's et l'Association de golf du Québec.

Voici la liste des départs:

8h52 - P. Renaud, D. Désilets, Wayne Kobuke.
9h - J. Gunn, C. Fortin, D. Messier.
9h07 - F. Létourneau, R. Dorval, A. Caluori.
9h15 - M. Moisan, J.M. Lapointe, R. Bégin.
9h22 - J.L. Auger, G. Trudel, J. Lévesque.
9h30 - M. Lambert, N. Raiche, R. Finet.
9h37 - R. Leblanc, E.J. Hossu, C. Bolduc.
9h45 - M. Bergeron, H. Bernier, R. Lavallée.
9h52 - A. Bédard, J. Lesieur, J. Emond.
10h - L. Lanteigne, P. Théberge, R. Tardif.
10h07 - F. Turcotte, I. Cassidy, R. Gagnon.
10h15 - L. Woods, L. Joubert, P. Potvin.
10h22 - D. Doyle, Jimmy Hastings, L. Barrière.
10h30 - B. Lessard, R. Levac, C. Sylvain.
10h37 - A. Mancini, H. Côté, L. Racine.
10h45 - D. Emond, V. Bertrand, L. Méthot.
10h52 - G. Hadley, C. Clément, Marcel Boisvert.

11h - B. Dewar, M. Ouellette, G. St-Amand.
11h07 - J.M. Samson, P. Kearney, A. Lebrun.
11h15 - R. Robitaille, L. Pelletier, M. Rho.
11h22 - R. Martelino, M. Morin, C. Craig.
11h30 - R. Cardinal, G. Grenier, J. Fréchette.
11h37 - M. Flamond, W. Nash, R. Matteau.
11h45 - C.J. Tekenos, M. Yeu-dall, R. St-Denis.
11h52 - M. Brunelle, G.E. Brisebois, G. Marquis.
Midi - D. Farrell, L. Langlois, J.P. Lafontaine.
12h07 - J.C. Michaud, P. Moreau, F. Léveillé.
12h15 - C. Langelais, D. Amboise, R. Souldard.
12h22 - H. Côté, H.G. Chew, P. Comeau.
12h30 - H. Mongrain, D. Hill, P. Fleury.
12h37 - P. Lussier, B. Keane, S. Eltes.
12h45 - J.R. Booth, John Raiche, J.L. Seyer.
12h52 - J. McDonald, C. Fournier, J.G. Gagnon.
1h00 - M. Boudreault, B. Emond, J. Villeneuve.
1h07 - J. Flemming, G. Laroche, J.M. Lapointe.
1h15 - R. Drolet, G. Cinq-Mars, L. Wauthier.
1h22 - J. Couture, J. Clément, M. Thiffault.
1h30 - J. Héroux, L. Régimbal, Benoit Chartier.
1h37 - E.B. Fry, Y. Morin, B. Beaulieu.
1h45 - J. Charron, R. Bouchard, B. Maltais.
1h52 - B. Labossière, J. Gauthier, M. Hendricks.
2h00 - R. Leblanc, D. Jolicoeur, J. Filion.
2h07 - M. Filion, M. Gagnon, Y. Lévesque.

En bref, bref, bref

RUSTY STAUB, le fin gourmet, reçoit une jarre de cornichons au fenouil, comme dans "dill pickles", d'une bonne petite vieille, qui l'admire beaucoup, chaque fois qu'il joue à Houston. "En fait, ce sont ses biscuits que je préfère", explique Staub, "mais un jour, elle m'apporta des cornichons et je lui offris mes compliments les plus culinaires. Et c'est depuis ce temps-là qu'elle m'apporte ses cornichons, d'ailleurs exquis, plutôt que ses biscuits... qui sont un délice pour le palais". On sait que Staub est un ancien Astro et qu'il a laissé à Houston un inoubliable souvenir. Les partisans des Astros, en furie parce que la direction du club a laissé partir Staub vers les Expos de Montréal, l'applaudissent même chaque fois qu'il vient au bâton et qu'il frappe... contre leur équipe! Il y a aussi une Soeur qui était son institutrice à l'école primaire qui va le voir jouer chaque fois qu'il est à Houston.

BILL GRABAREKOWITZ, l'excellent recrue des Dodgers de Los Angeles, est surnommé "Grabby" par ses coéquipiers... et il y a plus d'un tyrographe qui aimerait le voir changer son nom pour ce sobriquet.

JACKIE STEWART, le conducteur d'automobiles, est un homme d'affaires averti. Ses amis estiment qu'il a des revenus assurés de \$180,000 par année. Il possède une maison de \$240,000 en Suisse où il passe tout son temps libre avec sa femme et ses deux fils... ce qui lui permet aussi d'échapper aux accablants impôts sur les revenus de la Grande-Bretagne.

EMILE FRANCIS, directeur général des Rangers de New York, est très satisfait du calendrier de joutes de la ligue de hockey Nationale pour la prochaine saison. "Nous jouons cinq de nos huit premières parties et cinq de nos sept dernières sur notre patinoire", a-t-il précisé.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RODOLPHE PERRO, C.A.

2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
RICARD PROVOST, C.A.

235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU & ROBIN

Comptables agréés

LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADICON, C.A.
ABRAHAM H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAS, C.A.
WAGHIM BOULOS, C.A.

4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

53e victoire du Montréal, la Terreur du Nord... à Cincinnati!

CINCINNATI (Le Devoir) — Les Reds de Cincinnati n'avaient pas perdu une seule série depuis le début de la saison, du moins jusqu'à ce que la Terreur du Nord (les Ex-

pos de Montréal) ne vienne envahir la vallée de l'Ohio! Les Expos ont hier soir réussi à vaincre, dans une partie garnie d'erreurs, les Reds 8-6 alors que Mike Marshall, le

lanceur malchanceux des Expos, a finalement remporté sa première partie de la saison pour les Expos et dans la LN, remplaçant le lanceur débutant Mike Wegener à la 5e manche.

Si les Reds ont donné toutes les chances au monde aux Expos dans les deux premières manches en commettant trois erreurs, ceux-ci se sont eux-mêmes chargés, à la 5e manche, d'en faire voir de toutes les couleurs aux Reds qui n'y virent que du feu alors que les hommes de Gene Mauch complètent six points pour prendre les devants et ne plus être rejoints.

Avant la joute, une pluie diluvienne s'était abattue à Cin-

cinnati et les joueurs des deux équipes eurent tôt fait de s'apercevoir comment une balle de baseball réagissait sur un terrain à gazon artificiel.

Des la première manche, les Expos prirent les devants 1-0 lorsque Boots Day fut sauté au 2e but après un simple et une erreur du champ gauche Bernie Carbo qui laissa la balle lui glisser entre les doigts. Jones recut ensuite un "BB" et Bob Bailey, qui devait s'illustrer quelques instants plus tard en claquant un circuit de 500 pieds, frappa un dur roulant au 3e but Tony Perez, qui échappa la balle, permettant à Day de croiser le marbre.

À la 2e reprise, Rusty Staub

permet à l'opéra bouffe de "charmer" les 34.672 spectateurs puisque après ceux Wegener ont donné un "BB" à Carbo et un simple à Lee May, Woody Woodward frappa un simple dans la direction de Staub qui s'avance en trombe pour saisir la balle. Il commet une erreur pour permettre aux deux coureurs de marquer. Les Reds marquent un autre point à la manche suivante pour porter le compte à 3-1.

Feu d'artifice!

Si les Reds ont l'habitude de marteler leurs adversaires, les Expos les ont imités à merveille en éclatant à la 5e manche pour enregistrer six

points sur sept "CS". John Bateman commença le bal en obtenant un simple au champ intérieur qui fut suivi de ceux de Jim Fairry, venu comme frappeur d'urgence à la place de Wegener, et Boots Day, ce qui emplissait les buts. Mack Jones fut cependant retiré pour la seconde fois de la joute sur des prises mais Rusty Staub, l'homme-clé de l'attaque montréalaise, frappa un simple, bon pour deux points, portant le compte à 3-3. Bob Bailey suivit avec un autre simple qui envoya du même coup Gary Nolan (15-5) aux douches. Son remplaçant, Ray Washburn, ne connut pas beaucoup plus de succès puisque Jim Gosger frap-

pa un autre simple qui fut suivi du triple de Ron Brand. Incidemment, Brand qui remplaçait Bobby Wine à l'arrêt-court, fatigué d'avoir joué dans 120 parties cette saison, à l'arrêt-court, nous faisait presque oublier le merveilleux Wine.

Perez cogne son 38e

Les Reds n'occupent pas la première position de la division Ouest de la LN pour rien. Accusant un retard de quatre points, les Reds sont revenus à la charge grâce au circuit de Tony Perez qui réduisait la marge à 7-5 à la 5e.

Pour leur remettre la politesse, Bob Bailey a réitéré son exploit de Houston en

catapultant une offrande de Jim McGlothlin à 500 pieds du marbre pour son 21e quatre-buts de l'été.

Inspiré par une telle attaque, le lanceur Mike Marshall a limité les puissants Reds à seulement trois "CS" en 4 manches 1/3 avant que Claude Raymond ne vienne arrêter les Reds, rouges de honte, à la 9e manche pour ainsi mériter sa 23e partie sauvée.

À Blue Bonnets

Pari double: Tank Tiger (9) et Minnie Whirl (5): \$56.00.
Tère exacta: Claremont Girl (5) et Buzella (8): \$13.20.
Quiniela: Silly II (3) et Tudor Call (1): \$16.40.
2e exacta: Younger Son (2) et Baby Bull (4): \$51.00.
Mutuel: \$434.80.
Assistance: 9.011.

Sommaires

MONTREAL (8)	AB	P	CS	PP
Day, cc	5	2	2	0
Jones, cc	3	0	0	0
Staub, cc	5	1	1	2
Bailey, 3B	5	2	2	3
Laboy, 3B	0	0	0	0
Gosger, 1B	4	1	1	1
Brand, cc	4	0	1	2
Wine, ac	0	0	0	0
Bateman, r	4	1	1	0
Staehele, 2B	4	0	0	0
Wegener, 1B	5	0	0	0
Fairry, fo	1	1	1	0
Marshall, 1	1	0	1	0
Raymond, l	0	0	0	0
TOTAUX	37	8	10	8

Woodward, ac	4	0	1	1
Nolan, 1	2	0	0	0
Washburn, l	0	0	0	0
Tolan, fo	1	0	0	0
McGlothlin, l	0	0	0	0
Stewart, fo	0	1	0	0
TOTAUX	35	6	8	5
Montréal	100	060	100	8
Cincinnati	021	020	001	6
E. Carbo, Perez 2, Staub, Woodward, DJ: Montréal 1, Cincinnati 1.				
LSB: Montréal 3, Cincinnati 6, 3B: Perez, Brand, Cline, Perez (38e), Bailey (21e), SAC: Marshall.				
ML CS P PM BB R				
Wegener 4 5 3 2 2 1				
Marshall.				
1-5 4 2/3 3 3 3 2 4				
Raymond 1/3 0 0 0 0 0				
Nolan 15-5 4 2/3 6 7 5 1 5				
Washburn 1 1/3 3 0 1 0 0				
McGlothlin 3 1 1 1 0 0				
PS: Raymond (23e), APL: par McGlothlin (M. Jones), ML: Nolan, Temps: 2h.28. A: 34,672 (26,056 admissions payées).				

CINCINNATI (6)	AB	P	CS	PP
Rose, cc	5	1	1	0
Cline, cc	4	1	1	1
Perez, 3B	1	1	2	2
Brand, r	4	0	0	0
Carbo, cc	3	1	1	1
L. May, 1B	4	1	2	0
Helms, 2B	4	0	0	0

En bref, bref, bref

Ken Harrelson a hier joué sa 54e partie consécutive sans erreur, égalant le record établi l'an dernier, pour un arrêt-court, par Don Kessinger des Cubs... Comme cela arrive souvent à un gifleur après une importante victoire, Dave Stockton, récent champion de la PGA, a hier joué une mauvaise ronde, soit 76 et lors d'un tournoi pro-am précédant l'Omniium. Avec de \$160,000 qui commence aujourd'hui à Sutton, Mass., La 5e Cour de circuit des E.U., a hier refusé, à la Nouvelle-Orléans, d'entendre en appel la condamnation du boxeur Cassius Clay, qui a refusé de faire son service militaire... Il peut maintenant porter un appel devant la Cour Suprême des E.U... Camilo Pascual a été mis en vente, au prix du repêchage, par les Dodgers de Los Angeles hier... il a 36 ans et lance dans les majeures depuis 1954... Jacques Giguère et Jean Marois, de Québec, ont hier gagné leurs dernières matches en simple pour permettre au Canada d'éliminer l'Inde dans le tournoi de tennis sénior pour la coupe Stevens... Giguère a vaincu Vasant 6-4, 7-5, pendant que Marois battait Misra 6-3, 6-4... le Canada affrontera maintenant l'Argentine... le tournoi a lieu à Forest Hills, N.Y... Raymond Poulidor, Felice Gimondi, Giovanni Motta, Jan Janssen et Jean-Paul Monseré participent

au Tour cycliste de la Nouvelle-France, au Québec, si l'on décide à la prochaine réunion de l'UCI à Genève de permettre aux professionnels de s'y inscrire, comme plusieurs le désirent... Bob Panasiuk a établi un nouveau record de 64 pour le parcours du club Brantford, Ont., hier, pour gagner un premier prix de \$200 dans le tournoi pro-am de \$1,175 précédant le tournoi pour le championnat de l'Association des golfeurs professionnels du Canada qui commence aujourd'hui... Jack Bisseger a fini en 56 place avec 69... l'équipe formée du pro Finn Sorensen et de Jacques Lauzon a fini en tête avec un compte net de 57... dans un autre tournoi strictement pour les pros, Adrien Bigras a fini ex-aequo en 2e place avec 71 et a gagné \$185.

Kim Longden, petit-fils du célèbre jockey Johnny Longden, a subi une mauvaise fracture au bassin, à la piste Blue Bonnets, à la suite d'une chute avec le pur-sang "Velle Est Posse"... c'est au moment d'entrer en piste pour la parade avant la 1ère course, mardi soir, que le cheval a refusé de porter son jockey... après une lère chute, Kim Longden est remonté en selle mais une seconde chute du cheval devait le blesser sérieusement, le coursier roulant sur lui... et ce n'est qu'après midi, à la suite de vives douleurs, que la fracture fut découverte.

BASEBALL

HIÉR

LIGUE NATIONALE

San Diego 000 110 000 - 2 8 0
Chicago 430 001 13x - 12 14 1
Roberts, Herbel 2e, Willis 5e, Dukes 7e, Coombs 8e et Cannizzaro, Jenkins et Hundley, LG: Jenkins (15-14), LP: Roberts (5-11), Circuits: Gaston 21e, Hickman (21, 27e et 28e, Jenkins 2e, Williams 3e, Callison 17e, Peptonne 17e, Beckert 3e. A: 25,933.
Jim Hickman a fait produire cinq points à l'aide de deux circuits. Les Cubs en ont frappé sept, dont trois à la 8e manche...

LIGUE AMERICAINE

Chicago 100 000 10(11) - 13 14 1
Boston 100 022 000 - 5 11 2
John Wood 9e et Hermann; Culp, Wagner 9e, Lyle 9e, Hartenstein 9e, Phillips 9e et Moses, LG: Wood (7-11), LP: Culp (13-11), Circuits: Melton 23e. A: 17,113.
(Les White Sox de Chicago, en obtenant 11 points à la 5e manche, ont égalé le record de la ligue Américaine détenu par les Yankees de New York. Le record des temps modernes est de 12 et appartient aux Géants de San Francisco.)

Houston 004 200 300 - 9 14 0
New York 110 002 000 - 11 4 1
Blasingame, Culver 6e, Ray 6e, Gladding 8e et Howard; Seaver, Frisella 7e, Taylor 7e, McGraw 9e et Grote, LG: Blasingame (1-0), LP: Seaver (17-9), A: 38,539.
(Des triples de Jésus Alou et Dennis Menke ont fait produire cinq points.)

Kansas City 000 100 100 - 2 6 0
Washington 100 000 000 - 1 4 1
Drago et Kirkpatrick; Coleman, Pina (8e) et Casanova, LG: Drago 7-12, LP: Coleman 6-9, Circuits: K. Schaal (3), A: 5,888.
(C'est le circuit de Schaal à la 7e qui a fait gagner les Royals. Le lanceur Drago n'avait pas gagné depuis le 23 juin dernier.)

San Francisco 200 020 030 - 7 10 1
Pittsburgh 000 020 002 - 4 13 3
Marichal et Dietz; Walker, Lamb 6e, Pena 8e, Gibson 9e et Sangulien, LG - Marichal (7-9), LP - Walker (10-4), Circuits: McCovey 32e. A: 24,655.
(Juan Marichal a remporté sa 4e victoire de suite.)

Baltimore 000 200 010 - 3 10 0
Milwaukee 000 011 000 - 2 6 0
Cuellar et Hendricks; Lockwood, Sanders (8e) et McNertney, LG: Cuellar (12-7), LP - Lockwood (1-10), C: Kubiak (4), Hegan (9), A: 16,049.

Los Angeles 001 001 002 - 4 9 0
St-Louis 100 100 000 - 2 7 4
Muller, Brewer 6e, Mikkelson 9e et Sudakis; Carlton et Simmons, LG - Brewer (6-5), LP - Carlton (6-17), Circuits: Brock 10e, Hague 10e. A: 21,499.
(Le simple de Willie Davis avec les buts remplis à la 6e manche a procuré la victoire aux Dodgers.)

Philadelphia 011 000 000 - 2 3 0
Atlanta 000 000 02x - 3 5 0
Wise, Selma (8e) et Compton; Jarvis, Priddy (9e) et King, LG: Jarvis 14-10, LP: Wise 10-11, Circuits: Philadelphia: Johnson (23), Wise (2), Assistance: 8,129.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DUMONT
Montréal, 25 288-2152

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien - Réparations
RA. 1-9630
6305, 23e ave.
Rosemont

MEUBLES DE BUREAU
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc
7035 AVE DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable, aux fins du Métro, de certains immeubles situés au sud-est de l'avenue du Président Kennedy et au sud-ouest de la rue de Bleury C.S.M. 1008 - Plan P-36 Saint-Laurent - rapport

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 3 août 1970, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport, en date du 31 juillet 1970, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre 31, palais de justice, à 10-30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, MARC BOYER, c.r.

HOTEL DE VILLE, MONTREAL, le 30 août 1970

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable, quant au fonds seulement, aux fins de ruelle, de certains immeubles situés au sud-ouest de la rue Saint-Marc, entre l'avenue Lincoln et le boulevard de Maisonneuve - C.S.M. 1175 - Plan M-301 St-Antoine - rapport

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 3 août 1970, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport, en date du 31 juillet 1970, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre 31, palais de justice, à 10-30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, MARC BOYER, c.r.

HOTEL DE VILLE, MONTREAL, le 20 août 1970

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable, aux fins d'une rue, d'un certain immeuble situé au sud-est de l'avenue du Président Kennedy et au sud-ouest de la rue de Bleury - C.S.M. 1008 - Plan P-36 Saint-Laurent - rapport

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 3 août 1970, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport, en date du 31 juillet 1970, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre 31, palais de justice, à 10-30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, MARC BOYER, c.r.

HOTEL DE VILLE, MONTREAL, le 20 août 1970

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable, aux fins d'une rue, d'un certain immeuble situé au sud-est de l'avenue du Président Kennedy et au sud-ouest de la rue de Bleury - C.S.M. 1008 - Plan P-36 Saint-Laurent - rapport

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 3 août 1970, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport, en date du 31 juillet 1970, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre 31, palais de justice, à 10-30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, MARC BOYER, c.r.

HOTEL DE VILLE, MONTREAL, le 20 août 1970

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable, aux fins d'une rue, d'un certain immeuble situé au sud-est de l'avenue du Président Kennedy et au sud-ouest de la rue de Bleury - C.S.M. 1008 - Plan P-36 Saint-Laurent - rapport

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 3 août 1970, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport, en date du 31 juillet 1970, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre 31, palais de justice, à 10-30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville, MARC BOYER, c.r.

HOTEL DE VILLE, MONTREAL, le 20 août 1970

LOUIS LA FAILLITE

AVIS AUX CREDITIERS

Dans l'affaire de la proposition de: SAMUEL SILVER & COMPANY LTD., corps politique et incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 2170 rue de la Montagne, Montréal, P.Q.

Le Syndic Paul Hébert C.A.

AVIS est par les présentes donné que SAMUEL SILVER & COMPANY LTD., a déposé une proposition entre mes mains le 18ème jour d'août 1970, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3ème jour de septembre 1970, à 11-00 heures de l'avant-midi au bureau du séquestre officiel, 10, rue Notre-Dame, 1er étage, à Montréal, dans la province de Québec.

Montréal, ce 18ème jour d'août 1970

Le Syndic Paul Hébert C.A.

PAUL HERBERT C.A. SYNDIC 225 rue St-Jacques, Montréal, P.Q. Tél.: 489-8381

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

NO 283299 PASQUALE MANOCCHIO, travailleur, de St-Léonard, District de Terrebonne, résident et demeurant au 7742 Terrebonne, demandeur

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

GREFFIER DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTREAL

NO 1048 DAME MARGARET THOMS, Surveillante, de la Cité de St-Louis, District de Montréal, requérante

LEO ALEXANDER SCANLAN, Manoeuvre, de Plage Laval, Laval-Ouest, district de Montréal, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime est requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce.

Montréal, ce 13 août 1970

JACQUES PERRON Greffier-adjoint

FRANKEL & FRANKEL, 4e et rue Notre-Dame, Montréal, Qué. Avocats de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

NO 8850 CLAUDETTE RAYMOND, des cités et district de Montréal, demandeur

GREFFIER DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTREAL

NO 8850 CLAUDETTE RAYMOND, des cités et district de Montréal, requérante

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime, CLAUDE LAPOINTE, et par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce avec dépens contre vous.

Montréal, ce 17 août 1970

JACQUES PERRON Greffier-adjoint

MES DUGUAY & SALOIS, 308 Par Lafontaine, suite 306, Montréal, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

NO 8850 CLAUDE LAPOINTE, et par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 14 août 1970

JACQUES PERRON Greffier-adjoint

DAME LAURENCE GENDRON, autrui résident et domiciliée au 1841 de la rue Préfontaine de la Cité Jacques-Cartier, district de Montréal, demandeur

FRANÇOIS GENDRON, autrui résident et domicilié au 1892 de la rue Alde, cité de Brossard, district de Montréal et tous deux présentement de lieux inconnus.

Montréal, le 14 août 1970

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

NO 8850 CLAUDE DUFOUR, et par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 14 août 1970

JACQUES PERRON Greffier-adjoint

Me. A. ARNOLD LECHER, B.A., B.C.L., 1550 boul. de Maisonneuve, suite 804, Montréal, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

NO 785,825 GERALD GUMET, surveillant, domicilié à Atteuil, Ville de Laval, district de Montréal, demandeur

Dame YVETTE CHARBONNEAU, ménagère, épouse commune en biens de GERALD GUMET, domiciliée à Atteuil, Ville de Laval, district de Montréal, défendeur

RIPE GENERAL REAL ESTATE INC., corps légalement constitué ayant son siège social à Ville de Laval, district de Montréal, et al.

Nous, Prototaire de la Cour Supérieure, soussigné à Montréal, ordonnons à Vincenzo Silvano, l'un des défendeurs, de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure, dans les trente jours à compter de la dernière insertion des présentes.

Donné au Palais de Justice, à Montréal, ce 17 août 1970.

Copie du bref et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, par ledit Vincenzo Silvano.

Me MARIUS D'AMOURS Prototaire

Me J. Olier Renaud, C.R., 215, rue St-Jacques, ch.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Cette année, la rentrée sera douce au cœur des écoliers... et des mamans. Car des aubaines, en voulez-vous, en voilà !

Vous trouverez chez Morgan tout l'attirail de l'écolier, à prix incroyablement bas.

Téléphoner à 842-6261. Papeterie, rayon 706, rez-de-chaussée, centre-ville. — Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.



LA RENTRÉE

c'est notre affaire!



La Corsair, une bonne affaire

Une vraie bonne petite machine qui "tape" en grand... à un vrai bon petit prix ! Légère et bien bâtie, elle vous restera fidèle des années durant. En voici les caractéristiques: • 84 caractères pica • Clavier bilingue • Tabulateur pré-réglable • Force de frappe réglable • Marges réglables en un tournemain • Support à papier escamotable • Indicateur de fin de page exclusif • Bleu.

49.99



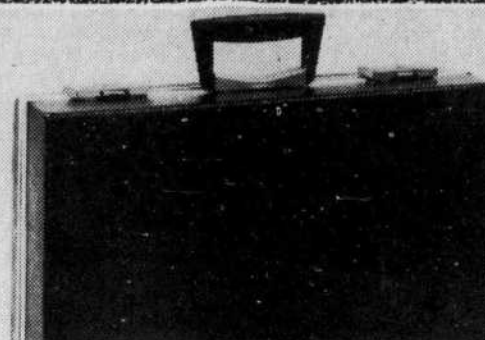
Clipper, la super-portative

Vous voulez une machine à écrire qui soit portable, légère, robuste et pas chère ? La super-portative Clipper de Smith-Corona fera votre affaire... et votre bonheur. Les caractéristiques suivantes parlent d'elles-mêmes :

• 88 caractères pica • Clavier bilingue • Force de frappe réglable • Sélecteur de couleurs du ruban (rouge ou noir) et de stencil • Sélecteur d'interligne • Blocage des majuscules • Mallette jolie et pratique • Bleu.

89.99

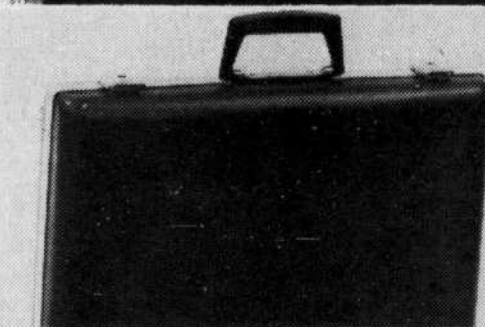
\$7 par mois



Porte-documents de classe

En Boltron moulé, il est lavable et très robuste. 18" sur 12 1/2" sur 4". On peut y ranger 3 cahiers à anneaux dans le sens de la longueur. Poignées en vinyle et serrure robustes. Intérieur à 3 sections. Entièrement doublé. Brun ou olive.

12.98



Porte-documents Dionite

En Acrofibre* moulée, deux fois plus légère que l'aluminium. C'est une fibre imperméable sur laquelle les intempéries n'ont aucun effet. Se nettoie à l'eau et au savon. Noir, brun, bleu ou vert.

6.79

*Marque déposée



Belle serviette en cuir

Poignée solide et coins renforcés de métal. Reste ouverte à volonté. Serrure à trois crans. Havane ou noir. 17" sur 12 1/2" sur 7".

Ord. **8.95**

6.99



Sac d'école en vinyle

De Premier. Un sac en vinyle expansé Skai. Intérieur à 2 sections. Poignée solide et serrure en métal. Noir, rouge, bleu, tabac ou bambou. 17" sur 11 1/2" sur 7".

5.69



Sac d'école... en main

En vinyle robuste. Poignée. Ouverture à glissière. Poche à glissière en avant. Brun, bleu, vert ou rouge. 15 1/2" sur 10 1/2" sur 2 1/2".

4.99



Lampe de bureau haute intensité

Interrupteur à 3 graduations de lumière. Socle en robuste polypropylène fini grenu. Abat-jour orientable à 360°. Tige 14". Beige/bois de rose. Approuvé par le CSA.

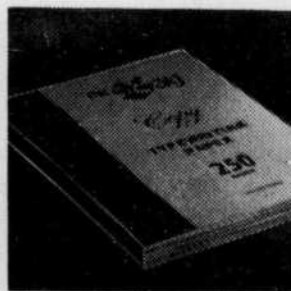
7.99



Papier blanc commercial

Papier Bond de première qualité. 180 feuilles enveloppées de poly. 8 1/2" sur 11".

2/1.39



Papier jaune commercial

250 feuilles enveloppées de poly. Jaunes. 8 1/2" sur 11".

2/99



Recharges "The Bay"

Papier de qualité. 250 feuilles à trois trous, unies, à fines ou à larges interlignes enveloppées de cellophane. 8 1/2" sur 11".

.88



5 cahiers Hilroy

Feuilles à marges et à fines ou à larges interlignes. Cahier à trois trous. 8 1/2" sur 11".

.58



7 cahiers - recharges

Blocs à marges et à trois trous. Couleurs assorties. 8 1/2" sur 11".

.69



Planche pince-feuille

Recouverte de vinyle à fleurs ou uni. Pochette intérieure. 13" sur 9".

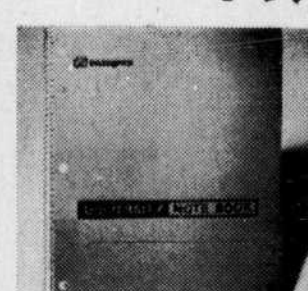
.88



Stylo-marqueurs

Deux stylos à pointes poreuses, sur une carte. Fabriqués par Eagle-Northite.

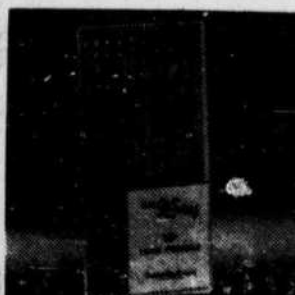
.69



Cahiers de cours

Cahiers à trois trous pour l'étudiant. 11" sur 8 1/2".

2/89



Crayons et étui

10 crayon HB à mines noires, présentés dans un étui en plastique.

2 étuis .98



Plume à cartouche

Plume en plastique Sheaffer à double pointe. Noir, bleu, rouge ou gris. Pointe fine ou moyenne. Cartouche à insérer.

.69



Stylo Papermate

En plastique de différentes couleurs. Emballage sous cloque. Ord. 1.50

.89



Stylo et rechange

Stylo à bille et rechange Sheaffer. Pince de sécurité. Pointe fine ou moyenne. Vert, noir, rouge ou bleu.

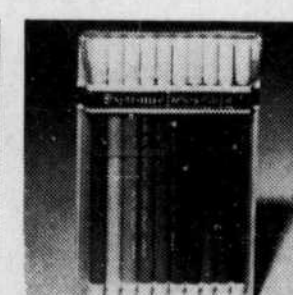
1.39



Stylo et plume Sheaffer

Stylo à bille et plume à cartouche. Couleurs assorties.

1.39



Crayons-marqueurs

Jeu de 10 crayons Noris-Color. Couleurs assorties. Pointes fines et lavables. Idéales pour dessiner, peindre et écrire.

1.69



Nécessaire à écrire

De marque Venus V.I.P. 2 stylos à bille à pointe moyenne, 2 à pointe fine et 2 à pointe de nylon.

.89



Rubans et stylo

1 ruban à réparer de 500", 2 rubans en cellulose de 1010" et un stylo Bic.

.89

Téléphoner à 842-6261. Papeterie, rayon 706, rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Dorval, Rockland et Boulevard.

HEURES D'OUVERTURE:
lundi à mercredi 9 h. 30 à 6 h.
jeudi et vendredi 9 h. 30 à 9 h.
samedi 9 h. à 5 h.

CENTRE-VILLE, Square Phillips,
Rue Ste-Catherine, 844-1515

DORVAL, au Centre Commercial,
631-6741

ROCKLAND, au Centre Commercial,
739-5521

BOULEVARD, au Centre Commercial,
728-4571

SNOWDON, 5343 Chemin de la Reine Marie,
844-2811

COMMANDES
TÉLÉPHONIQUES
842-6261

lundi à mercredi 8 h. 30 à 6 h.
jeudi et vendredi 8 h. 30 à 9 h.
samedi 8 h. 30 à 5 h.